

COLLECTION des RaPPORTS

JUILLET 92



N° 120

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LES FRANÇAIS ET LE TRAITEMENT DU CHOMAGE :

le temps des doutes

(Vague de fin 1991)

Ariane Dufour
Flore Talamon

Ministère du Travail, de l'Emploi et
de la Formation Professionnelle - SES
1, Place de Fontenoy - 75700 PARIS

CREDOC

CREDOC

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LES FRANÇAIS ET LE TRAITEMENT DU CHOMAGE :

le temps des doutes

(Vague de fin 1991)

Ariane Dufour
Flore Talamon

Secrétariat : Lucette Laurent

Ministère du Travail, de l'Emploi et
de la Formation Professionnelle - SES
1, Place de Fontenoy - 75700 PARIS

JUILLET 1992

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANÇAIS

Etude réalisée à la demande du :

- . Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Service des Etudes et de la Statistique**

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint du CREDOC)**
- . Franck Berthuit, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent,
Flore Talamon, Jean-Luc Volatier.**

C R E D O C

**Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort**

S O M M A I R E

	Pages
Introduction	1
CHAPITRE 1 : Chômage vécu et risque de chômage	5
1 - Le chômage vécu	7
1) Les périodes de chômage vécues au cours des 10 dernières années ...	7
2) Le chômage chez les actifs au cours des 12 derniers mois	11
2 - Une inquiétude accrue vis-à-vis du chômage et des prévisions d'évolution pessimistes	13
1) La menace personnelle du chômage n'est pas plus forte que les années précédentes	13
2) Mais les prévisions d'évolution du chômage sont de plus en plus mauvaises	18
3) Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du chômage s'accroît après une période de relative stabilité	24
CHAPITRE 2 : Les raisons de l'importance du chômage actuel	27
1) Les raisons citées spontanément comme responsables du chômage actuel	31
2) Pour les Français, le manque de personnes qualifiées est à la base des difficultés de recrutement des entreprises	39
3) Le principal frein à l'embauche : les cotisations sociales trop élevées ..	45
4) Les associations de réponses aux différentes questions afférentes aux causes du chômage	48
CHAPITRE 3 : Les opinions sur le système d'indemnisation du chômage	51
1 - L'indemnisation des chômeurs	56
1) La méconnaissance du système d'indemnisation s'accroît	56
2) Le calcul des indemnités de chômage : la prise en compte des ressources du foyer est aujourd'hui un peu moins attractive	59
2 - La gestion et l'utilisation des cotisations	65
1) La gestion du déficit de l'assurance-chômage	65
2) L'uniformité du taux de cotisation dans le secteur privé	75
3) Le financement des actions de formation et de reclassement par les cotisations d'assurance-chômage	79

CHAPITRE 4 : Les opinions sur différentes mesures de lutte contre le chômage	81
1 - Les catégories à aider en priorité et les formes d'aides les plus efficaces	85
1) Les catégories à aider en priorité	85
2) Les formes d'aides les plus efficaces	89
2 - Un complément de salaire temporaire pour faciliter le changement de situation des chômeurs	94
3 - Les mesures d'incitation à l'embauche des jeunes et à l'emploi d'aides à domicile	98
1) Les mesures d'incitation à l'embauche des jeunes	98
2) Les mesures d'incitation à l'emploi d'une aide à domicile	102
4 - Quelques opinions sur le traitement du licenciement	107
1) Les préférences en cas de licenciement pour cause économique	107
2) Une prime au départ volontaire, sans aide au reclassement	109
5 - L'opinion des Français sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage	113
Conclusion	121
Annexe : Libellé précis des questions analysées dans ce rapport (Vague de fin 1991 de l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français").....	123

INTRODUCTION

Pessimisme aggravé et scepticisme marqué caractérisent les opinions des Français à l'égard du chômage au début 1992. La montée du nombre de chômeurs, après l'accalmie des années 1989-1990 et l'aggravation du phénomène du chômage de longue durée, avec les conséquences d'exclusion sociale qu'on lui connaît, sont en effet les tristes manifestations des difficultés des politiques publiques, difficultés ressenties par une forte majorité de la population, à enrayer la progression du chômage.

L'alourdissement du coût de sa prise en charge, qui se chiffrait par un déficit du régime d'assurance-chômage de 8 Milliards de Francs en 1991, est aussi un des éléments majeurs du contexte dans lequel se situe l'étude. En éclairant les opinions des Français sur le chômage et sur son traitement économique et social, elle fournit en effet une mesure du degré de volonté de la collectivité à faire jouer la solidarité en la matière, et précise les modalités des interventions possibles. C'est que, dubitatifs sur l'efficacité de la politique gouvernementale en matière d'emploi, les Français affichent quelques réserves à l'égard de certaines des mesures d'incitation à l'embauche. Mais ces attitudes doivent être replacées, d'une part dans le contexte d'un mouvement critique vis-à-vis de l'ensemble des politiques sociales¹, dont une partie des Français soulignent les insuffisances, et d'autre part dans la perspective de l'approche fataliste que les Français ont du chômage: quand il s'agit de désigner un responsable, ceux-ci s'en réfèrent surtout aux grandes mutations techniques et économiques, et se refusent à mettre directement en accusation gouvernement, employeurs ou salariés.

C'est grâce à l'analyse longitudinale des questions posées dans le cadre de l'enquête "**Conditions de Vie et Aspirations des Français**" du Crédoc, questions maintenant posées, pour certaines d'entre elles, depuis 1984, qu'on peut apprécier l'évolution des attitudes des Français dans ce domaine. C'est à l'examen des réponses fournies par la population à l'enquête de la fin 1991 qu'est consacré ce rapport : celle-ci s'est déroulée de la mi-décembre 1991 à la mi-janvier 1992, auprès d'un échantillon de 2012 personnes, représentatif de la population française de 18 ans et plus.

¹ Cf : G. Hatchuel, J.L. Volatier, encart au rapport : "Premiers résultats de l'enquête "Conditions de Vie et Aspirations des Français de fin 1991", Collection des rapports du Crédoc, N° 114, Mars 1992.

Les thèmes traités, répondant aux demandes formulées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle², concernent cette année la perception du chômage par la population (chômage vécu et craintes ressenties), les causes supposées du phénomène, et les opinions des Français sur une série de mesures mises en oeuvre, ou qui pourraient l'être, dans le cadre des politiques de l'emploi. L'analyse des résultats de l'enquête est effectuée en quatre chapitres :

- **Le premier chapitre** constitue un cadrage général sur la pénétration du chômage dans la société : Qui est touché aujourd'hui par ce mal ? Combien de Français le ressentent comme une menace réelle ? Quelles anticipations la population formule-t-elle sur l'évolution future du phénomène ? Le pessimisme accru des Français, que l'on constate, ne peut évidemment manquer d'infléchir les opinions sur les politiques menées.
- **Le deuxième chapitre** tente d'explicitier les raisons perçues, aussi bien de l'ampleur du chômage actuel, que des éléments qui aujourd'hui constituent un frein à l'embauche. Un certain fatalisme apparaît dans la population, mais deux points méritent d'être soulignés : l'inadéquation entre la formation et les nécessités du marché de l'emploi est fortement perçue dans la population; néanmoins près d'un tiers des Français estiment aussi que le principal frein à l'embauche réside dans les charges sociales trop élevées.
- Dans **le troisième chapitre**, ce sont les aspects relatifs au système d'assurance-chômage et à son équilibre, qui sont abordés. La population française semble aujourd'hui également partagée entre d'un côté, les partisans de l'augmentation des cotisations et d'un autre, les tenants de la diminution des dépenses. A chacun de ces groupes peuvent être reliées quelques attitudes plus générales sur les politiques sociales et sur les catégories qu'elles sont censées viser.
- Enfin, **le quatrième chapitre** donne un aperçu des réactions des Français quant à plusieurs mesures possibles d'incitation à l'emploi. Il permet de préciser les axes qu'ils souhaitent privilégier : les jeunes et les chômeurs de longue durée sont, pour eux, les deux cibles prioritaires. Il offre aussi une synthèse de l'opinion sur l'efficacité des mesures mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. Force est de constater que, sur ce point, les critiques et le pessimisme se sont fortement accrus en un an.

² On trouvera en annexe le libellé précis des questions posées.

L'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Réalisé chaque automne depuis 1978, avec une vague supplémentaire au printemps depuis 1984, ce système d'enquêtes contractuel a pour objet l'observation et le suivi dans le temps des phénomènes en mutation dans notre société. Il répond à un besoin des décideurs en matière d'information économique et sociale.

Son objectif est le repérage, en niveau, de l'évolution et de la structure d'un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs décrivant *les attitudes, les opinions et les aspirations des Français vis-à-vis des conditions de vie et de la qualité de la vie.*

Son originalité tient à ce que chaque thème est abordé à la fois sous son aspect factuel, concret, et à travers l'opinion des personnes interrogées. On enregistre ainsi des informations subjectives et objectives qui sont analysées simultanément. Ceci permet d'appréhender des tendances et des évolutions et de procéder aussi à des "*coupes instantanées*" dans un cadre d'analyse rigoureux.

A l'origine de la mise en place de cet instrument, on trouve en effet l'idée suivante : le repérage de changements significatifs et la détermination ou l'identification d'aspirations nouvelles, en période de mutations relativement rapides, exigent la prise en compte d'indicateurs subjectifs. Ce que pensent, ce que perçoivent les Français, ou au moins ce qu'ils disent penser ou percevoir, constitue un élément essentiel d'information pour appréhender ces transformations.

De ces objectifs, découlent les trois caractéristiques principales du système d'enquêtes:

- Les thèmes traités sont multiples et visent, à l'intérieur des limites techniques ou contractuelles, à recouvrir les aspects les plus variés des conditions de vie, telles qu'elles sont vécues et perçues.
- Le questionnaire contient une large part de questions subjectives (incluant notamment des questions ouvertes), volontairement mêlée à un grand nombre d'indicateurs de situations.
- Une périodicité annuelle. Environ les deux tiers du questionnaire sont reconduits tous les ans. Cependant, certaines questions reviennent avec une périodicité plus grande que d'autres. Ces variations proviennent du caractère contractuel de nos interrogations.

Indiquons enfin que l'enquête porte, à chaque vague, sur un échantillon de 2000 individus, représentatif de l'ensemble des Français métropolitains de 18 ans et plus. La méthode adoptée est celle des quotas (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région et taille d'agglomération). L'échantillon est renouvelé à chaque vague. Les 2000 personnes de chacune des vagues sont interrogées à domicile par des enquêteurs professionnels.

CHAPITRE 1

CHOMAGE VECU ET RISQUE DE CHOMAGE

CHAPITRE 1

CHOMAGE VÉCU ET RISQUE DE CHOMAGE

Qui est touché aujourd'hui par le chômage ? Qui le ressent comme une menace personnelle et quelles sont les anticipations des Français sur l'évolution future du phénomène ? Voilà les trois questions auxquelles ce chapitre propose d'apporter un bref éclairage. Il ne s'agit pas ici, bien sûr, d'analyser dans le détail la façon dont le chômage est vécu ou perçu, mais de donner les éléments principaux du contexte dans lequel se situe aujourd'hui l'opinion publique. Par rapport aux années passées, le fait le plus marquant est ici la poursuite de l'accroissement du nombre de Français qui prédisent une augmentation du chômage : 82 % de la population ont maintenant une opinion pessimiste sur l'évolution du nombre de chômeurs. Cette augmentation des anticipations négatives semble d'ailleurs plus toucher les catégories qui jusque-là étaient les moins pessimistes vis-à-vis de l'évolution du chômage.

1 - Le chômage vécu

1) Les périodes de chômage vécues au cours des 10 dernières années

Les trois quarts des personnes interrogées déclarent, fin 1991, ne jamais avoir été au chômage au cours des 10 dernières années ; le quart restant regroupe des individus étant passés par une (15 %) ou plusieurs périodes (9 %) de chômage ou qui sont à la recherche d'un premier emploi (1 %).

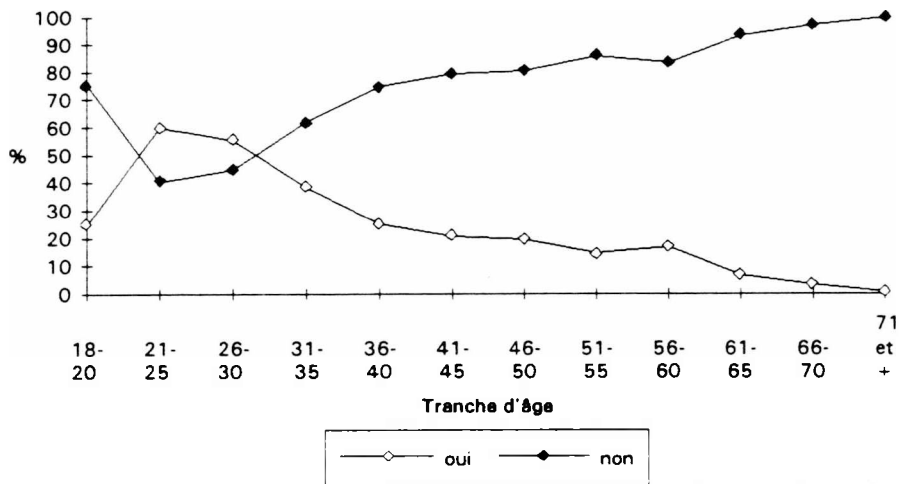
Les générations les plus jeunes sont celles qui sont les plus touchées

Une majorité de jeunes de 25 à 29 ans a connu une période de chômage dans les dix dernières années : fin 1991, ce sont 6 jeunes de cet âge sur 10 qui se sont trouvés confrontés au chômage au moins une fois dans la décennie. Si l'on se réfère aux résultats cumulés des 4 dernières années (afin de disposer d'effectifs plus importants et d'analyser la ventilation la plus fine possible de l'âge), on note que c'est plutôt la tranche d'âge "21-25 ans" qui semble la plus touchée.

Le graphique n° 1 montre la pénétration du chômage dans les différentes classes d'âge. Il met en évidence la nette diminution de l'impact du chômage au fur et à mesure de l'avancement dans le cycle de vie.

Graphique n°1¹

Avez-vous été au chômage depuis 10 ans ?
(données 1988 à 1991)



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Les très jeunes ("18-20 ans"), moins nombreux dans la vie active, ne sont pas plus touchés que la moyenne, mais pas moins non plus. En revanche, comme on l'a déjà noté plus haut, les deux tranches d'âge suivantes, "21-25 ans" et "26-30 ans", sont largement les plus atteintes de toutes : dans ces deux classes, plus d'une personne sur deux sont passées par au moins une période de chômage depuis 10 ans. Alors que la diminution du taux d'individus concernés par le chômage est très progressive (quasiment linéaire) après 30 ans, on observe juste une légère remontée dans la tranche des 56-60 ans à cause du phénomène de retraite anticipée. Enfin, les personnes les plus âgées (par exemple les 61-65 ans) ne déclarent presque jamais avoir été confrontées au chômage dans la décennie écoulée.

¹ Les données de ce graphique sont issues de la fusion des 4 dernières phases d'enquêtes cumulées (1988 à 1991), ce qui représente donc un échantillon de 8023 personnes. La réponse simplifiée "oui" est en fait un cumul des 4 réponses initiales à la question : "une fois", "deux fois", "trois fois ou plus" et "à la recherche d'un premier emploi".

Tableau n°1

Au cours des 10 dernières années, avez-vous été au chômage ?
(données des phases 1988 à 1991)

(en %)

Age	Non	Oui, dont :				Total
		1 fois	2 fois	3 et +	rech. 1er emploi	
18-20 ans	75,3	24,7				100,0
		13,4	4,2	2,0	5,1	
21-25 ans	40,3	59,7				100,0
		28,6	14,7	12,5	3,9	
26-30 ans	44,8	55,2				100,0
		28,8	13,5	11,8	1,1	
31-35 ans	61,8	38,2				100,0
		23,2	8,3	5,8	0,9	
36-40 ans	74,7	25,3				100,0
		17,1	4,3	3,4	0,5	
41-45 ans	79,2	20,8				100,0
		15,2	3,0	2,3	0,2	
46-50 ans	80,5	19,5				100,0
		11,8	3,4	3,3	1,0	
51-55 ans	85,5	14,5				100,0
		9,9	2,6	1,6	0,4	
56-60 ans	83,2	16,8				100,0
		15,6	0,5	0,5	0,2	
61-65 ans	93,1	6,9				100,0
		5,4	1,2	0,3	0,0	
66 ans et +	98,2	1,8				100,0
		1,8	0,0	0,0	0,0	
Ensemble	73,7	26,3				100,0
		15,6	5,4	4,2	1,1	

Si les jeunes de 20 à 30 ans, qui ont derrière eux une vie professionnelle assez courte, ont été plus massivement touchés par le chômage au cours des 10 ans écoulés, et même probablement dans un laps de temps encore plus court (étant donné leur âge), ils constituent aussi les premières victimes du chômage répété : ils sont trois fois plus nombreux qu'en moyenne à avoir été deux ou trois fois, voire plus, au chômage en 10 ans (cf. tableau n° 1). Bien entendu, les très jeunes (en dessous de 20 ans) sont un peu plus souvent en période de recherche d'un premier emploi (5% d'entre eux, contre seulement 1% en moyenne dans l'ensemble de la population).

Ces résultats confirment bien la vulnérabilité des jeunes en matière de chômage. Cependant, s'ils passent de plus en plus souvent par des périodes sans emploi, ils y restent aussi moins longtemps : la forte mobilité professionnelle des jeunes (emplois précaires) génère à la fois un flux plus élevé d'entrées au chômage, mais aussi des sorties plus rapides.

Les différences entre cadres et non-cadres tiennent à la récurrence des périodes du chômage.

Les ouvriers forment la catégorie qui est la plus touchée par le chômage : 45 % d'entre eux ont connu au moins une période de chômage au cours des 10 dernières années (24 % dans l'ensemble).

Tableau n°2

Le nombre de périodes de chômage vécues au cours des 10 dernières années par différentes professions (Données fin 1991)

	(en %)			
	Cadres, Professions libérales	Employés	Ouvriers	Ensemble ²
Une fois	20,1	22,7	23,1	15,1
Deux fois	3,8	10,5	12,8	5,1
Trois fois ou plus	2,9	7,1	9,1	3,8
Recherche 1er emploi	0,6	1,6	1,6	1,1
Jamais	72,7	58,2	53,3	74,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Mais ce qui différencie maintenant le plus les cadres des employés ou des ouvriers n'est pas tant d'avoir connu le chômage dans les 10 ans, c'est plutôt de ne l'avoir subi qu'une seule fois (Cf. tableau n° 2). Ainsi, un cadre sur cinq déclare avoir connu dans les 10 années écoulées une seule période de chômage, tout comme 23 % des employés et 23 % des ouvriers. Par contre, les cadres ont beaucoup moins subi de récurrence : seulement 7 % d'entre eux ont connu deux fois ou plus le chômage au cours des 10 dernières années, contre 18 % des employés et 22 % des ouvriers. La situation des cadres, qui sont maintenant presque aussi nombreux que dans les autres catégories à avoir connu une période de chômage dans les 10 dernières années, a donc sensiblement évolué. Cette catégorie n'est désormais plus épargnée. On a ainsi enregistré une augmentation de 34 % de cadres au chômage sur l'année 1991³.

² La colonne "ensemble" correspond à l'ensemble de la population ; les autres catégories d'actifs ainsi que les inactifs sont pris en compte dans ce total.

³ Source : "Cadres : chômage record, +34 %". Le Nouvel Economiste, n°841, Avril 1992. Ce chiffre correspond à l'augmentation du nombre de cadres ayant pointé à l'ANPE entre février 1991 et février 1992.

Des liens manifestes entre chômage, répétition de chômage et situations matérielles difficiles

Avoir vécu une période de chômage au cours des 10 dernières années s'associe bien souvent à des situations matérielles et financières assez difficiles (Cf. tableau n° 3).

Tableau n°3

Le pourcentage d'individus ayant connu le chômage dans les 10 dernières années au sein de diverses catégories significatives (Données fin 1991)

	% d'individus ayant connu au moins une période de chômage	% d'individus ayant connu 2 périodes ou plus de chômage
Dispose d'un revenu mensuel de moins de 4 000 Francs dans son foyer	26,8	11,0
A eu recours à des crédits ces 3 dernières années	29,9	10,7
S'impose régulièrement des restrictions	29,0	11,1
S'impose des restrictions sur l'alimentation	31,3	15,2
Est bénéficiaire d'une allocation logement	40,2	15,7
Touche des prestations familiales	33,1	11,2
Ensemble de la population	24,0	8,9

Exemple de lecture : 31% de ceux qui se restreignent sur l'alimentation ont connu au moins une période de chômage depuis 10 ans, contre 24% de la population en moyenne.

Si dans l'ensemble de la population, 24% ont connu au moins une période de chômage dans les 10 dernières années, c'est le cas de 30% des individus qui ont eu recours à des crédits ou de 40% de ceux qui bénéficient d'une allocation logement.

2) Le chômage chez les actifs au cours des 12 derniers mois

En fin 1991, 8,9% des actifs occupés déclarent avoir été au chômage à un moment donné dans les 12 derniers mois écoulés⁴. Les catégories citées plus haut comme les plus vulnérables au chômage sont bien sûr celles qui sont les plus touchées. Ainsi les femmes sont plus concernées que les hommes et les jeunes nettement plus que leurs aînés⁵ (Cf. tableaux n° 4 et 5).

⁴ La population active occupée représente 48,3% de notre échantillon.

⁵ Ces résultats sont tout à fait confirmés par les taux de chômage de ces catégories. Cf. "Emploi et chômage", Les Cahiers Français, n°246, Mai 1990.

Tableau n°4

Avez-vous été au chômage ces 12 derniers mois ?
- Répartition des réponses par sexe pour la population active occupée -

(en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui	6,7	12,3	8,9
Non.....	93,3	87,7	91,1
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau n°5

Avez-vous été au chômage ces 12 derniers mois ?
- Répartition des réponses par tranches d'âge pour la population active occupée -

(en %)

	18-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40 ans et +	Ensemble
Oui	17,2	14,9	10,0	9,7	8,9
Non.....	82,8	85,1	90,0	90,3	91,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les employés et les ouvriers sont, encore une fois, touchés davantage par le chômage : respectivement 13% et 9% d'entre eux ont répondu affirmativement à cette question. Parmi les personnes qui ont connu une période de chômage dans l'année écoulée, il s'en trouve également plus qui s'imposent régulièrement des restrictions (76%, contre 61%).

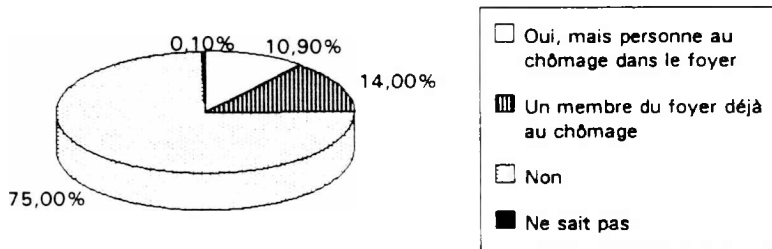
2 - Une inquiétude accrue vis-à-vis du chômage et des prévisions d'évolution pessimistes.

1) La menace personnelle du chômage n'est pas plus forte que les années précédentes

Lorsqu'on interroge les Français sur les menaces de chômage ressenties, en élargissant d'ailleurs la question à l'ensemble du foyer ("*Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?*"), 75% expriment une réponse négative. 14% sont déjà frappés dans leur foyer par le chômage et 11% déclarent s'en sentir menacés, sans qu'il y ait pour autant déjà un membre de leur foyer sans emploi (Cf. graphique n° 2).

Graphique n°2

Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage (1991) ?



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Au total, un quart des Français se sentent menacés de chômage ou sont touchés, personnellement ou au sein de leur foyer, par ce fléau.

Le sentiment de menace personnelle du chômage ne connaît pas la même dégradation que l'inquiétude vis-à-vis du phénomène, ou que l'opinion sur les prévisions du chômage pour les années futures. Ce sentiment de menace est en effet d'une grande stabilité depuis 5 ans⁶. La menace ressentie personnellement est donc assez indépendante des inquiétudes à l'égard de la conjoncture économique difficile.

⁶ Voir "Les opinions des Français sur le chômage et l'indemnisation des chômeurs". Premiers résultats de la vague de fin 1991, Avril 1992.

La chronologie de la dégradation des opinions des Français à propos du chômage mérite d'être soulignée. Le phénomène a commencé juste avant la guerre du Golfe (fin 1990) par un brutal pessimisme sur l'évolution de la situation : 76 % des Français prédisaient alors une augmentation du chômage, contre 53 % un an auparavant, c'est-à-dire en fin 1989. Aucun signe objectif d'évolution négative du chômage n'existait pourtant à cette époque. Les Français n'ont d'ailleurs pas manifesté alors d'inquiétude personnelle particulière vis-à-vis du chômage, que ce soit pour eux ou pour leur entourage proche. L'habitude d'associer la dégradation des performances économiques à l'augmentation du chômage a, semble-t-il, joué ici en premier lieu : pour les Français, la guerre implique la crise économique, qui elle-même implique le chômage. Ainsi, la population a-t-elle anticipé une dégradation de la situation de l'emploi avant même l'observation de signes tangibles d'une évolution négative de l'économie ou de menaces personnelles pour leur propre emploi.

Dans une deuxième phase (printemps 1991), les signes du ralentissement économique et de développement objectif du chômage se sont multipliés. Le nombre d'inquiets vis-à-vis de ce risque a alors commencé à augmenter (61 %, contre 57 % fin 1990).

Enfin, dans une troisième phase (fin 1991), avec la confirmation de l'augmentation du chômage, les "inquiets" ont continué à croître (66 %), mais le nombre de Français se déclarant eux-mêmes menacés de chômage est resté stable⁷.

La diversité des sentiments de menace face au chômage reflète l'inégalité des expositions objectives des diverses catégories socio-professionnelles.

En fin 1991, le sentiment de menace face au chômage varie davantage entre les catégories d'actifs que ce n'était le cas en fin 1990⁸. Les proportions de cadres, d'employés et d'ouvriers se sentant menacés sont loin d'être identiques (Cf. tableau n° 6) : 12 % des cadres sont concernés, contre 18 % des employés ou des ouvriers. Cependant, si moins de cadres se sentent menacés par le chômage, ils sont plus nombreux qu'en 1990 à le vivre personnellement ou dans leur foyer : 15 % de cadres, 22 % d'employés et 26 % d'ouvriers sont dans cette situation en fin 1991.

⁷ Il faudrait un instrument d'enquête beaucoup plus fin, portant sur un échantillon plus lourd, pour déceler une évolution conjoncturelle des réponses à cette question, sans doute assez liée au chômage réel.

⁸ Voir "La perception du chômage et des politiques de l'emploi", Collection des rapports du Crédoc, n°110, Janvier 1992.

Tableau n°6

Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?
- Réponses pour différentes catégories d'actifs en fin 1991 -

	(en %)			
	Cadres, Professions lib.	Employés	Ouvriers	Ensemble ⁹
Oui, mais pas actuellement au chômage	11,6	17,8	17,9	10,9
Oui, déjà au chômage.....	14,6	22,2	25,5	14,0
Non.....	73,8	59,7	56,6	75,0
Ne sait pas.....	0,0	0,3	0,0	0,1
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Les différences de perception face à la menace du chômage reflètent bien l'inégalité des situations objectives devant ce mal : les actifs se sentent plus menacés que la moyenne par le chômage (16%), et d'autant plus qu'ils sont salariés (18%) ou salariés du secteur privé (22%). Se sentent également plus exposées, les personnes embauchées sous contrat à durée déterminée (33%). La conjoncture économique difficile a conduit les entreprises à multiplier le recours à ce type de contrat. Or, les individus embauchés avec un contrat à durée déterminée retournent en majorité au chômage à son expiration¹⁰. La précarité de l'emploi constitue donc un élément essentiel du sentiment éprouvé à l'égard de la menace du chômage.

Plus d'inquiétudes chez les jeunes ...

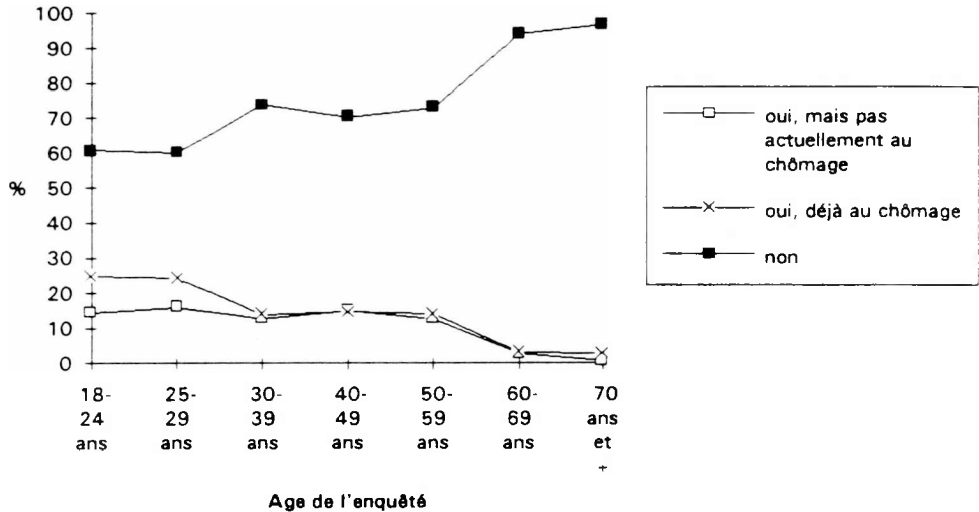
Le sentiment de menace est sensiblement identique quel que soit l'âge jusqu'à 60 ans : le taux s'élève à environ 14% en dessous de l'âge de la retraite. Bien évidemment, il est quasiment nul après. En revanche, comme on l'a déjà vu, le fait d'être frappé par le chômage ("*l'un des membres du foyer est actuellement au chômage*") est décroissant au fur et à mesure que l'âge augmente. Autrement dit, les disparités objectives de chômage sont plus fortes ici que les disparités subjectives du sentiment d'être menacé.

⁹ La colonne "ensemble" correspond à l'ensemble de la population. Elle prend donc en compte non seulement les autres catégories d'actifs, mais aussi les inactifs (retraités, ménagères...).

¹⁰ Voir à ce sujet "*La situation de l'emploi - Le marché du travail dans les années 80*", Les Cahiers Français, déjà cité.

Graphique n°3

"Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?"
selon l'âge de l'enquêté



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

... mais pas de différences par niveau de diplôme.

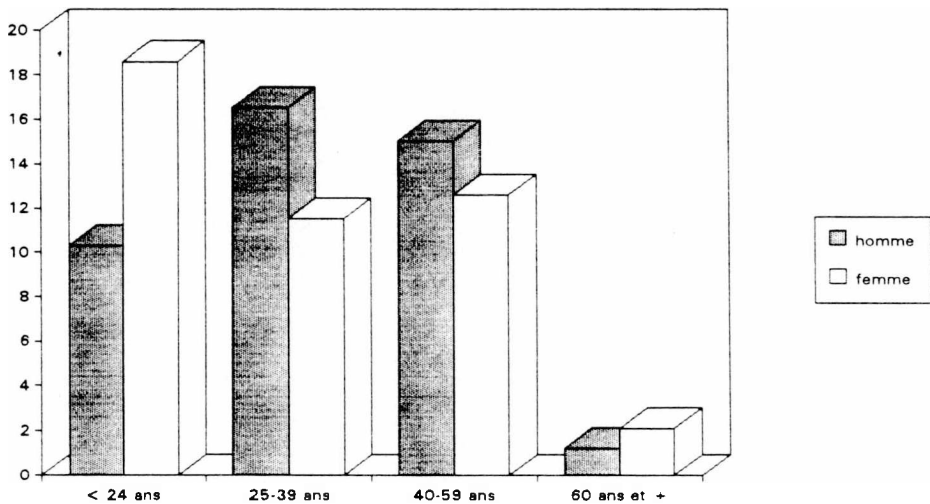
Le diplôme ne semble pas être un élément déterminant du sentiment de menace du chômage. Tout au plus, peut-on noter que les personnes moyennement diplômées (BEPC ou niveau technique inférieur au bac) se montrent un peu plus inquiètes que les autres : 14% se sentent menacés de chômage (sans y être), contre 8% chez les non-diplômés. Les diplômés du supérieur se sentent, quant à eux, un tout petit peu moins menacés (9% le sont contre 11% en moyenne), mais cela est dû au fait qu'ils sont objectivement moins au chômage que les autres (la modalité "un des membres du foyer est déjà au chômage" étant moins élevée). Ce paradoxe apparent est aussi dû en grande partie à un effet d'âge : les moins diplômés sont plus nombreux parmi les personnes âgées, qui sont les moins menacées par le chômage.

Les hommes ne se sentent pas menacés aux mêmes moments que les femmes

A âge égal, les hommes et les femmes ne réagissent pas de la même manière (graphique 4) : 16% des hommes de 25-39 ans disent se sentir menacés du chômage, tandis que c'est le cas de seulement 12% des femmes du même âge. Celles-ci expriment en revanche davantage de craintes quand elles sont plus jeunes (moins de 24 ans) : 19% se disent alors menacées, contre 10% des hommes de cet âge.

Graphique n°4

Le pourcentage d'individus "se sentant menacés du chômage, sans y être actuellement", selon l'âge et le sexe (Fin 1991)



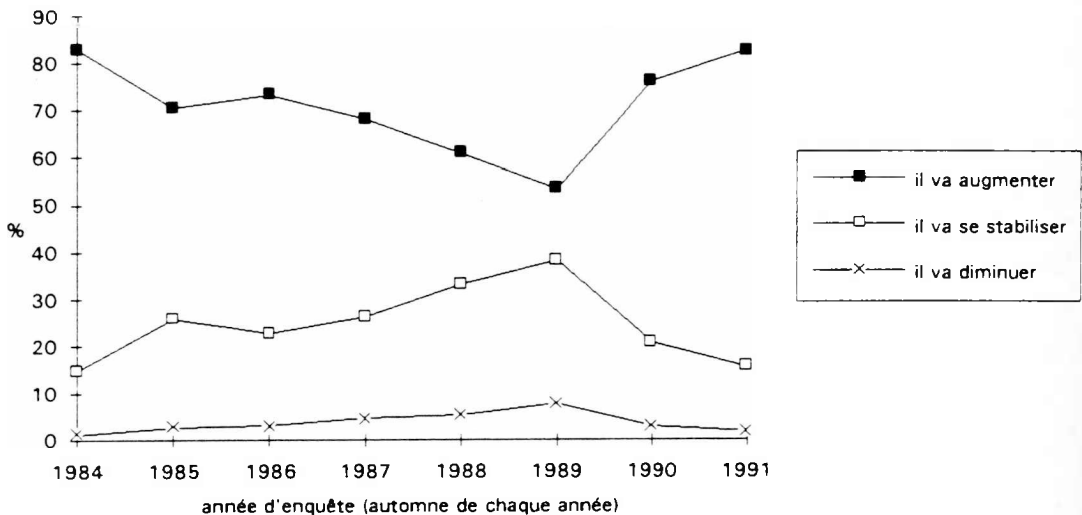
Source : Crédoc, Enquête Aspirations

2) Mais les prévisions d'évolution du chômage sont de plus en plus mauvaises

Les quatre cinquièmes (82%) des Français pensent, à la fin 1991, que "le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années" ; 15% estiment, de façon plus optimiste, qu'il va se stabiliser et seulement 2% parient sur une diminution dans un avenir proche (Cf. graphique n° 5). Les taux de réponses obtenus fin 1991 nous ramènent à ceux enregistrés en fin d'année 1984, année où le taux de chômage dans la population active avait atteint un point culminant : 10,2% avec un nombre de chômeurs proche de 2 500 000.

Graphique n°5

Evolution des prévisions d'évolution du chômage entre 1984 et 1991



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Cette brusque accentuation du pessimisme sur l'emploi a été amorcée, rappelons-le, en 1990. Le sentiment que le nombre de chômeurs allait augmenter était alors soudainement partagé par 76% de la population. Pourtant, entre 1984 et 1989, le pessimisme concernant l'évolution des anticipations vis-à-vis du chômage s'était au contraire réduit d'année en année, laissant place à un sentiment régulièrement croissant d'espoir de stabilisation. C'est en fin 1989 que le pourcentage maximum était atteint à ce propos : 38% des Français estimaient alors que le nombre de chômeurs allait se stabiliser dans un avenir proche.

Les cadres et les retraités sont les moins "pessimistes" ¹¹.

Par rapport à l'an dernier, quelques modifications des caractéristiques des "optimistes" et des "pessimistes" apparaissent. Si les employés et les ouvriers présentent toujours des signes d'inquiétude encore plus marqués qu'en moyenne (Cf. tableau n° 7), ce n'est plus le cas des chômeurs. Est-ce parce que la crainte d'une détérioration du marché de l'emploi a atteint un niveau si élevé que les chômeurs font preuve d'un certain désabusement, ou bien est-ce parce que le niveau d'inquiétude de la population a tellement augmenté qu'il a rattrapé celui des chômeurs ? En tout état de cause, les quatre cinquièmes des chômeurs sont pessimistes sur l'évolution du mal. Les "autres actifs"¹² expriment, quant à eux, encore plus d'inquiétude (87%). Au total, toutes les catégories d'actifs occupés (sauf les cadres) se montrent plus anxieuses que les différents groupes d'inactifs. Les cadres et professions libérales adoptent, quant à eux, une attitude plus pragmatique : ils sont un peu plus nombreux (21%) à évoquer une stabilisation, dans un avenir proche, du nombre de chômeurs, mais leur optimisme a cependant nettement décliné par rapport à l'année dernière. Autrement dit, ils sont maintenant eux aussi touchés par la crainte de voir le nombre de chômeurs continuer à s'élever pendant plusieurs années. Enfin, les retraités affichent eux aussi, un peu plus qu'en moyenne, un certain espoir dans une stabilisation du nombre de chômeurs pour les années à venir.

¹¹ Par la suite on parlera de "pessimistes" pour les personnes ayant donné la réponse "le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années" et d'"optimistes" pour celles estimant que ce nombre "va se stabiliser dans un avenir proche". Les personnes estimant que le nombre de chômeurs "va diminuer dans un avenir proche" sont si peu nombreuses (1,7%), qu'elles ne peuvent pas vraiment être prises en compte comme un groupe à part entière.

¹² Catégorie composée majoritairement d'artisans, commerçants et de chefs d'entreprise.

Tableau n°7

Les prévisions d'évolution du nombre de chômeurs
suivant la situation professionnelle de l'enquêté en fin 1991 *

	<i>(en %)</i>				
	Augmenter	Se stabiliser	Diminuer	Ne sait pas	Total
Cadres, prof. lib.	77,8 <i>(66,7)</i>	20,6 <i>(30,1)</i>	1,1 <i>(2,9)</i>	0,5 <i>(0,3)</i>	100,0
Employés	89,2 <i>(78,7)</i>	9,4 <i>(17,7)</i>	1,4 <i>(3,2)</i>	0,0 <i>(0,5)</i>	100,0
Ouvriers	89,3 <i>(80,0)</i>	9,7 <i>(16,5)</i>	1,0 <i>(3,5)</i>	0,0 <i>(0,0)</i>	100,0
Autres actifs	87,4 <i>(80,2)</i>	11,7 <i>(17,1)</i>	0,9 <i>(2,7)</i>	0,0 <i>(0,0)</i>	100,0
Ménagères	81,9 <i>(76,6)</i>	15,5 <i>(20,7)</i>	2,6 <i>(2,4)</i>	0,0 <i>(0,3)</i>	100,0
Retraités	76,7 <i>(76,5)</i>	19,6 <i>(20,6)</i>	2,3 <i>(1,0)</i>	1,4 <i>(1,8)</i>	100,0
Chômeurs	81,5 <i>(80,9)</i>	16,7 <i>(16,9)</i>	1,1 <i>(2,3)</i>	0,7 <i>(0,0)</i>	100,0
Autres inactifs	79,2 <i>(65,0)</i>	17,9 <i>(27,4)</i>	2,9 <i>(6,9)</i>	0,0 <i>(0,7)</i>	100,0
Ensemble	82,5 <i>(75,9)</i>	15,4 <i>(20,8)</i>	1,7 <i>(2,8)</i>	0,4 <i>(0,6)</i>	100,0

* Les chiffres entre parenthèses concernent les résultats de fin 1990.

Si l'on compare les opinions de fin 1991 à celles de l'année précédente, il apparaît que les catégories qui étaient jusque-là les plus optimistes, comme les cadres et les professions libérales, les diplômés, les jeunes, les catégories à revenus moyens-hauts, font maintenant preuve d'un pessimisme plus marqué qu'auparavant¹³. Le tableau n°8 met en évidence l'augmentation, plus forte qu'en moyenne dans les catégories précédemment citées, des anticipations négatives sur l'évolution de l'emploi.

¹³ Cf. Encart aux premiers résultats de l'enquête de fin 1991 : "Janvier 1992 : le pessimisme continue à s'accroître, même si la crainte de la guerre tend à s'apaiser". Collection des rapports du Crédoc, n°114, déjà cité.

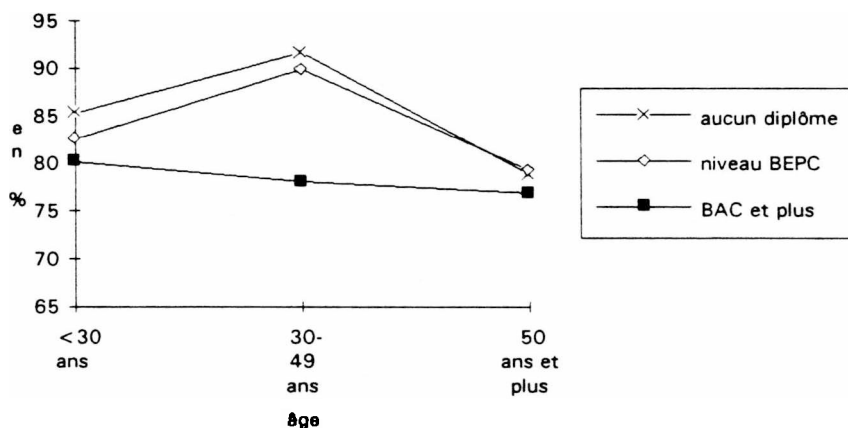
Tableau n°8

Pourcentage de Français estimant que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années
- Evolution pour quelques catégories -

	(en %)		
	Fin 1990 (A)	Fin 1991 (B)	Différence (B-A)
Moins de 24 ans	67,2	82,8	+15,6
Disposent de revenus compris... entre 12 000 F. et 15 000 F.....	71,2	84,0	+12,8
Diplômés du supérieur.....	66,4	78,4	+12,0
Cadres, professions libérales	66,7	77,8	+11,1
Ensemble	75,9	82,5	+6,6

Graphique n°6

Le pourcentage de réponses "pessimistes" vis-à-vis de l'évolution du chômage,
selon l'âge et le diplôme



Source : Crédoc, Aspirations 1991

Pour chaque niveau de diplôme, les taux de "pessimistes" ne varient pas de la même façon selon l'âge (Cf. graphique n° 6). A peu près semblable quel que soit l'âge pour le niveau de diplôme le plus haut (Bac et plus), ce taux s'accroît pour la tranche d'âge "30-49 ans" des personnes peu ou pas du tout diplômées. Les 30-49 ans sans aucun diplôme ont aussi tendance (près de 92%) à penser que les chômeurs vont être plus nombreux dans les prochaines années (contre 82% en moyenne). C'est la catégorie la plus pessimiste de toutes.

Les individus ayant des enfants à charge expriment plus d'inquiétude qu'en moyenne au sujet du chômage : 87% d'entre eux pensent que le nombre de chômeurs va s'accroître dans les années futures. Ils sont même 90% chez ceux qui ont au moins trois enfants.

Soulignons enfin que les personnes âgées, les habitants de Paris et de l'agglomération parisienne, les inactifs, les foyers avec de hauts revenus affichent au contraire un plus grand optimisme relatif.

Les opinions pessimistes se cumulent ...

Le sentiment que le nombre de chômeurs va augmenter dans les années à venir est sensiblement lié à des opinions globalement pessimistes en ce qui concerne l'évolution du niveau de vie des Français au cours des 10 dernières années ou l'opinion sur les conditions de vie personnelles futures. Mais il ne se limite pas à ces catégories. En particulier, le lien qui apparaît entre la prévision de l'évolution du chômage et l'anticipation sur les conditions de vie personnelles est révélateur. Ces deux questions ont en commun d'évoquer l'avenir et les réponses possibles sont graduées d'une manière assez proche. En tout état de cause, les Français sont, dans l'ensemble, plus optimistes sur la tournure que vont prendre leurs conditions de vie personnelles dans les prochaines années que sur l'évolution générale du chômage : 25% prévoient une amélioration de leurs conditions de vie dans les 5 ans et 36% les voient identiques. Par contre, seuls 17% de la population estiment que le nombre de chômeurs va se stabiliser ou diminuer. Autrement dit, être pessimiste sur l'évolution du nombre de chômeurs n'empêche pas une bonne partie de la population d'envisager favorablement leurs propres conditions de vie (Cf. tableau n° 9).

Tableau n°9

Les liens entre anticipations sur le nombre de chômeurs et anticipations sur ses conditions de vie
(en %)

		Estiment que le nombre de chômeurs va :				
		Augmenter	Se stabiliser	Diminuer	Ne sait pas	Total
Estiment que leurs conditions de vie dans les 5 ans vont :	S'améliorer	77,2	19,1	3,4	0,3	100,0
	Rester pareilles	78,1	19,8	1,3	0,8	100,0
	Se détériorer	91,2	7,8	1,0	0,0	100,0
Ensemble		82,5	15,4	1,7	0,4	100,0

Exemple de lecture : 77% des Français qui pensent que leurs conditions de vie vont s'améliorer dans les 5 ans considèrent que le nombre de chômeurs va continuer d'augmenter pendant plusieurs années.

Ceci étant, on trouve aussi, parmi les "pessimistes" vis-à-vis de l'évolution du chômage, la frange de la population qui pense que "tout va mal". Ainsi, une mauvaise opinion sur le fonctionnement de la justice ou le sentiment que l'Etat, le gouvernement, sont responsables de l'ampleur du chômage actuel, renforcent l'idée que le nombre de chômeurs va continuer d'augmenter dans les années futures (Cf. tableau n° 10). A ces opinions, traduisant un mécontentement assez général, s'ajoute aussi une vision plus négative des diverses prestations sociales (allocations familiales, RMI,...).

Tableau n°10

Le pourcentage de personnes estimant que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années au sein de diverses catégories qui pensent que :

L'importance du chômage actuel est due à l'Etat, au gouvernement	93,9
Les conditions de vie personnelles vont se détériorer au cours des cinq prochaines années	91,2
La justice fonctionne très mal	89,3
La société a besoin de se transformer par des réformes radicales	88,0
Le niveau de vie de l'ensemble des Français est moins bon depuis 10 ans	86,0
Les prestations destinées aux familles sont insuffisantes	84,5
Dans notre société, les favorisés sont de plus en plus favorisés et les défavorisés de plus en plus défavorisés	84,1
Ensemble de la population	82,5

Exemple de lecture : 89% de ceux qui estiment que la justice fonctionne très mal pensent que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années.

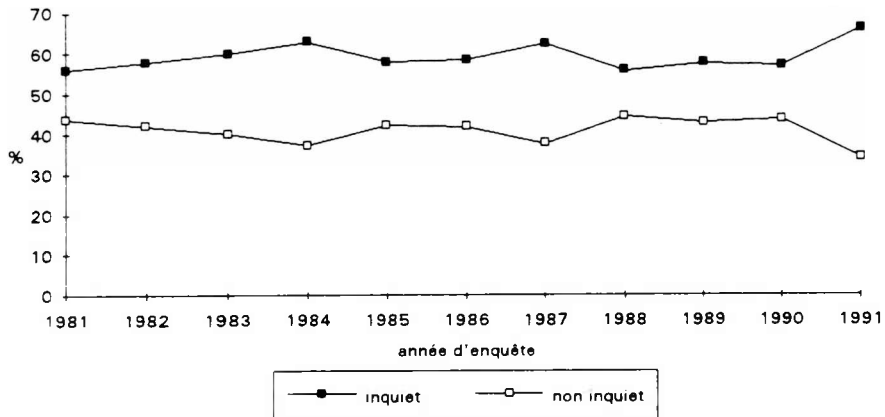
A l'inverse, c'est souvent un jugement moins critique sur la société et ses institutions que portent les personnes dites "optimistes" vis-à-vis du chômage. Ainsi parmi elles, 26% jugent les mesures de lutte contre le chômage assez efficaces (contre en moyenne 17%), 22 % estiment que le niveau de vie des Français est meilleur depuis 10 ans (13%) et 22% ne jugent pas nécessaire que la société se transforme (14%). Presqu'un quart (22%) pensent aussi que les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres ont plutôt tendance à se réduire (16%).

3) Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du chômage s'accroît après une période de relative stabilité.

Cet accroissement des anticipations négatives sur le nombre de chômeurs ne pouvait pas ne pas avoir d'impact sur le "sentiment d'inquiétude" vis-à-vis du "risque de chômage" : ainsi, les deux tiers de la population (66%) se déclarent en fin 1991 inquiets vis-à-vis de ce risque. Ce taux est nettement au-dessus de celui des trois années passées (il tournait alors autour de 56-57%)¹⁴. La peur de perdre son emploi ou de voir un de ses proches le perdre apparaît donc plus forte que la menace réelle du chômage (cf. ci-dessus) : quand d'un côté, 14% des Français subissent le chômage et 11% déclarent s'en sentir menacés, d'un autre côté 66% déclarent être inquiets du risque de chômage.

Graphique n°7

Evolution de l'inquiétude à propos du chômage entre 1981 et 1991



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

¹⁴ Le libellé exact de la question est le suivant : "On éprouve parfois de l'inquiétude pour soi-même ou des proches. Pouvez-vous me dire si le risque de chômage vous inquiète beaucoup, assez, un peu, pas du tout ?" Des questions identiques étaient posées concernant les risques de maladie grave, d'agression dans la rue, d'accident de la route, de guerre, d'accident de centrale nucléaire.

L'analyse des groupes les plus inquiets met en évidence les éléments suivants :

- * Il apparaît légèrement plus de femmes inquiètes du chômage que d'hommes (respectivement 69 %, contre 62 %).
- * Socio-professionnellement parlant, plus d'ouvriers, d'employés et de femmes inactives figurent dans la catégorie des "beaucoup inquiets" du risque de chômage. A l'inverse, 20 % des cadres et professions libérales n'en sont "pas du tout" inquiets (contre 16 % dans l'ensemble) et 26 % seulement "un peu" inquiets (18 %). Très logiquement, 92 % des chômeurs expriment leurs craintes.
- * Les jeunes de moins de 25 ans et les 40-60 ans expriment une plus grande inquiétude face au risque de chômage, les moins de 25 ans peut-être davantage pour eux-mêmes et les 40-60 ans peut-être plus pour leurs proches (enfants).
- * Plus on est diplômé, moins on s'inquiète du risque de chômage : 40 % des non-diplômés ou des diplômés du BEPC redoutent "beaucoup" le risque de chômage, contre seulement 22 % des diplômés du supérieur.
- * Enfin, on est beaucoup moins inquiet à Paris : 55 % des habitants de Paris intra-muros se rangent parmi le groupe des non-inquiets (34 % dans l'ensemble de la population).

Les inquiétudes se cumulent

Comme on l'a déjà remarqué, les craintes souvent se cumulent¹⁵. Ainsi, les personnes "très inquiètes" en règle générale, que ce soit au sujet d'une guerre, d'un accident de centrale nucléaire, d'un accident de la route, d'une agression dans la rue, ou d'une maladie grave expriment aussi plus d'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage (Cf. tableau n° 11).

Tableau n°11
Le pourcentage de personnes inquiètes à propos du chômage
dans des catégories qui manifestent une autre inquiétude

% de personnes inquiètes à propos du chômage chez celles qui sont	
Inquiètes de l'éventualité d'une guerre.....	78,9
Inquiètes de l'éventualité d'un accident de centrale nucléaire	76,5
Inquiètes de l'éventualité d'une agression dans la rue	75,0
Inquiètes de l'éventualité d'un accident de la route	73,6
Inquiètes de l'éventualité d'une maladie grave.....	70,7
Ensemble de la population	65,6

Lecture du tableau : au sein de ceux qui sont inquiets du risque de guerre, 78,9% sont aussi inquiets du risque de chômage, alors que l'inquiétude du chômage touche 65,6% de l'ensemble de la population.

¹⁵ Cf. "Les nouveaux inquiets", Consommation et mode de vie, n°62, Novembre 1991.

Enfin, on remarque un bond du nombre de citations considérant "le chômage" comme le sujet le plus préoccupant parmi toute une série de thèmes (Cf. tableau n° 12) : plus d'un quart (27%) des Français le classe maintenant en première position, alors qu'en fin 1990, seuls 18% des Français l'avaient cité en premier. Ce thème de préoccupation, qui arrivait derrière "la drogue" il y a un an et se situait presque au même niveau que les maladies graves, dépasse maintenant ces deux sujets avec un écart de plus de 10 points dans le pourcentage de citations. C'est dans ce contexte de préoccupation sensiblement accru vis-à-vis du chômage que doit être située l'analyse des opinions des Français sur les causes de ce mal. En tout état de cause, il est clair que les conséquences du chômage ne cessent maintenant de ronger le moral des Français.

Tableau n° 12

Parmi les sujets suivants, quel est celui qui vous préoccupe le plus¹⁶

	(en %)	
	1991	1990
Le chômage	26,8	18,3
La drogue	17,9	20,8
Les maladies graves.....	16,1	16,8
La pauvreté dans le monde.....	7,8	7,4
La violence et l'insécurité.....	6,6	7,2
L'immigration.....	6,6	6,2
La pauvreté en France	6,4	7,5
La dégradation de l'environnement...	4,9	5,1
Les tensions internationales.....	3,1	7,4
L'Europe de 1992	2,8	2,3
Les conflits sociaux	1,0	0,9

Source : Crédoc, enquête Aspirations

¹⁶ Le libellé de la question posée est précisément le suivant : "Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?" Seul le premier sujet cité est présenté ici. D'autre part, les thèmes proposés ont été classés ici par ordre d'importance décroissante des citations. Cet ordre ne correspond pas à celui présenté à l'enquête.

CHAPITRE 2

LES RAISONS DE L'IMPORTANCE DU CHOMAGE ACTUEL

CHAPITRE 2

LES RAISONS DE L'IMPORTANCE DU CHOMAGE ACTUEL

A quoi, ou à qui peut être due l'ampleur du chômage ? Cette question qui, bien sûr, intéresse très directement les acteurs de la vie politique et sociale ne les concernent pas seulement, puisqu'on l'a vu, elle se situe au coeur des préoccupations d'un grand nombre de Français. On peut donc tenter de cerner les réponses apportées par le grand public à cette interrogation en analysant trois questions présentes dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" :

- *Selon vous, à quoi principalement est due l'importance du chômage actuel ?*
- *Les entreprises déclarent rencontrer de plus en plus de difficultés pour recruter les personnes dont elles ont besoin, notamment pour des emplois qualifiés. Selon vous, quelle en est la raison principale ?*
- *Selon vous, quelle est, parmi les raisons suivantes, celle qui constitue le plus aujourd'hui, un frein à l'embauche ?*

La première question est la plus généraliste. C'est aussi une question ouverte, postcodée a posteriori, qui laisse donc aux interviewés une totale liberté de réponse. Quant aux deux autres, elles se présentent sous la forme de questions fermées, comportant un certain nombre de modalités de réponses abordant des problèmes plus spécifiques de l'emploi.

Trois conclusions essentielles se dégagent de l'étude des réponses à ces questions :

**** Un certain fatalisme transparait à travers les explications données au chômage, mais selon l'opinion, des actions précises pourraient permettre d'atténuer les freins à l'embauche.***

Le fait que la modernisation, le progrès technologique et la crise économique arrivent en tête des raisons explicatives du chômage actuel ne peut que confirmer une certaine résignation de la population française. On invoque ainsi souvent des grands mouvements structurels ou conjoncturels difficilement maîtrisables en ce qu'ils affectent l'ensemble du bloc économique auquel la France est intégrée. L'inadéquation de la formation des chômeurs, souvent attribuée aux dysfonctionnements du système éducatif, est finalement la

seule explication structurelle qui pourrait conduire à des réformes directes, même si elles sont lourdes et longues à se concrétiser. Remarquons qu'en tout état de cause, l'évocation de "boucs émissaires" (gouvernement, patrons ou entreprises, immigrés) comme responsables du chômage apparaît en comparaison relativement secondaire.

A côté de ces interprétations fatalistes, deux solutions précises se dégagent aux yeux de l'opinion pour tenter de relancer l'embauche : la réduction des cotisations sociales et la réforme du système éducatif.

**** L'inadéquation entre l'éducation, la formation et les nécessités du marché de l'emploi est fortement perçue dans la population¹.***

Le décalage existant entre les attentes des employeurs et les caractéristiques des demandeurs d'emploi constitue en effet la troisième des raisons avancées pour expliquer l'ampleur du chômage actuel et cette inadéquation est souvent considérée aujourd'hui comme un des freins majeurs à l'embauche². Une partie de la population française reprend donc ici à son compte certains des griefs traditionnels des employeurs à l'égard du système éducatif.

**** Les opinions sur les raisons du chômage sont indissociables de l'attitude adoptée vis-à-vis des chômeurs ou, plus généralement, des catégories défavorisées.***

Quand on met en cause le rôle des entreprises ou des phénomènes plus difficilement maîtrisables, tels que l'incertitude de la situation économique dans les problèmes d'embauche, on fait souvent preuve par ailleurs d'une certaine générosité vis-à-vis de la population des plus défavorisés. En particulier, toutes les mesures concernant les RMistes, les familles touchant les allocations familiales ou d'autres aides spécifiques comme les allocations-logement, sont accueillies d'un oeil nettement plus favorable. La situation de pauvreté est plutôt associée, toujours aux yeux de ces personnes-là, à un manque de chance et non à un manque d'efforts des individus en difficulté ; les prises en charge et aides diverses des pouvoirs publics sont donc justifiées puisqu'elles permettent à ces individus, si ce n'est vraiment de s'en sortir, au moins de vivre.

¹ L'établissement d'un lien entre éducation inadaptée et chômage explique sans doute en partie que la réforme du système éducatif est, selon les Français, l'une des 7 améliorations à apporter au fonctionnement de la société. Voir à ce sujet "Deux analyses lexicales : les améliorations à apporter au fonctionnement de la société - L'image du milieu professionnel", Cahier de recherche du Crédoc, n°22, Janvier 1992.

² Cette difficulté pour trouver des personnes disposant des compétences nécessaires est cruellement ressentie chez les employeurs qui veulent recruter de la main d'oeuvre qualifiée. Selon un sondage de l'INSEE, 20% des PME de 10 à 100 salariés étaient victimes de ce problème en 1989. Cet indicateur s'appuie sur les déclarations d'employeurs affirmant rencontrer des difficultés lors d'une embauche. S'il est quelque peu imprécis, il n'en correspond pas moins à un sentiment relativement répandu. Cf. "Paradoxe en temps de chômage, la France manque de main d'oeuvre qualifiée", l'Etat de la France 1992, la Découverte, Crédoc, Paris.

En revanche, quand on rend les chômeurs responsables des difficultés de recrutement, ou bien qu'on juge le "problème des mentalités" comme une des raisons du chômage actuel, c'est à une plus grande rigueur qu'on fait appel et l'automatisme d'une solidarité "aveugle" est mise en question. "L'excès de protection sociale", "le manque de bonne volonté", "le refus de travailler", "la fainéantise" sont les expressions d'une certaine condamnation de la population des chômeurs. Ces Français "accusateurs" estiment par ailleurs que des prestations comme le RMI ne sont pas toujours versées "aux personnes qui en ont le plus besoin" et que des prestataires vont même jusqu'à contourner la législation pour pouvoir en bénéficier. Autrement dit, le sentiment d'existence d'un système générant le chômage n'est pas totalement étranger à cette catégorie de population. Encore convient-il de relativiser ce portrait quelque peu caricatural. Mais il est vrai que c'est autour de ces deux positions extrêmes, la compréhension ou la méfiance envers les plus défavorisés, que se structurent directement les opinions sur les raisons du chômage actuel.

1) Les raisons citées spontanément comme responsables du chômage actuel

La question sur les raisons principales de l'ampleur du chômage est à même de donner une vision d'ensemble de la façon dont les Français conçoivent ce phénomène, du fait de sa formulation assez générale certes, mais aussi parce qu'elle est posée de façon ouverte (sans qu'aucune suggestion de réponse ne soit faite à l'enquête). Les diverses réponses recensées figurent au tableau n°13 (par ordre d'importance décroissante de citations).

Deux grandes familles d'explications se dégagent parmi toutes celles citées par les enquêtés: d'un côté, figurent des **raisons économiques au sens large** comme la modernisation, la crise économique ou plus simplement le manque d'emplois et de l'autre, des **raisons plutôt politiques**, avec souvent l'idée de désigner un responsable (l'Etat, les patrons, le système éducatif, les femmes, les étrangers, etc...). Ces dernières explications sont souvent secondaires pour les Français puisqu'elles sont citées par un bien moins grand nombre de personnes. Les Français ne semblent donc pas chercher majoritairement un "bouc-émissaire", qu'ils pourraient rendre responsable du chômage. Notamment, les entreprises, les immigrés et les femmes actives sont rarement accusés directement et spontanément. Sur d'autres sujets, la dénonciation des immigrés s'est toujours révélée plus forte dans une question fermée que dans une question ouverte (comme ici). Le gouvernement est, en revanche, moins souvent écarté de cette responsabilité vis-à-vis du chômage (8% des citations).

Tableau n°13

Selon vous, à quoi est due principalement l'importance du chômage actuel ?
(en %)

	Fin 1991
Modernisation, progrès.....	20,4
Crise économique (conjoncture actuelle, récession).....	15,3
Inadéquation de l'éducation, de la formation par rapport au marché de l'emploi.....	11,5
Pas assez d'emplois (fermeture d'usines, d'entreprises).....	10,2
L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement.....	8,1
Charges trop lourdes (charges sociales, patronales trop lourdes)	6,9
Problème de mentalité (excès de protection sociale, assistanat...)	6,4
Les patrons (mauvaise gestion, mauvaise politique patronale ...)	5,1
Trop d'étrangers (immigration)	4,6
Autres réponses.....	3,9
Ne sait pas, non réponse	3,8
Problèmes de compétitivité des entreprises (concurrence)	2,5
Total.....	100,0 ³
	(effectif) (2012)

Au sein de ces deux familles d'explications (économique ou politique) règne une assez grande diversité de réponses, qui correspondent à des profils de répondants bien distincts. En particulier, les deux premières raisons citées (modernisation et crise économique) se distinguent clairement par les types de population qui les invoquent.

Les personnes âgées accusent "la modernisation" ... (20% des réponses)

La modernisation, le progrès arrivent donc en tête des raisons pouvant expliquer l'ampleur du chômage actuel : un cinquième de la population est convaincue que "le modernisme, la mécanisation, l'informatique, la robotique ..." sont à la base du phénomène de chômage et cite spontanément cette réponse sans qu'elle lui ait été suggérée. Parmi les formulations proposées ici, on peut citer par exemple : "*cela est dû à la robotisation des entreprises, ce qui supprime la main d'oeuvre*" ou bien "*le chômage ne baissera pas, les industries se modernisent et ça supprime des emplois*".

Deux caractéristiques socio-démographiques essentielles permettent de cerner ces individus : ce sont des personnes plutôt âgées (30% de retraités, contre 20% en moyenne) et non

³ Le total est légèrement inférieur à 100, car d'autres réponses ont été formulées regroupant des populations très faibles : 0,6% citent, comme cause du chômage actuel, le travail des femmes; 0,4% citent le travail au noir, 0,3% les emplois précaires.

diplômées (44 % n'ont aucun diplôme ou le CEP, contre 31 % dans la population). Il s'agit même assez fréquemment de couples de retraités (24 %, contre 18 % en moyenne). Enfin, on remarquera que ces individus sont également un peu plus souvent propriétaires de leur logement (52 %, contre 48 % en moyenne). Un certain nombre de caractéristiques habituellement associées aux personnes âgées permettent donc de dresser le portrait de ces "dénonciateurs" du progrès : il s'agit d'individus un peu plus inquiets que la moyenne, regardant plus souvent la télévision quotidiennement, fréquentant moins que la moyenne des équipements sportifs, les salles de cinéma, les bibliothèques.

... tandis que l'explication du chômage par la crise économique (15% des réponses) est plus le fait de personnes diplômées ayant un esprit moderniste⁴

L'explication par la "crise économique" fait souvent appel à la dimension internationale des difficultés économiques ("*récession économique, crise mondiale*", "*contexte économique, manque d'expansion*") ou bien à la conjoncture : "*c'est la conjoncture actuelle qui le veut*", "*conjoncture économique*".

Les personnes qui rendent la crise économique principalement responsable du chômage ont un profil assez différent des précédentes. En effet, il s'agit au contraire d'individus diplômés (23 % sont diplômés du supérieur, contre 15 % dans l'ensemble). Plus fréquemment également, ils résident à Paris ou dans son agglomération (21 %, contre 15 %). Les célibataires y sont sur-représentés (23 %, contre 18 %), de même que les cadres supérieurs (8 %, contre 5 %) et 8 % disposent dans leur foyer d'un revenu annuel de plus de 300 000 francs. Enfin, ces individus affichent des opinions que l'on peut qualifier de "modernistes" : ainsi 42 % estiment que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu (contre 31 % en moyenne), 58 % pensent que les femmes doivent exercer une activité professionnelle dans tous les cas où elles le désirent. Enfin, 42 % trouvent que la diffusion de l'informatique est une chose souhaitable (contre 33 %). Globalement, il figure ici plus de "modernistes" qu'en moyenne : 19 %, contre 12 % dans l'ensemble de la population. Mais il y a aussi plus de "conservateurs" : 19 % ne considèrent pas que la société a besoin de se transformer (14 %).

En tout état de cause, désigner comme cause du chômage la modernisation ou la crise économique ne relèvent pas d'un même état d'esprit : la première raison révèle une réticence à la nouveauté, un esprit tourné vers des valeurs plus traditionnelles, tandis que la seconde semble être le fruit d'une réflexion plus élaborée, prenant en compte les phénomènes économiques conjoncturels ou internationaux.

⁴ Sont appelés "modernistes" ceux qui pensent à la fois que "la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu", que "le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties" et que "les femmes devraient toujours travailler ou travailler dans tous les cas où elles le désirent".

Ceux qui invoquent les raisons "pas assez d'emplois" (10% des réponses) et "modernisation" ont un point commun : l'absence de diplôme.

L'explication du chômage par le manque d'emplois peut paraître tautologique. En fait, c'est le manque de dynamisme du marché de l'emploi qui est souligné ici : *"les entreprises n'embauchent pas", "pas assez de créations d'entreprises", "il n'y a pas de travail pour tout le monde"*.

41% de ceux qui imputent aux fermetures d'usines ou d'entreprises la responsabilité du chômage n'ont aucun diplôme général ou professionnel ou n'ont que le CEP (31% en moyenne). Il s'agit plutôt de jeunes : 19% ont entre 25 et 30 ans (12%) et 19% ont moins de 25 ans (13%), soit un total de 38% de moins de 30 ans (contre 25% dans la population). Une assez nette sur-représentation des femmes apparaît dans cette catégorie (68%, contre 53% en moyenne). Il reste que la raison avancée ici n'en est pas vraiment une : il s'agit plus d'une simple constatation ou d'une reformulation de la question, que d'une véritable réflexion sur les causes du chômage.

L'inadéquation entre la formation et l'emploi (12% des réponses) est plus ressentie chez les jeunes diplômés.

L'utilisation du libellé général "inadéquation entre la formation et l'emploi" se réfère à toutes les citations ayant trait au niveau de formation des demandeurs d'emploi éventuels, *"au manque de qualification", "au décalage entre demandes et offres",* ou même à l'inefficacité du système éducatif : *"orientation des élèves au niveau de l'éducation nationale", "pas de correspondances entre les formations et les emplois proposés" ...*

Ce type de réponses est relativement plus proposé par les diplômés du supérieur (il en figure ici deux fois plus qu'en moyenne : 30%, contre 15%) et par des jeunes : 20% ont moins de 25 ans (13%). Cette catégorie se rapproche de celle qui évoque "la crise économique" comme raison du chômage, mais elle est manifestement plus jeune. On y rencontre d'ailleurs aussi plus de "modernistes" (19%, contre 12%) et davantage de personnes favorables à la diffusion de l'informatique (44%, contre 33%). Ces individus appartiennent plus souvent qu'en moyenne à au moins deux associations (27%, contre 16%) et fréquentent régulièrement un cinéma (22%, contre 12%).

La mise en cause de la gestion du gouvernement (8% des réponses) s'accompagne d'une critique généralisée à l'égard des institutions publiques.

La critique de la politique gouvernementale peut être ici assez générale ("*mauvaise gestion du pays*" "*ou du gouvernement*") ou plus ou moins précise ("*tout ferme à cause des inégalités de revenus*", "*l'ingérence de l'Etat*", "*l'excès de taxes qui font couler les petits employeurs*", "*dirigisme administratif*", "*le gouvernement n'aide pas les entreprises*").

Assez peu de caractéristiques socio-démographiques permettent de qualifier ce groupe. Tout au plus note-t-on une proportion plus importante de cadres moyens et professions intermédiaires, et d'adhérents de partis politiques. En revanche, leurs opinions décèlent à la fois un grand pessimisme pour l'avenir (sur les conditions de vie, le nombre de chômeurs futur) et un regard très critique à l'égard de l'action des pouvoirs publics (Cf. tableau n° 14).

Tableau n° 14

Quelques opinions des individus qui rendent l'Etat responsable du chômage

56 % pensent que l'évolution de leur niveau de vie personnel est moins bonne depuis 10 ans (42 %)
77 % que l'évolution du niveau de vie des Français est moins bonne depuis 10 ans (66 %)
40 % que la justice fonctionne "très mal" (28 %)
72 % que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les pauvres (62 %)
31 % que les mesures de lutte contre le chômage ne sont pas du tout efficaces (22 %)
94 % que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années (82 %)
16 % que leurs conditions de vie vont "beaucoup se détériorer" dans les 5 ans (10 %)

Exemple de lecture : parmi ceux qui citent l'Etat comme responsable du chômage actuel, 40% estiment que la justice fonctionne très mal, alors que 28% de l'ensemble de la population expriment ce sentiment sur la justice.

Le trop grand poids des charges sociales (7% des réponses) est davantage ressenti par les indépendants .

Ce groupe de réponses est très homogène : "*trop de charges*", "*les charges sont trop lourdes*", etc.

La catégorie socio-professionnelle, qui n'est certes pas dominante, mais sur-représentée ici par rapport à la moyenne, est celle des artisans, commerçants, chefs d'entreprise (12%, contre 4% en moyenne). Il est d'ailleurs notable que 18% des personnes qui expliquent le chômage par la lourdeur des cotisations sociales sont à leur compte (contre 9%).

En outre, ces individus prônent systématiquement une diminution des cotisations sociales lorsqu'on leur suggère cette possibilité (tableau n° 15).

Tableau n°15

Quelques opinions des individus qui ressentent le poids des charges sociales

75% pensent que les cotisations sociales trop élevées constituent le principal frein à l'embauche (37%).
55% jugent que la forme d'aide la plus efficace pour aider les personnes en situation difficile serait d'exonérer les entreprises de cotisations sociales (33%).
98% estiment que la réduction des cotisations sociales de l'employeur sans toucher au salaire du jeune constitue une mesure efficace pour accroître l'emploi des jeunes (90%).
61% préfèrent la diminution des dépenses d'indemnisation plutôt que l'augmentation des cotisations pour gérer le déficit du régime d'assurance-chômage (51%).

Comme on le verra de manière détaillée dans le troisième chapitre, la préférence pour des exonérations de charges sociales des entreprises est précisément plus marquée chez les individus qui trouvent déjà que le poids des charges sociales constitue un frein à l'embauche et ceux qui expliquent en partie l'importance du chômage par le "trop plein" de cotisations.

Une rigueur critique chez ceux qui se réfèrent à "un problème de mentalité des chômeurs" (6% des réponses)

La dénonciation du comportement des demandeurs d'emploi est ici énoncée, soit de façon isolée par un jugement de valeur sur les chômeurs eux-mêmes ("*trop de chômeurs professionnels*", "*trop de gens fainéants*"), soit en l'expliquant par un excès d'assistanat ("*les gens sont trop assistés*", "*c'est la facilité de vivre de l'allocation chômage*"...).

Le choix de ce motif pour expliquer l'ampleur du chômage renvoie donc à des catégories d'enquêtés très distinctes, dont les opinions reflètent un certain malaise social. Ceux-ci ont tendance à ne retenir que les effets pervers des politiques sociales et ne voir ici et là que des profiteurs du système. Plus spécifiquement, ils font preuve d'une très grande rigueur dans leurs opinions sur les politiques d'aide aux plus défavorisés. Ils se montrent en particulier très critiques envers le Revenu Minimum d'Insertion qu'ils perçoivent souvent comme un procédé supplémentaire permettant de toucher un peu d'argent sans effort. Toutes les opinions sur le RMI sont d'ailleurs extrêmement corrélées avec cette modalité de réponse (Cf. tableau n° 16).

Tableau n° 16

Opinions des personnes qui expliquent le chômage par un problème de mentalités des chômeurs

58 % pensent que le RMI n'incite pas à travailler (35 %)
67 % estiment que le RMI doit être un droit lié à une contrepartie de la part du bénéficiaire (plutôt qu'un droit automatique) (52 %)
29 % ont une opinion peu favorable au RMI (presque 2 fois plus que dans la population : 15 %)
33 % ne sont pas d'accord pour que le RMI continue à être versé à ceux qui ont des difficultés à atteindre les objectifs d'insertion fixés (13 %)
29 % pensent que les bénéficiaires du RMI ne pourront jamais trouver de travail (18 %)
13 % estiment que les personnes ayant contourné la législation afin de pouvoir toucher le RMI sont très nombreuses (6 %)
48 % estiment que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin (37 %)

Ces individus sont bien entendu critiques envers les catégories les plus défavorisées et les rendent souvent responsables de leur état. Par exemple, 55 % estiment que c'est par manque d'efforts pour s'en sortir que certaines personnes vivent dans la pauvreté (contre 37 % en moyenne). De même, 62 % jugent que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur enlève le sens des responsabilités (47 %). Enfin, 28 % des individus de cette catégorie estiment que les étrangers sont les premiers bénéficiaires de prestations sociales (19 % dans l'ensemble).

Une remise en question plus forte des institutions émane aussi de ce groupe : on y juge plus souvent que la justice fonctionne "très mal" (39 %, contre 29 % en moyenne) et que les mesures de lutte contre le chômage sont totalement inefficaces (32 %, contre 22 %). Ils sont plus réticents que la moyenne à la solution consistant à accorder un complément de salaire aux chômeurs pour les inciter à accepter un emploi moins bien rémunéré : 66 % n'estiment pas cette mesure normale, contre 55 % en moyenne. Ils sont enfin 9 % à trouver que les pouvoirs publics en font trop pour les plus démunis (3 %).

Notons enfin que ce groupe comporte un peu plus d'employés qu'en moyenne (19 %, contre 11 %) et que les personnes d'un niveau d'instruction moyen (BEPC ou diplôme technique en dessous du Bac) y sont aussi légèrement sur-représentées.

Toutes les autres réponses fournies sont, par ailleurs, citées par un vingtième de la population ou moins. Remarquons à ce propos que 5 % des Français considèrent le problème de l'immigration comme cause de l'importance du chômage actuel et moins d'1 % se réfèrent au travail des femmes.

Finalement, les deux tableaux suivants (Cf. tableaux n° 17 et 18) permettent de résumer les différentes explications données au chômage selon les deux critères socio-démographiques (catégorie socio-professionnelle et diplôme) qui caractérisent le mieux ces réponses.

Tableau n° 17

Les raisons expliquant l'importance du chômage actuel selon la catégorie socio-professionnelle (1991)
(en %)

	Cadres, Prof. lib.	Employés	Ouvriers	Ménagères	Retraités	Ensemble*
Modernisation, progrès...	13,4	16,1	23,1	19,1	30,7	20,4
Crise économique.....	21,7	14,2	15,7	12,6	11,7	15,3
Inadéquation entre formation et marché de l'emploi	18,8	12,0	8,2	8,7	8,7	11,5
Pas assez d'emplois	5,6	12,7	11,6	15,2	7,0	10,2
Etat, gouvernement.....	12,4	6,9	6,9	7,1	7,6	8,1
Charges trop lourdes	6,3	8,5	5,7	6,8	5,7	6,9
Problème de mentalité ...	5,1	8,8	5,8	6,5	5,2	6,4
Les patrons	4,5	7,6	6,3	4,0	5,2	5,2
Trop d'étrangers	3,2	4,0	3,8	7,5	4,5	4,6
Autres raisons (1).....	8,9	9,2	12,9	12,5	13,7	10,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* La colonne "ensemble" comprend les autres catégories d'actifs et d'inactifs (ex. indépendants, étudiants) non détaillées dans ce tableau.

Tableau n° 18

Les raisons expliquant l'importance du chômage actuel selon le niveau de diplôme possédé (1991)
(en %)

	Aucun, CEP	BEPC, tech < bac	BAC, tech (niv. bac)	Supérieur. grdes écoles	Ensemble
Modernisation, progrès	28,2	20,3	11,6	12,5	20,4
Crise économique	12,5	12,8	20,2	23,4	15,3
Inadéquation entre formation et le marché de l'emploi	4,6	9,7	19,3	23,4	11,5
Pas assez d'emploi	13,4	10,4	6,5	6,6	10,2
Etat, gouvernement.....	6,7	8,8	9,0	8,8	8,1
Charges trop lourdes	5,7	8,1	8,1	5,1	6,9
Problème de mentalité.....	5,0	8,1	5,1	5,9	6,4
Les patrons	4,8	6,1	4,3	4,3	5,2
Trop d'étrangers	5,7	5,4	2,4	2,2	4,6
Autres raisons (1)	13,6	10,4	13,8	8,0	11,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Regroupement de toutes les autres modalités. Cf. tableau n° 13.

Deux questions fermées vont nous permettre maintenant de mieux creuser les opinions des Français sur les difficultés de recrutement des entreprises et les freins à l'embauche.

2) Pour les Français, le manque de personnes qualifiées est à la base des difficultés de recrutement des entreprises.

Tableau n° 19

Les entreprises déclarent rencontrer de plus en plus de difficultés pour recruter les personnes dont elles ont besoin, notamment pour des emplois qualifiés. Selon vous, quelle en est la raison principale ?
(classement par ordre décroissant des réponses de 1991)

	(en %)	
	1990	1991
Il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes	35,6	36,5
Les entreprises sont trop exigeantes	16,2	16,2
Les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire	15,0	15,9
Les salaires proposés sont insuffisants	19,7	15,2
Les demandeurs d'emplois sont trop exigeants	7,4	9,9
Les emplois proposés sont souvent trop éloignés du domicile	3,4	4,2
Les conditions de travail offertes sont pénibles	1,8	1,6
Ne sait pas	0,9	0,5
Total	100,0	100,0

Les réponses à cette question peuvent être classées en deux grandes catégories, comme cela avait été réalisé pour les réponses de fin 1990⁵. La première regroupe toutes les raisons qui tendent à rejeter la responsabilité sur les entreprises et la seconde sur les demandeurs d'emploi. Grosso modo, les réponses restent partagées à peu près équitablement entre ces deux types de raisons (49 % pour la première, 51 % pour la seconde).

La baisse intervenue entre 1990 et 1991 des réponses "les salaires proposés sont insuffisants" a été compensée par une légère hausse des propositions "il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes", "les demandeurs d'emploi sont trop exigeants" et "les emplois sont trop éloignés du domicile". Ceci revient, au total, à imputer un peu plus la

⁵ Cf. "La perception du chômage et des politiques de l'emploi", Collection des rapports du Crédoc, n° 110, Janvier 1992. La responsabilité des entreprises regroupe les modalités : "les entreprises sont trop exigeantes", "les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire", "les salaires proposés sont insuffisants", "les conditions de travail offertes sont pénibles". La responsabilité des chômeurs repose, elle, sur les modalités : "il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes", "les demandeurs d'emploi sont trop exigeants", "les emplois proposés sont trop éloignés du domicile".

responsabilité des difficultés de recrutement aux chômeurs qu'aux entreprises, mais les variations sont faibles d'une année sur l'autre.

Globalement, les Français citent donc en premier lieu (36% des réponses), comme cause de difficulté de recrutement des entreprises, l'insuffisance de personnes qualifiées ou compétentes. Il est vrai qu'un grand nombre des jeunes qui arrivent sur le marché du travail ont encore souvent peu de qualifications⁶. Mais, selon les Français, la responsabilité de cette situation n'incombe pas uniquement aux demandeurs d'emploi. Elle relève aussi des entreprises réticentes à investir dans la formation nécessaire (16% des réponses). Le problème de la qualification est donc différemment interprété dans l'opinion publique et renvoie aussi bien les demandeurs d'emploi que les entreprises à leurs mutuels devoirs. D'ailleurs, outre l'opposition entre responsabilité des entreprises et responsabilité des chômeurs dans les causes des difficultés de recrutement, un autre type de regroupement des réponses à cette question peut être effectué, mettant en évidence trois grandes catégories :

- a) Les réponses se référant aux problèmes de qualification et de formation ("*il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes*" ou "*les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire*").
- b) Celles qui impliquent directement les acteurs du monde du travail (entreprises aussi bien que chômeurs) et leurs trop grandes exigences ("*les entreprises sont trop exigeantes*" ou "*les demandeurs d'emploi sont trop exigeants*").
- c) Enfin, celles relatives aux mauvaises conditions de travail offertes ("*les salaires proposés sont insuffisants*", "*les conditions de travail offertes sont pénibles*", "*les emplois proposés sont souvent trop éloignés du domicile*").

La répartition des réponses est alors la suivante :

Tableau n°20
Les raisons des difficultés de recrutement
-Regroupement des réponses en trois catégories-
(en %)

	1991
Raisons liées à la formation et à la qualification	52,4
Exigences trop grandes des acteurs	26,1
Conditions de travail insatisfaisantes	21,0
Ne sait pas	0,5
Total	100,0

⁶ Sur 800 000 jeunes sortis du système scolaire en 1991, 120 000 n'avaient aucun diplôme. Source : "Après le travail en miettes, l'emploi en miettes", l'Etat de la France 1992, La Découverte, Crédoc, Paris.

Ainsi, les problèmes de formation et de qualification apparaissent bien aux Français comme un obstacle majeur au recrutement, puisque plus de la moitié d'entre eux s'y réfèrent. Mais ils ne mettent pas en question seulement le système de formation, mais aussi le problème de son financement et le rôle que les entreprises devraient y exercer.

Un quart des Français font ensuite allusion aux trop fortes exigences des acteurs, aussi bien du côté de l'offre (entreprises) que de la demande (chômeurs). Est-ce à dire que, pour ce groupe, une partie des difficultés de recrutement pourrait être résolue si les acteurs y mettaient une certaine bonne volonté ? Ou au contraire déplore-t-on là précisément l'absence de bonne volonté des acteurs ?

Enfin, un enquêté sur cinq met en avant les conditions de travail offertes -considérées comme insuffisantes- pour justifier les difficultés de recrutement actuelles.

Les opinions sur les raisons des difficultés de recrutement se différencient sensiblement selon les catégories socio-professionnelles.

Certes, le manque de personnel qualifié est quasiment toujours la première cause citée pour expliquer les difficultés actuelles de recrutement, mais les ouvriers et les employés la placent à égalité avec d'autres raisons qui tendent davantage à faire porter la responsabilité de la situation sur les employeurs (salaires insuffisants, entreprises trop exigeantes). Les retraités et les cadres-professions libérales se réfèrent plus souvent au manque de personnel qualifié (45 à 48%). Les ouvriers citent, quant à eux, autant l'insuffisance des salaires que le manque de personnel qualifié et accusent, à l'unisson avec les employés, les trop fortes exigences des entreprises. Enfin, un accord s'établit entre les employés et les cadres-professions libérales pour dénoncer la volonté des entreprises de ne pas payer la formation nécessaire. Les réponses des cadres sont d'ailleurs globalement beaucoup plus orientées vers les aspects "formation/qualification" que celles de toutes les autres catégories socio-professionnelles (64% de leurs réponses, contre 52% en moyenne, cf. tableau n° 21).

Tableau n°21

Les raisons invoquées pour expliquer les difficultés de recrutement actuelles, selon la CSP de l'enquête
(en %)

	Cadres Prof. lib.	Employés	Ouvriers	Ménagères	Retraités	Ensemble*
Manque de pers. qualifié	45,1	22,5	24,6	34,0	48,4	36,5
Entreprises trop exigeantes	13,3	23,5	20,0	18,2	11,8	16,2
Entreprises ne veulent pas payer formation nécessaire	19,1	21,1	15,6	14,0	11,9	15,9
Salaires insuffisants	12,1	20,1	24,5	13,8	9,0	15,2
Demandeurs trop exigeants	7,2	9,6	6,7	10,7	13,2	9,9
Emplois trop éloignés	0,8	1,6	5,4	7,9	3,9	4,2
Travail pénible	1,7	1,6	2,4	1,0	1,0	1,6
Ne sait pas	0,9	0	1,0	0,3	0,8	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*La colonne "ensemble" correspond à l'ensemble de la population; les autres catégories d'actifs, comme les indépendants, ou d'inactifs, comme les étudiants, sont prises en compte dans ce total.

Salariés, indépendants : deux statuts, deux opinions différentes sur les difficultés de recrutement des entreprises.

On trouve davantage de personnes à leur compte chez ceux qui accusent les chômeurs de rendre le recrutement difficile. C'est le phénomène inverse qui se produit chez les salariés : ils rejettent plus souvent la faute sur les entreprises (Cf. tableau n° 22).

Tableau n°22

Les opinions des salariés et indépendants
sur les raisons expliquant les difficultés actuelles de recrutement

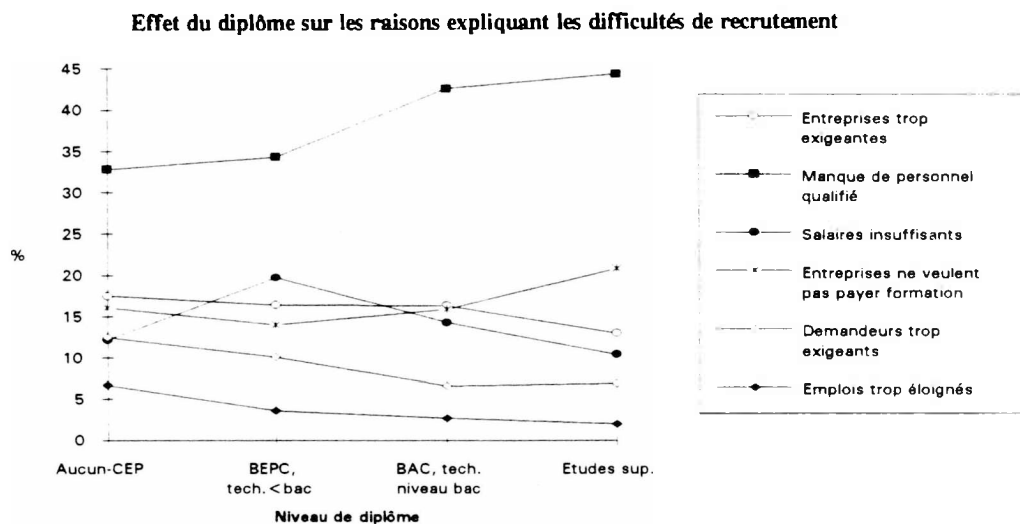
	(en %)		
	Salarié	A son compte	Total
Entreprises trop exigeantes.....	94,1	5,9	100,0
Salaires insuffisants	86,1	13,9	100,0
Entreprises ne veulent pas payer la formation	84,3	15,7	100,0
Manque de personnel qualifié	73,0	27,0	100,0
Demandeurs trop exigeants	74,1	25,9	100,0
Emplois trop éloignés.....	59,4	40,6	100,0
Ensemble.....	80,5	19,5	100,0

Note de lecture : 94,1 % de ceux qui estiment que les difficultés de recrutement tiennent à une trop grande exigence des entreprises sont des salariés, alors que ceux ci ne représentent en moyenne que 80,5 % des personnes actives.

Plus on est diplômé, plus on met en cause les problèmes de la formation et de la qualification

44% des diplômés du supérieur expliquent les difficultés de recrutement par le "manque de personnel qualifié" (contre 36%) et 21% par "la volonté des entreprises de ne pas payer la formation nécessaire" (contre 16%).

Graphique n°8



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

Ainsi, plus le diplôme possédé est élevé, plus on a tendance à expliquer les difficultés de recrutement par l'absence de qualification. En revanche, la trop grande exigence des entreprises ou des demandeurs d'emplois, et l'éloignement par rapport au domicile, sont des motifs que l'on invoque moins quand on est diplômé. Enfin, un niveau d'instruction moyen (BEPC ou diplôme technique inférieur au bac) s'accompagne plutôt de plus de revendications d'ordre salarial. Les plus jeunes enquêtés ont tendance à faire porter la responsabilité des difficultés actuelles sur les entreprises, que ce soit à cause de leurs trop grandes exigences ou de leur volonté de ne pas payer les formations suffisantes. Récemment formés et fraîchement arrivés sur le marché du travail, il est assez compréhensible qu'ils aient tendance à incriminer davantage les employeurs.

Enfin, on remarque que le partage des réponses entre responsabilité des entreprises et responsabilité des chômeurs est très corrélé avec les opinions sur le RMI. Ainsi, les personnes qui ont tendance à rejeter la faute sur les entreprises sont, bien plus que la moyenne, favorables au RMI. Le phénomène inverse s'observe chez les Français qui rendent plutôt les chômeurs responsables des difficultés de recrutement : ils voient plus,

dans cette prestation, une désincitation au travail. Plus globalement, les réponses à la question sur les raisons des difficultés de recrutement sont à relier avec une attitude générale de générosité ou de rigueur vis-à-vis des personnes défavorisées (Cf. tableau n°23).

Tableau n°23

Analyse des raisons avancées pour expliquer les difficultés de recrutement :
Attitudes généreuses ou rigoristes dans différents groupes

	(en %)	
Responsabilité des entreprises		
* "Les entreprises sont trop exigeantes"		
Le RMI doit être un droit automatique	56,9	+10,1
Opinion "très favorable" au RMI	33,9	+6,6
Tout à fait d'accord pour que le RMI continue à être versé à ceux qui ont des difficultés à atteindre les objectifs d'insertion	37,4	+6,1
Les pouvoirs publics ne font pas assez pour les pauvres	70,7	+9,1
C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance que certaines personnes vivent dans la pauvreté	70,4	+10,0
Il est très important que l'Etat aide les familles ayant des enfants à charge	69,4	+8,2
* "Les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire"		
Le RMI aide à s'en sortir	69,9	+7,1
Opinion "très favorable" au RMI	33,7	+6,4
Il est très important que l'Etat aide les familles ayant des enfants à charge	68,4	+7,2
La prise en charge des familles les plus défavorisées leur permet de vivre	57,9	+6,5
* "Les salaires proposés sont insuffisants"		
Le RMI doit être un droit automatique	57,9	+11,1
Le RMI aide à s'en sortir	71,4	+8,6
Les pouvoirs publics ne font pas assez pour les pauvres	71,6	+10,0
Responsabilité des chômeurs		
* "Les demandeurs d'emploi sont trop exigeants"		
Le RMI n'incite pas à travailler	52,0	+16,7
Opinion "peu favorable" au RMI	24,8	+9,7
Le RMI doit être un droit avec contrepartie de la part du bénéficiaire	61,5	+9,2
Les RMistes sont pour la plupart des gens qui ne pourront jamais trouver un travail	26,1	+8,4
Les personnes qui fraudent pour toucher le RMI sont nombreuses	39,7	+9,1
Les prestations destinées aux familles sont suffisantes	42,6	+10,2
Tout à fait d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	33,1	+8,6
C'est plutôt parce qu'elles ne font pas assez d'efforts que certaines personnes vivent dans la pauvreté	45,5	+9,0
La prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités	60,1	+12,7
* "Manque de personnel qualifié"		
Il est normal que le RMI soit versé à condition que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour atteindre les objectifs d'insertion	86,3	+5,3
Le RMI doit être un droit avec une contrepartie de la part du bénéficiaire	59,1	+6,8

Lecture du tableau : parmi les Français qui estiment que les difficultés de recrutement sont dues aux trop grandes exigences des demandeurs d'emploi, 52% pensent que le RMI n'incite pas à travailler, soit 16,7 points de plus que dans l'ensemble de la population.

3) Le principal frein à l'embauche : les cotisations sociales trop élevées

On cherche ici à analyser, non plus les causes ressenties du chômage, ni la part de responsabilité imputée à chacun dans les difficultés de recrutement, mais ce qui empêche, au jour d'aujourd'hui, les entreprises d'embaucher. Les freins à l'embauche tiennent-ils plus aux yeux des Français, au niveau du SMIC, à la réglementation ou aux cotisations sociales trop élevées ? Ou plutôt à l'incertitude économique générale ou au développement de certaines technologies économisant la main d'oeuvre ?

Tableau n° 24

Selon vous, quelle est, parmi les raisons suivantes, celle qui constitue le plus, aujourd'hui, un frein à l'embauche ?

	(en %)
	Fin 1991
Les cotisations sociales trop élevées.....	36,6
La situation économique incertaine.....	26,7
Le développement de technologies économisant la main d'oeuvre	17,4
Les difficultés pour recruter du personnel compétent	12,9
La réglementation du travail.....	2,8
Autres	1,8
Le niveau du SMIC trop élevé	1,4
Ne sait pas.....	0,4
Total.....	100,0
	(effectif) (2012)

Pour les Français, ce sont d'abord les trop fortes cotisations sociales qui sont en cause (Cf. tableau n° 24) : plus d'un tiers des enquêtés ont donné cette réponse, alors que cette raison n'apparaissait que secondaire dans les causes du chômage (question ouverte). Au-delà des différences liées à la méthode de recueil (questions ouvertes, questions fermées), on peut se demander si cela ne signifie pas, pour une partie des Français, que le niveau des cotisations sociales n'explique certainement pas le chômage, mais qu'un moyen de le combattre réside peut-être pour eux dans la baisse des charges sociales.

En second lieu, c'est l'incertitude de la situation économique qui est citée (27% des réponses). Rappelons que c'est aussi "la crise économique" qui est rendue responsable du chômage actuel par 15% de la population.

"Le développement de technologies économisant la main d'oeuvre" est le troisième frein à l'embauche cité (17%). On avait vu que pour les Français, la première cause explicative du chômage actuel résidait dans "la modernisation et le progrès". Remarquons que la modernisation est probablement davantage avancée comme une explication des licenciements économiques et moins comme un frein à l'embauche.

Enfin, les difficultés pour recruter du personnel compétent retiennent l'attention de 13% des Français.

La référence aux "cotisations sociales élevées" s'associe à une certaine rigueur à l'égard des politiques sociales.

Les personnes qui considèrent que "les cotisations sociales trop élevées" constituent un frein à l'embauche, manifestent également un souci général de réduire les charges sociales. Ainsi, 41% d'entre elles pensent que la forme d'aide la plus efficace pour aider les chômeurs en difficulté serait de favoriser leur embauche en accordant aux entreprises une exonération de cotisations (contre 33% en moyenne). Une majorité écrasante d'entre eux (95%, au lieu de 90% dans l'ensemble de la population) estime d'ailleurs que la réduction des cotisations sociales des employeurs serait une mesure efficace pour accroître l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, ces Français sont deux fois plus nombreux (14%, contre 7% en moyenne) à considérer que l'importance du chômage est due à la lourdeur des charges sociales. 58% préfèrent que l'on diminue les dépenses d'indemnisation du chômage plutôt que d'augmenter les cotisations pour combler le déficit du régime d'assurance-chômage (contre 51% en moyenne). Enfin, ils affichent une attitude plutôt pessimiste sur le chômage : 86% redoutent en effet que celui-ci continue d'augmenter encore pendant plusieurs années.

Globalement, ces personnes adoptent souvent une position de rigueur vis-vis des diverses politiques sociales. C'est comme si elles voyaient souvent dans ces mesures un gaspillage et considéraient une bonne partie des prestataires comme des "assistés" bénéficiant d'un excès de protection. Ainsi :

- 52% d'entre eux pensent que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités (47%)⁷
- 41% estiment que c'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir que certaines personnes vivent dans la pauvreté (37%)
- 40% considèrent que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail (35%)
- 59% n'apprécient pas l'idée d'accorder un complément temporaire de salaire à des chômeurs pour les inciter à accepter un emploi moins bien rémunéré (55%)

Ceux qui évoquent "la situation économique incertaine" critiquent parfois les politiques publiques, mais sont plus généreux à l'égard des défavorisés.

Au contraire des personnes précédentes, les individus qui voient dans la situation économique incertaine le principal frein à l'embauche font preuve d'avis plus progressistes. 56% estiment que la prise en charge des familles les plus défavorisées leur permet de vivre (51%), et 67% que c'est plus une absence de chance qu'un manque d'effort qui explique que certaines personnes vivent dans la pauvreté (60%). 49% trouvent plutôt normal qu'on puisse accorder un complément de salaire aux chômeurs pour qu'ils acceptent un emploi moins bien rémunéré (44%). Ils accusent un peu plus souvent l'Etat, le gouvernement d'être responsable de l'ampleur du chômage (11%, contre 8%).

Citer le progrès technologique comme frein à l'embauche va souvent de pair avec une méfiance générale vis-à-vis de la technologie et avec une certaine sensibilité à l'égard de l'environnement.

Ainsi, 18% de ce groupe (contre 13% dans l'ensemble) trouvent "regrettable" et 60% "inévitabile" (54%) la diffusion de l'informatique. Ces individus présentent d'ailleurs une plus grande sensibilité aux problèmes d'environnement : 22% jugent l'état de l'environnement dans le monde "très mauvais" (16%) et 20% trouvent celui de la France "mauvais" (15%).

Une sensibilité plus grande à la solidarité s'exprime ici : 71% croient aux vertus du RMI pour aider les gens à s'en sortir (63%). 67% expliquent la pauvreté par un manque de chance (60%). Enfin, 87% estiment que les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres s'accroissent.

⁷ Les chiffres entre parenthèses représentent le pourcentage dans l'ensemble de la population.

Tableau n°25

Les principaux freins à l'embauche :
Tableau récapitulatif des caractéristiques socio-démographiques distinctives dans chaque groupe
(en %)

"Cotisations sociales trop élevées"		
. Statut actuel ou dernier statut : indépendant	12,5	+3,1
. Réside en province	87,1	+4,4
. Moins de 30 ans, disposant du BEPC ou d'un diplôme tech. inférieur au bac	10,0	+2,6
. Femmes	57,1	+4,4
"Situation économique incertaine"		
. Réside dans l'agglomération parisienne	19,7	+4,3
. Moins de 30 ans, diplômé du bac ou du supérieur	11,9	+2,8
"Développement de technologies économisant la main d'oeuvre"		
. Hommes inactifs	23,6	+5,9
. Ouvriers	21,7	+4,9
. Réside en province	87,0	+4,3
"Difficultés de recrutement de personnel compétent"		
. 60 ans et plus	29,1	+4,2
. Cadres et professions libérales	17,3	+2,3

Exemple de lecture : les individus qui voient dans "le développement de technologies économisant la main d'oeuvre" un frein à l'embauche comptent, parmi eux, 23,6% d'hommes inactifs, soit 5,9 points de plus que dans l'ensemble de la population (où il y a 17,7% d'hommes inactifs).

4) Les associations de réponses aux différentes questions afférentes aux causes du chômage

Il apparait évidemment des liens entre les réponses fournies aux trois questions posées sur les causes du chômage, sur les difficultés de recrutement et sur les freins à l'embauche. Les tableaux suivants les mettent en évidence (Cf. tableaux n° 26 et 27).

"A quoi est due l'importance du chômage actuel ?" Cette question fait référence à ce qui très généralement a pu provoquer cette situation. A l'inverse, l'interrogation "Quelle est la raison qui constitue le plus aujourd'hui un frein à l'embauche ?" tend plutôt à mettre en évidence les raisons concrètes qui freinent les recrutements. Or on remarque, du fait d'ailleurs de la coexistence dans la seconde question de modalités très précises ("cotisations trop élevées") et d'autres plus floues ("situation économique incertaine"), qu'une certaine cohérence, non évidente a priori, apparait dans les réponses à ces deux questions : on

considère souvent, mais pas tout le temps, que ce qui freine l'embauche est aussi la cause du chômage (Cf. tableau n° 26)

Tableau n°26

Les causes du chômage et les freins à l'embauche : analyse croisée des réponses

(en %)

		Les principaux freins à l'embauche				Ensemble
		Cotisations trop élevées	Diff. recrutement perso.	Situation éco incertaine	Progrès techno.	
Les causes du chômage actuel	Modernisation	19,0	14,1	14,8	38,0	20,4
	Crise économique	14,0	18,4	18,3	12,9	15,3
	Inadéquation entre formation et emploi	9,3	25,3	10,6	8,1	11,5
	Pas assez d'emplois	8,8	8,6	13,7	7,4	10,2
	Etat, gouvernement	8,5	5,4	11,1	5,2	8,1
	Charges trop lourdes	14,1	1,4	3,6	3,0	6,9
	Problème mentalité	7,0	4,7	5,8	6,5	6,4
	Patrons	3,5	6,7	6,2	4,5	5,1
	Trop d'étrangers	4,6	4,9	4,5	5,4	4,6
	Autres raisons	11,2	10,5	11,4	9,0	11,5
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture du tableau : 14,1% de ceux qui considèrent que le principal frein à l'embauche réside dans les cotisations sociales trop élevées, estiment aussi que la cause majeure du chômage actuel tient dans les charges trop lourdes. Seulement 6,9% de l'ensemble de la population citent cette dernière raison.

Certains liens entre les causes des difficultés de recrutement et les freins à l'embauche apparaissent nettement au tableau n° 27 : ainsi, la grande majorité de ceux qui considèrent que le principal frein à l'embauche réside dans les difficultés de recruter du personnel compétent estiment que c'est parce que l'on manque de personnel qualifié.

Tableau n°27

Les raisons des difficultés de recrutement et les freins à l'embauche :
analyse croisée des réponses

(en %)

		Les principaux freins à l'embauche				Ensemble
		Cotisations trop élevées	Diff. recrutement perso.	Situation éco incertaine	Progrès techno.	
Raison principale des difficultés de recrutement	Entreprises trop exigeantes	15,5	9,1	19,0	19,0	16,2
	Manque personnel qualifié	37,5	60,4	30,0	30,3	36,5
	Salaires insuffisants	16,7	10,2	15,5	15,2	15,2
	Travail pénible	1,6	0,6	1,8	1,8	1,6
	Entrep. ne veulent pas payer formation	13,0	12,0	20,3	18,4	15,9
	Demandeurs trop exigeants	9,9	4,6	11,0	8,6	9,9
	Emplois trop éloignés du domicile	5,5	3,1	1,9	5,8	4,2
	Ne sait pas	0,3	0	0,5	0,9	0,5
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 3

LES OPINIONS SUR LE SYSTEME D'INDEMNISATION DU CHOMAGE

CHAPITRE 3

LES OPINIONS SUR LE SYSTEME D'INDEMNISATION DU CHOMAGE

Les questions posées à la population française, en fin 1991, sur le régime actuel d'assurance-chômage couvrent les deux aspects du système: les dépenses et les ressources. Une première section sera consacrée aux opinions relatives aux indemnités versées aux chômeurs (*Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités de chômage ? Sur quelles bases doivent-elles être calculées ?*). La seconde traite des questions concernant le financement de l'assurance-chômage et la gestion du système: *Quelle est la solution préférable pour faire face au déficit d'assurance-chômage ? Est-il normal que le taux de cotisation soit le même dans toutes les branches professionnelles du secteur privé ? Les cotisations d'assurance-chômage doivent-elles servir à financer la formation et le reclassement des chômeurs ?*

L'analyse menée permet d'apprécier, au-delà de la solidarité de principe que beaucoup affichent vis-à-vis des victimes du chômage, le degré de volonté des Français de participer financièrement à la couverture de ce risque. Les enseignements qu'elle apporte sont d'autant plus d'actualité que l'aggravation du chômage et l'alourdissement des coûts d'indemnisation semblent préfigurer une taxation plus lourde des actifs, ou des Français dans leur ensemble. Il convient donc de s'arrêter, dès l'entrée, sur une observation: les Français ont des opinions très partagées sur la gestion du système d'assurance-chômage ; il n'apparaît pas en effet vraiment de consensus sur les questions comportant une implication financière personnelle, et les partisans de la prudence et de la maîtrise des charges, qui représentent la moitié de la population, s'opposent à l'autre moitié, ceux qui pensent qu'une redistribution encore accentuée devrait permettre de subvenir aux besoins croissants du système. Il est d'ailleurs notable que la seule question remportant l'adhésion d'une large majorité n'implique pas de redistribution de ressources entre Français (le financement de la formation des chômeurs par les cotisations).

Les enseignements de ce chapitre se résument en cinq constats principaux:

- Une grande majorité des Français (69 %) savent, certes, que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés, mais la proportion de personnes mal informées s'accroît.
- Le mode de calcul des indemnités selon les ressources globales du foyer reste la solution préférée (39 % des Français). Mais les modes de calcul selon le salaire antérieur et selon le nombre d'années d'activité semblent devenir plus attractifs aux Français. Ce report -ou ce retour- vers des modes de calcul tenant compte du travail fourni par chacun révèle peut-être une tendance assurancielle des Français vis à vis du risque de chômage.
- Les Français se montrent prudents vis-à-vis des mesures à prendre pour réduire le déficit du régime: 51 % d'entre eux penchent pour une diminution des dépenses, de préférence en réduisant la durée du versement des indemnités.
- Une très légère majorité de Français (52 %) juge anormale l'uniformité du taux de cotisation dans le secteur privé.
- Enfin, trois Français sur quatre estiment que les cotisations ne doivent pas uniquement servir à indemniser les chômeurs, mais aussi à financer leur formation.

Les divergences d'opinion, sensibles sur les questions relatives à la gestion des ressources et des dépenses du régime d'assurance-chômage, s'expliquent en grande partie par l'âge et la catégorie socio-professionnelle d'appartenance. Ainsi, quelques grands groupes se dégagent:

- Les "cadres" montrent une bonne connaissance du système d'indemnisation. Sur tous les aspects impliquant une solidarité vis-à-vis des chômeurs, ils affichent une plus grande générosité que les autres catégories, bien qu'ils soient encore les moins menacés par la perte de leur emploi. Mais cette "générosité" est en baisse. Il n'est pas impossible qu'à l'avenir, l'augmentation du chômage des cadres puisse conduire à des modifications des positions de ce groupe.
- Les jeunes et les étudiants sont également bien informés, et font montre d'une grande générosité vis-à-vis des chômeurs. A titre d'exception, il faut cependant souligner leur position très critique vis-à-vis du taux de cotisation-chômage unique pour toutes les professions du secteur privé.

- Les personnes âgées connaissent mal le fonctionnement du système d'indemnisation, et répondent de façon variable aux questions suggérant une solidarité à l'égard des chômeurs. Elles sont ainsi plutôt favorables à une augmentation des cotisations pour gérer le déficit du régime d'assurance-chômage et jugent normale l'existence d'un taux de cotisation interprofessionnel uniforme; elles sont par contre moins favorables à l'utilisation des cotisations pour la formation des chômeurs, ou à la référence aux ressources globales du foyer comme base de calcul du montant des indemnités. La variabilité de ces opinions reflète sans doute leur éloignement du monde du travail, et leur situation de non-cotisants. Elle correspond en tout cas assez exactement à la démarche de personnes que l'on dira peu informées et peu diplômées², qui souvent adoptent les réponses impliquant plutôt une uniformité de traitement ou celles maintenant le statut quo par rapport à la situation existante.

- Enfin, les chômeurs ont une position distincte. Ils sont, naturellement, favorables aux mesures impliquant une solidarité vis-à-vis des personnes sans emploi; notons que, une fois n'est pas coutume, l'attitude des chômeurs quant à la solidarité interprofessionnelle dans le secteur privé ne diffère pas de celle des actifs occupés ou des inactifs.

² Les personnes âgées ont en effet un niveau d'instruction moins élevé que celui des générations qui leur succèdent.

1 - L'indemnisation des chômeurs

1) La méconnaissance du système d'indemnisation s'accroît

Bien qu'une large majorité de la population (69 %) sache que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés, la méconnaissance du système de couverture continue à croître, poursuivant une tendance amorcée en 1988: celle-ci touche aujourd'hui 30 % de la population (Cf. tableau n° 28). C'est la proportion la plus élevée depuis 1984. Cette tendance est d'autant plus sujette à interrogations que le nombre de Français touchés par le chômage a progressé entre 1990 et 1991 et que les implications financières de l'indemnisation des chômeurs se sont encore alourdies. Est-ce précisément ce dernier point qui fait croire à certains que tous les chômeurs sont indemnisés ?

Tableau n°28

Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités de chômage ?

	(en %)							
	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Oui	20,3	24,0	21,8	26,3	22,0	24,2	25,8	29,5
Non	79,7	76,0	78,2	71,9	72,2	73,6	72,7	68,9
Ne sait pas	-	-	-	1,8	0,8	2,2	1,5	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La connaissance du fonctionnement du système d'indemnisation dépend de trois facteurs majeurs : l'expérience du chômage ou le sentiment d'en être menacé, l'âge et le niveau d'instruction.

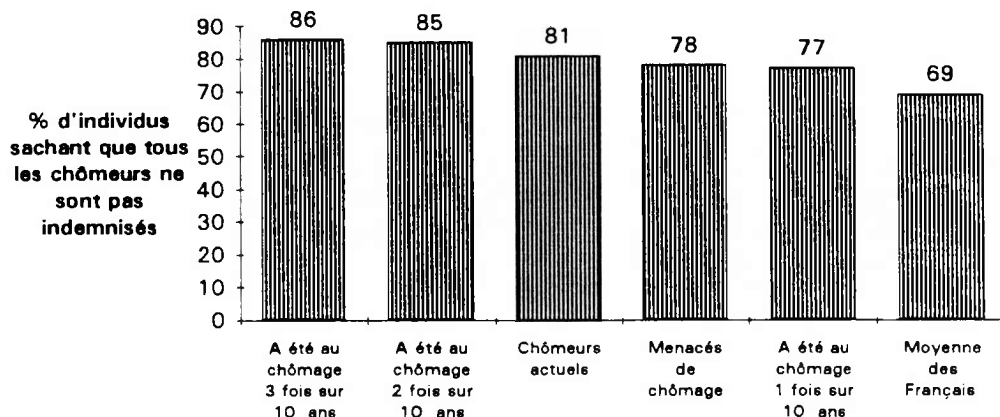
Les chômeurs ou ex-chômeurs connaissent mieux le système d'indemnisation.

En toute logique, les individus ayant connu une période de chômage ont un aperçu plus juste des modalités de l'indemnisation: 81 % des chômeurs, et 80 % de ceux qui ont été au chômage une fois au moins au cours des dix dernières années déclarent que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés. Remarquons, quant à ces derniers, que la récurrence des périodes de chômage augmente le niveau de connaissance du système. Il faut aussi noter que 78 % des personnes se sentant menacées de chômage sont capables de répondre exactement à la question, soit parce qu'elles font partie de catégories fragilisées ayant déjà connu le

chômage, soit parce que ce risque les a précisément poussé à s'intéresser aux modalités d'indemnisation (Cf. graphique n° 9).

Graphique n°9

Les chômeurs ou ex-chômeurs sont mieux informés (1991)



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

L'âge est un critère déterminant de la connaissance du système de couverture

Les personnes de moins de 39 ans savent, pour 78% d'entre elles, que tous les chômeurs ne sont pas couverts. A l'opposé, seulement 53% des individus âgés de plus de 60 ans en sont conscients.

Ainsi, ceux qui débutent dans la vie active sont mieux informés sur le système d'indemnisation que leurs aînés. Les étudiants, les jeunes à la recherche d'un premier emploi et surtout les jeunes actifs occupés -notamment les jeunes cadres et professions libérales- sont plus au fait du fonctionnement du système que les personnes de plus de 40 ans, et surtout que les retraités. Cet état de fait révèle sans doute la sensibilité des jeunes au problème du chômage, qui les touche fréquemment.

Il faut préciser que, pour les jeunes de moins de 30 ans, ni le niveau de revenu, ni le niveau d'instruction n'influent sur les réponses à cette question; par contre, pour les individus de moins de 40 ans, le fait d'habiter en province augmente la probabilité d'être bien informé (Cf. tableau n° 29).

Tableau n°29

Les moins de 40 ans sont les mieux informés

(en %)

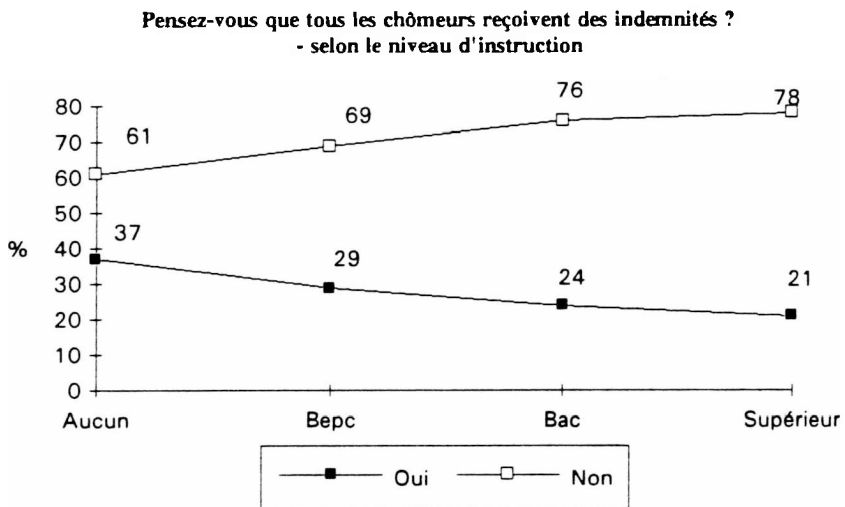
		Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités ?			Total
Age		Oui	Non	Ne sait pas	
Age	24 ans et moins	21,3	77,4	1,3	100,0
	25 à 39 ans	20,6	78,7	0,7	100,0
	40 à 59 ans	30,7	68,2	1,1	100,0
	60 ans et plus	43,7	52,7	3,6	100,0
Age et région	Moins de 40 ans, provincial	19,4	79,9	0,7	100,0
	Moins de 40 ans, parisien	27,7	70,9	1,4	100,0
	Plus de 40 ans, provincial	36,8	60,8	2,4	100,0
	Plus de 40 ans, parisien	35,2	63,3	1,5	100,0
Ensemble des Français		29,5	68,9	1,6	100,0

Note de lecture: 21,3% des personnes de moins de 25 ans déclarent que tous les chômeurs sont indemnisés, contre 29,5% de la population en moyenne.

Les plus diplômés sont toujours les mieux au courant

Les réponses mentionnant que l'indemnisation des chômeurs n'est pas totale augmentent parallèlement avec le niveau d'instruction: de 61% de ceux qui n'ont aucun diplôme à 78% de ceux qui ont fait des études supérieures (Cf. graphique n° 10).

Graphique n° 10



Pour compléter ce tableau, mentionnons que les personnes qui savent que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés sont plutôt favorables aux politiques publiques, telles le RMI et les prestations familiales, et approuvent particulièrement leur rôle "redistributif".

Par rapport à 1990, les cadres et professions libérales n'apparaissent plus comme les mieux informées des catégories socio-professionnelles (Cf. tableau n° 30): toutes les catégories, sauf les retraités et les ménagères, sont également bien renseignées sur cet aspect de l'assurance-chômage.

Tableau n°30

**Le pourcentage d'individus sachant que tous les chômeurs
ne sont pas indemnisés - selon la PCS -**

PCS	1990	1991
	Cadres et professions libérales	81,2
Employés	74,7	77,9
Ouvriers.....	74,9	76,7
Ménagères	67,2	64,3
Retraités.....	66,0	50,8
Autres	75,1	70,7
Ensemble	72,3	68,9

2) Le calcul des indemnités de chômage : la prise en compte des ressources du foyer est aujourd'hui un peu moins attractive.

L'évolution marquante des opinions des Français quant aux modalités de calcul des indemnités-chômage est, en fin 1991, la baisse des réponses favorables à la modulation selon les ressources globales du foyer : 39% de la population, contre 46% en 1990, souhaitent que les indemnités de chômage soient modulées selon les revenus d'ensemble du foyer. Ce glissement apparaît plus significatif encore si on le rapporte à la stabilité des réponses à cette question entre 1988 et 1990 (Cf. tableau n° 31).

Même si ce mode de calcul remporte encore l'adhésion du plus grand nombre de Français, la référence au montant du salaire ou au nombre d'années d'activité recueille davantage d'avis favorables: plus particulièrement, le calcul selon le montant du salaire, qui était préféré par 19% des Français en 1990, est choisi par 23% d'entre eux en 1991

S'agit-il d'une option quelque peu individualiste -en ce qu'elle fait reposer le montant des indemnités sur le travail de chacun- ou d'une volonté de ne pas remettre en cause ce qui constitue un des fondements du système d'assurance actuel ?

Enfin, un Français sur cinq, pourcentage stable, reste partisan d'indemnités identiques pour tous les chômeurs.

Sans vouloir lui conférer trop d'importance, cet accroissement relatif des préférences pour des modes de calcul plus individualisés est probablement à mettre en relation avec une situation économique "morose", et l'augmentation des anticipations pessimistes sur le chômage. D'ailleurs, ces attitudes plus "individualistes" n'émergent pas seulement en matière de chômage, mais elles sont aussi en hausse en matière d'aide aux familles ayant des enfants à charge et de traitement de la pauvreté². Ce phénomène est donc probablement à replacer dans le contexte de la hausse de fin 1991 du pessimisme des Français sur l'évolution de leurs conditions de vie.

Tableau n°31

A votre avis, les indemnités de chômage doivent-elles être ... ?

	(en %)				
	1987	1988	1989	1990	1991
Modulées selon les ressources globales du foyer	43,8	47,4	47,7	45,5	39,3
Calculées selon le montant du salaire	18,4	19,5	19,4	19,0	23,3
Identiques pour tous les chômeurs	24,2	19,2	18,5	19,7	20,4
Calculées selon le nombre d'années d'activité	12,5	12,7	13,2	15,2	16,4
Ne sait pas	1,1	1,2	1,2	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

² Entre 1990 et 1991, on note les évolutions suivantes : le pourcentage de ceux qui déclarent que les prestations destinées aux familles ayant des enfants sont "suffisantes" passe de 26% à 32% de la population, ceux qui ne sont pas favorables au RMI de 13% à 19%, et ceux qui déclarent que le RMI ne doit pas continuer à être versé si l'objectif d'insertion n'est pas atteint de 12% à 17%.

Les catégories aisées un peu moins solidaires en 1991 ?

Le nombre d'individus favorables à la modulation des indemnités en fonction des ressources globales du foyer a, nous l'avons vu, baissé de façon significative en fin 1991. Cette baisse avait d'ailleurs été déjà amorcée en fin 1990 (Cf. tableau n° 31).

Cet infléchissement s'explique en partie par le fait que les catégories aisées, qui préconisent le plus ce mode de calcul, y adhèrent moins qu'auparavant: cette baisse est sensible chez les cadres et professions libérales (voir tableau n° 32), traduisant un report sur le calcul en fonction du salaire ou sur des indemnités uniformes pour tous les chômeurs (le graphique n°11 illustre les changements d'opinion des cadres entre 1990 et 1991).

Cette baisse ne reflète-t-elle pas une réaction défensive de ces catégories, de plus en plus menacées par un chômage se propageant dans tous les secteurs professionnels ?

Les catégories les plus favorables à la modulation des indemnités suivant les ressources du foyer sont par ailleurs les étudiants, les diplômés de l'enseignement supérieur, les personnes de moins de 39 ans ayant des enfants et les habitants de la province.

Tableau n°32

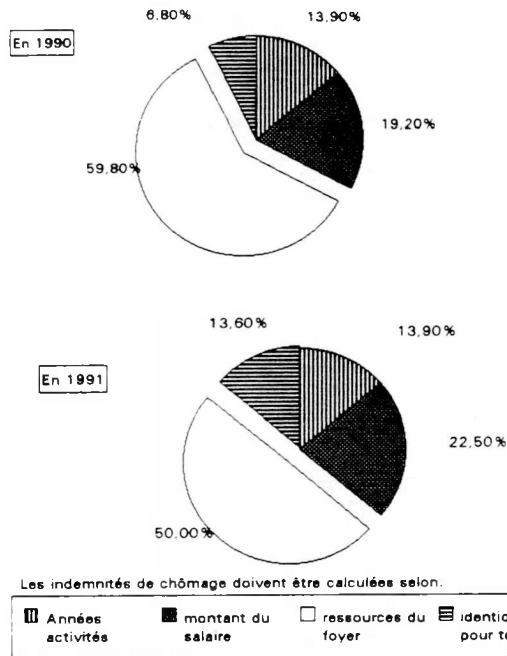
Le pourcentage des Français considérant que les indemnités de chômage doivent être modulées selon les ressources globales du foyer

	<i>(en %)</i>		
	1990	1991	Différence
Cadres et prof.lib	59,8	50,0	-9,8
Employés.....	45,9	37,6	-8,3
Ouvriers.....	40,8	37,7	-3,1
Retraités.....	43,6	36,2	-7,4
Ménagères.....	41,0	34,2	-6,8
Autres.....	44,5	42,6	-1,9
Moyenne.....	45,5	39,3	-6,2

Note de lecture: 59,8% des cadres et professions libérales se prononçaient, en fin 1990, pour un calcul des indemnités selon les ressources globales du foyer, contre 50% en 1991.

Graphique n°11

Les préférences comparées des cadres et professions libérales en 1990 et 1991



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Le mode de calcul selon le montant du salaire attire plus les chômeurs et les catégories aisées

Deux groupes d'individus (cf. tableau n° 33) sont plus souvent favorables au mode de calcul selon le montant du salaire :

- les personnes aux revenus élevés (plus de 6 000 F par mois par unité de consommation⁴), les commerçants et chefs d'entreprise, les employés et les étudiants. Il s'agit là plutôt d'habitants de la région parisienne. Bénéficiant de revenus confortables, cette catégorie est, logiquement, intéressée par un mode de calcul qui lui maintiendrait ses avantages en cas de chômage (ce n'est cependant pas le cas pour les travailleurs à leur compte).
- les chômeurs : 30% d'entre eux sont favorables au calcul des indemnités selon le montant du salaire (23% en moyenne). Notons que le fait d'avoir connu des expériences successives de chômage au cours des dix dernières années modifie peu les réponses.

Les partisans de l'indemnité uniforme ou du calcul selon le nombre d'années exercées ont d'ailleurs une attitude plutôt moins favorable envers la redistribution sociale

Les partisans du calcul selon le nombre d'années d'activité et les tenants d'un montant identique pour tous les chômeurs préconisent en effet plus souvent une baisse des dépenses d'indemnisation pour pallier au déficit de l'assurance-chômage. Ils sont plus couramment peu favorables au RMI.

Davantage de retraités qu'en moyenne, de ménagères, d'exploitants agricoles, de personnes âgées de plus de 50 ans, non diplômées et d'habitants de la province sont favorables à un montant d'indemnités uniforme pour tous les chômeurs (Cf. tableau n°33).

⁴ Calculé selon l'indice d'Oxford, c'est-à-dire: au premier adulte du foyer est attribué un poids de 1, aux autres adultes un poids de 0,7, et aux enfants de moins de 16 ans un poids de 0,5.

Tableau n°33

Les préférences en matière de mode de calcul des indemnités chômage:
les caractéristiques principales de chaque groupe

(en %)

	<u>Socio-démographie</u>	<u>Attitudes vis-à-vis du chômage</u>	<u>Attitudes vis-à-vis de l'Etat et des politiques publiques</u>	Moyenne de la population
Modulées selon les ressources totales du foyer	Niveau Bac ou plus 48,1 Cadres/Prof. libérales 50,0 Etudiants 46,4 Moins de 40 ans, résidant en province 44,6	Tous les chômeurs ne reçoivent pas d'indemnités 42,9	Perçoit des prestations familiales 45,0 Il est très important que l'Etat aide les familles ayant des enfants 42,9	39,3
Calculées selon le montant du salaire	Revenus > 6000F par personne ⁵ 28,9 Habitant de la région parisienne 29,8 Chômeurs 29,6	Augmenter les cotisations pour combler le déficit 28,1	L'aide aux familles doit être identique pour tous 31,6 La prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre 26,1	23,3
Calculées en fonction du nombre d'années d'activité	Propriétaires de leur logement 19,0 Retraités 18,7	Diminuer les dépenses pour combler le déficit 19,8 Tous les chômeurs reçoivent des indemnités 19,5	Peu favorables au RMI 21,3 La prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités 19,3	16,4
Montant identique pour tous les chômeurs	Aucun diplôme 30,5 Plus de 50 ans et aucun diplôme 29,7 Ménagères 23,8	Diminuer les dépenses pour combler le déficit 30,8 Normal que le taux de cotisation soit le même pour tous les secteurs 23,9	Pas favorables du tout au RMI 31,9	20,4

Note de lecture: 48,1% des personnes ayant le niveau "Bac ou Etudes supérieures" estiment que les indemnités chômage devraient être calculées en fonction des ressources totales du foyer, contre 39,3% de la population en moyenne.

⁵ Il s'agit du revenu par unité de consommation.

2 - La gestion et l'utilisation des cotisations

Cette section traite de certains aspects de la gestion et de l'usage des cotisations d'assurance-chômage. Ils permettent d'appréhender, non seulement, en quelque sorte, le degré de solidarité des Français envers les chômeurs, mais aussi leur volonté de partager les coûts de l'indemnisation du chômage.

1) La gestion du déficit de l'assurance-chômage

Confrontés de nouveau en 1991 au constat du déficit du régime d'assurance-chômage, les Français préfèrent la diminution des dépenses (51 %) à l'augmentation des cotisations (45 %) (Cf. tableau n° 34). La comparaison de ces résultats avec ceux de 1987 et 1988⁶, possible en prenant des précautions⁷, montre que les Français sont aujourd'hui davantage partagés : l'augmentation des cotisations était préférée, en 1987 et 1988, par seulement 37 à 39 % de la population (Cf. tableau n° 35 et graphique n° 12).

Tableau n° 34

Vous savez peut-être que les cotisations ne suffisent plus aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage. Quelle est la solution qui vous semble préférable pour faire face à cette situation ?

	<i>(en %)</i>
	Fin 1991
Augmenter les cotisations	45,0
Diminuer les dépenses d'indemnisation du chômage.....	50,8
Ne sait pas	4,2
Total	100,0
	<i>(effectifs) (2012)</i>

⁶ En 1989 et 1990, la question n'était pas posée dans les mêmes termes du fait de la situation excédentaire du régime d'assurance-chômage.

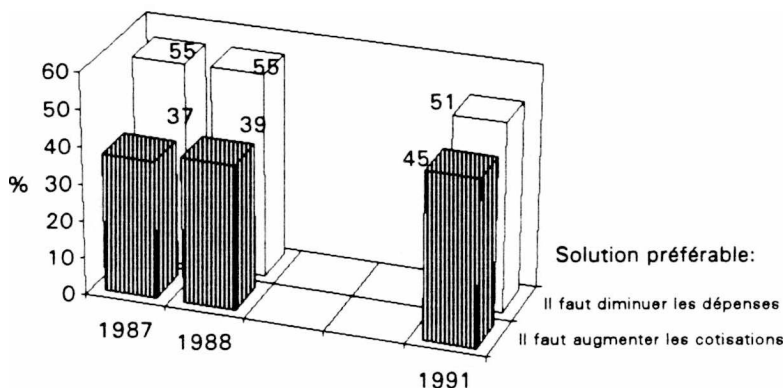
⁷ Le libellé de la question en 1987 et 1988 était exactement: "Dans la situation actuelle, pour faire face aux charges financières de chômage, quelle est la solution qui vous semble préférable ?" Les réponses proposées différaient aussi légèrement: 1) augmenter les cotisations ou les impôts 2) Diminuer les dépenses occasionnées par le chômage. Le fait de mentionner les impôts plaçait les inactifs dans une situation de contributeurs potentiels, ce qui n'est pas le cas dans le libellé de 1991. D'autre part, la mention explicite en 1991 d'une insuffisance de cotisations pour couvrir les dépenses peut avoir eu une influence sur les réponses, qui n'existaient pas dans le libellé de 1987-1988.

Tableau n°35
Dans la situation actuelle, pour faire face aux charges financières du chômage, quelle est la solution qui vous semble préférable ?

	<i>(en %)</i>	
	1987	1988
Augmenter les cotisations ou les impôts.....	36,9	38,8
Diminuer les dépenses occasionnées par le chômage	54,5	54,9
Ne sait pas.....	8,6	6,3
Total.....	100,0	100,0

Graphique n°12

**L'équilibre de l'assurance-chômage:
 les Français sont aujourd'hui plus partagés**



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Rappelons qu'en 1990, alors que le régime d'assurance-chômage était excédentaire, 68% des Français tranchaient en faveur d'une diminution des dépenses au cas où une situation de déficit se reproduirait. Les Français semblent donc plus solidaires aujourd'hui, dans une situation déficitaire réelle, que lorsqu'on leur demande de réagir à des situations hypothétiques.

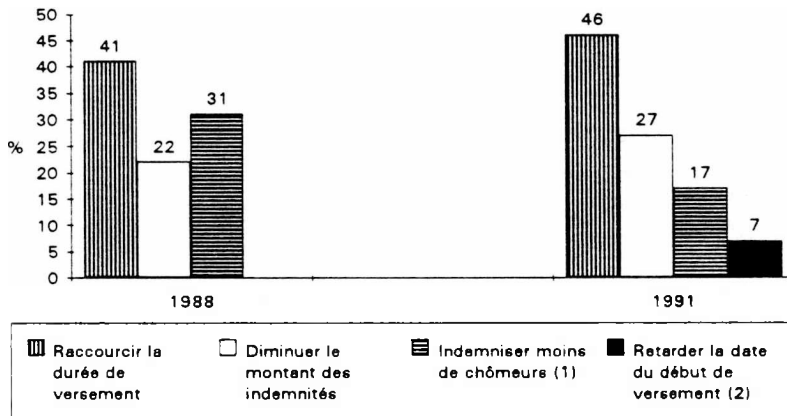
Pour les Français, la forme la plus appropriée pour diminuer les dépenses d'indemnisation est, en fin 1991, la **réduction de la durée de versement des indemnités** (46% des personnes favorables à une diminution des dépenses optent pour cette solution), avant la diminution du montant des indemnités de chômage (27%), et l'indemnisation d'un moins grand nombre de chômeurs (17%). Le décalage de la date du début de versement des indemnités n'intéresse qu'une minorité des partisans de la diminution des dépenses (7%).

Les différences par rapport aux positions de la population en 1988 sont relativement sensibles (Cf. graphique n° 13): le raccourcissement de la durée reste, certes, la façon considérée comme la plus appropriée de diminuer les dépenses, mais ses partisans ont pris de l'importance relative; par ailleurs, la diminution du montant des indemnités devient plus attractive que "l'indemnisation d'un moins grand nombre de chômeurs". Est-ce le caractère vague de cette dernière option, qui ne spécifie pas sur quel critère seront exclus certains chômeurs, qui est rejeté par des Français de plus en plus inquiets de l'éventualité du chômage⁸ ? Ou bien est-ce l'ajout d'un item à cette question qui explique ces variations ?

Il n'en reste pas moins que jouer sur les durées d'indemnisation pour résoudre les problèmes d'équilibre de l'assurance-chômage demeure plus acceptable pour les Français que d'intervenir sur le montant des prestations ou d'exclure un certain nombre de chômeurs.

Graphique n° 13

Sous quelle forme principalement pensez-vous qu'il faut diminuer les dépenses d'indemnisation du chômage ?



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

Pourcentages calculés sur l'ensemble des individus favorables à une diminution des dépenses d'indemnisation.

(1) En 1991, cette modalité de réponse était ainsi formulée: "Indemniser un moins grand nombre de chômeurs"; en 1988, la modalité était " Diminuer le nombre de bénéficiaires".

(2) Cette modalité n'était pas proposée en 1988.

⁸ En 1988, 56% des Français se disaient inquiets de l'éventualité du chômage pour eux-mêmes ou pour leurs proches; ils sont 66% en 1991.

Les évolutions mises en évidence au graphique 13 doivent être cependant relativisées; en effet, on l'a vu, entre 1988 et 1991, le nombre de partisans de la diminution des dépenses s'est globalement réduit. De fait, l'évolution la plus significative de la période (Cf. tableau n° 36), analysée sur l'ensemble de la population, concerne la diminution du nombre de partisans de l'indemnisation d'un moins grand nombre de chômeurs: ils passent de 17% à 9% de la population.

Tableau n°36

La solution préférable pour couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage

	<i>(en %)</i>	
	1988	1991
Diminuer les dépenses	54,9	50,8
dont:		
Raccourcir la durée de versement	22,7	23,4
Diminuer le montant des indemnités	11,8	13,9
Indemniser moins de chômeurs	16,9	8,8
Retarder la date du début de versement	-	3,5
Ne sait pas.....	3,5	1,4
Augmenter les cotisations.....	38,8	45,0
Total (1).....	100,0	100,0
	<i>(Effectifs)</i>	<i>(2000)</i>
		<i>(2012)</i>

(1) La ligne "Total" inclut les personnes qui ne se sont pas prononcées sur le choix proposé (diminution des dépenses, augmentation des cotisations).

1.1 Augmenter les cotisations ou diminuer les dépenses: un choix relativement révélateur

Choisir d'augmenter les cotisations ou de diminuer les dépenses d'indemnisation pour faire face au déficit de l'assurance-chômage peut être relié à deux types de situations ou d'attitudes significatives: les caractéristiques socio-démographiques des individus (notamment leur situation professionnelle, les diplômes possédés et leur patrimoine), leurs opinions quant aux objectifs et catégories visées par la protection sociale.

Chômeurs, inactifs et diplômés: trois groupes favorables à l'augmentation des cotisations, trois types de motivations

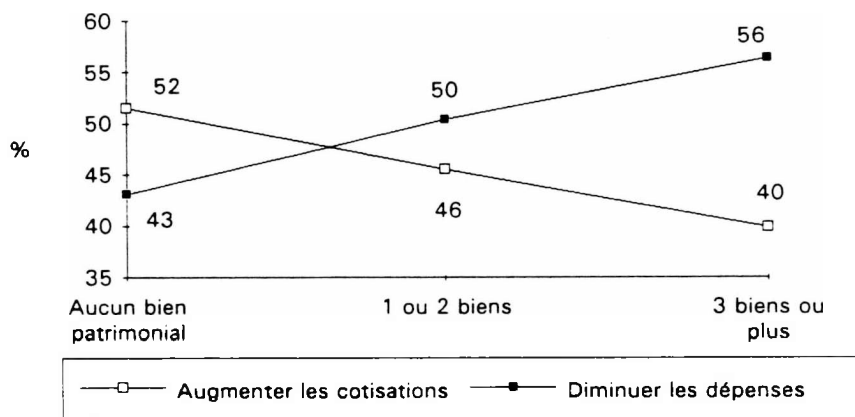
Les personnes les plus concernées par le chômage, c'est-à-dire les chômeurs ou les individus à la recherche d'un premier emploi et, dans une moindre mesure, celles qui se déclarent inquiètes de l'éventualité du chômage, se montrent davantage favorables à l'augmentation des cotisations (c'est le cas de 63% des chômeurs, contre 45% des Français en moyenne). Cette position ne peut être que compréhensible: il s'agit là des bénéficiaires

directs ou potentiels du système et des indemnités servies. Parallèlement, ceux qui reconnaissent le chômage comme leur sujet majeur de préoccupation⁹ (parmi lesquels figurent de nombreux chômeurs,...) sont aussi relativement plus favorables à l'augmentation des cotisations (53%).

Les groupes économiquement fragiles optent le plus pour cette option. D'ailleurs, un sensible effet de patrimoine apparaît : moins on a de biens patrimoniaux, plus on a tendance à choisir l'augmentation des cotisations pour combler le déficit du régime d'assurance-chômage. Les biens patrimoniaux constituent sans doute un filet de sécurité économique sans lequel le besoin de l'assurance-chômage est plus vivement ressenti (Cf. graphique n°14). Cette influence du patrimoine est d'autant plus significative qu'elle n'est pas simplement la conséquence d'un effet d'âge¹⁰.

Graphique n°14

La possession de biens patrimoniaux¹¹ fait pencher pour une diminution des dépenses



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

Les jeunes de moins de 24 ans et les individus âgés de plus de 60 ans, souvent inactifs, adoptent aussi une position favorable à l'augmentation des cotisations. Le fait qu'ils ne

⁹ La question est ainsi posée: "Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?" Onze possibilités de réponses étaient offertes, dont notamment la drogue, les maladies graves, la pauvreté en France et dans le monde,...

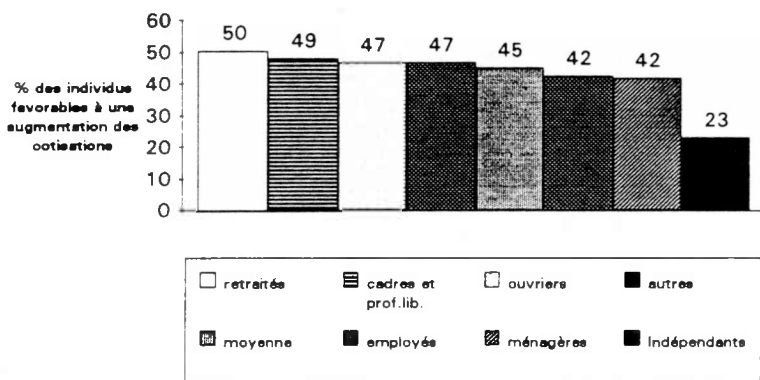
¹⁰ L'âge et le patrimoine sont en effet fortement corrélés entre eux: les personnes relativement âgées sont plus nombreuses à détenir des éléments de patrimoine que les plus jeunes.

¹¹ L'indicateur élaboré est relatif au nombre de biens patrimoniaux détenus parmi les six suivants: résidence principale (accession ou possession), usage d'une résidence secondaire, valeurs mobilières, biens immobiliers, biens fonciers, et produits d'épargne liquide.

cotisent pas aux caisses d'assurance-chômage explique sans doute cette attitude diamétralement opposée à celle des actifs occupés, plutôt enclins à une diminution des dépenses. Les cadres et professions libérales constituent la seule catégorie socio-professionnelle où le pourcentage de partisans de l'augmentation des cotisations est plus élevé que celui des adeptes de la diminution des dépenses. Notons enfin que les indépendants -artisans, commerçants et chefs d'entreprise- sont très peu favorables à une augmentation des cotisations (Cf. graphique n° 15).

Graphique n°15

Les retraités sont les plus favorables à l'augmentation des cotisations



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

Le comportement très légèrement plus solidaire des cadres est à rapprocher de l'effet de diplôme mis en évidence au tableau n° 37 : disposer du bac ou d'un diplôme du supérieur tend à inciter à donner un peu plus souvent son accord à une augmentation des cotisations.

Tableau n°37

La solution préférable pour couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage selon le diplôme de l'enquêté

	(en %)			
	Aucun, Cep	Bepc	Bac et Supérieur	Ensemble
Augmenter les cotisations	44,7	42,4	48,6	45,0
Diminuer les dépenses	51,4	53,6	46,4	50,8
Ne sait pas	3,8	4,0	5,0	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableaux n°38

Les groupes les plus favorables à l'augmentation des cotisations

% des individus favorables à cette augmentation	
Chômeurs	63
A la recherche d'un premier emploi	63
Etudiants	57
Individus citant le chômage comme leur premier sujet de préoccupation	53
Ne possèdent aucun bien patrimonial	52
Habitants de Paris et son agglomération	52
Retraité	50
Diplômés du bac et du supérieur	49
Inquiets de l'éventualité du chômage	48
Ensemble des Français	45

Les groupes les plus favorables à la diminution des dépenses

% des individus favorables à cette diminution	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise...	74
Personnes de 40-49 ans	59
Possèdent trois biens patrimoniaux et plus...	56
Actifs occupés	56
Niveau d'étude technique et Bepc	54
Ensemble des Français	51

Un choix qui s'associe à des opinions précises quant aux objectifs et catégories visés par la protection sociale

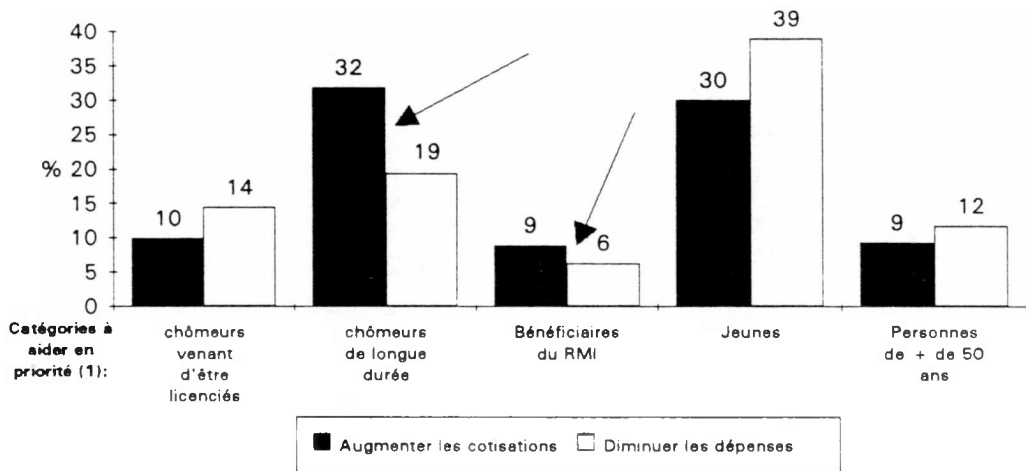
Les partisans d'une hausse des cotisations semblent souhaiter que l'aide sociale, et plus précisément l'aide à l'emploi, soient davantage ciblées vers les catégories les plus défavorisées, les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du RMI (Cf. graphique n°16). De même, quand on les conduit à effectuer un arbitrage entre prestations sociales, ils optent relativement plus pour l'assurance-chômage et le RMI, qui sont destinés à ces groupes défavorisés, de préférence à des prestations sociales plus généralistes (famille, vieillesse, maladie), qui s'adressent à des catégories de population plus larges et moins nécessiteuses (Cf. tableaux n° 39). Ajoutons que ces personnes considèrent le RMI plutôt comme un droit automatique que comme un droit lié à une contrepartie, et qu'elles jugent que les prestations familiales permettent aux familles défavorisées de vivre plutôt qu'elles ne leur enlèvent toute responsabilité.

Les tenants d'une diminution des dépenses font des choix différents: en matière d'emploi, ils s'intéressent avant tout aux jeunes, voire aux personnes de plus de 50 ans (Cf. graphique n°16); ils préconisent plus souvent une augmentation de la plupart des prestations, **exceptés le RMI et les prestations chômage**, qui seraient, pour eux, plutôt celles à diminuer en priorité (Cf. tableaux n° 39). Ils sont donc plus couramment favorables à des prestations sociales généralistes.

Ainsi, opter pour l'augmentation des cotisations semble impliquer un désir d'aider d'abord des catégories souvent considérées en voie d'exclusion, tandis que vouloir une diminution des dépenses démontre un intérêt pour des groupes généralistes mieux intégrés dans la vie économique. Il semble difficile, pour les partisans de la hausse des cotisations, d'envisager la question du chômage indépendamment de celle de la pauvreté. Lutter contre le chômage, voudrait-il dire, pour eux, avant tout prévenir l'appauvrissement ?

Graphique n°16

Les partisans d'une hausse des cotisations sont plus favorables à l'aide prioritaire envers les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du RMI



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

Note de lecture du graphique: 32% des partisans d'une hausse des cotisations pour résoudre le problème du déficit de l'assurance-chômage souhaitent que l'aide à l'emploi privilégie les chômeurs de longue durée. Seulement 19% des tenants d'une diminution des dépenses pensent de même.

(1) - Cf. libellé de la question au chapitre 4.

Tableaux n°39

Les partisans d'une hausse des cotisations sont plus souvent favorables à une augmentation prioritaire des prestations chômage et du RMI

(en %)

Solution préférable :	Prestations sociales à augmenter en priorité					
	Familiales	Chômage	RMI	Vieillesse	Maladie	Total (1)
Augmenter les cotisations	22,1	11,8	18,2	19,5	9,3	100,0
Diminuer les dépenses	28,9	4,6	9,2	22,7	15,5	100,0
Moyenne des Français	25,6	7,9	13,7	21,1	12,6	100,0

(1) - Y compris non réponses.

Note de lecture: 11,8% des personnes favorables à l'augmentation des cotisations déclarent que les prestations sociales à augmenter en priorité sont les prestations-chômage, et 18,2% le RMI; seulement 7,9% et 13,7 % de l'ensemble de la population pensent que ces prestations doivent être augmentées en priorité.

(en %)

Solution préférable :	Prestations sociales à diminuer en priorité					
	Familiales	Chômage	RMI	Logement	Maladie	Total (1)
Augmenter les cotisations	9,4	5,8	8,4	30,5	18,5	100,0
Diminuer les dépenses	8,1	19,3	14,2	23,5	13,8	100,0
Moyenne des Français	8,5	12,6	11	26,6	15,7	100,0

(1) - Y compris non réponses.

Note de lecture : 19,3% des personnes favorables à la diminution des dépenses d'indemnisation pensent que les prestations sociales à diminuer en priorité sont les prestations-chômage, et 14,2% le RMI; seulement 12,6% et 11,0% des Français pensent que ces prestations doivent être diminuées en priorité.

Deux remarques s'imposent en conclusion:

- La solidarité financière avec les chômeurs, exprimée par l'acceptation d'une hausse de cotisations, se retrouve, de façon très cohérente, dans la plupart des autres opinions impliquant une certaine solidarité dans le domaine: accepter le versement d'un complément de salaire pour aider les chômeurs à prendre un nouveau travail moins bien rémunéré; consentir à financer ce complément par les cotisations; souscrire au fait que les cotisations financent aussi bien les actions de formation/reclassement que l'indemnisation..., toutes sortes de positions admises plus souvent par les partisans d'une hausse des cotisations.

- Le choix de la diminution des dépenses pour résorber le déficit de l'assurance-chômage ne semble pas signifier uniquement un refus d'engagement financier; c'est aussi assez couramment une critique adressée directement aux allocations-chômage, qui sont souvent perçues comme les prestations sociales à diminuer en priorité.

1.2. Les partisans de la diminution des dépenses se différencient peu entre eux sur les méthodes à adopter.

Qu'il s'agisse de raccourcir la durée de versement des indemnités de chômage ou de diminuer le montant de ces prestations, peu de différences apparaissent entre les différents groupes de population. On ne relève pas, notamment, d'effet de diplôme dans le choix de telle ou telle mesure de diminution des coûts (Cf. tableau n°40). Notons néanmoins que les cadres et les employés choisissent relativement plus souvent de diminuer la durée de versement, tandis que les ouvriers optent plus pour une diminution du montant des indemnités.

Tableau n°40

Solutions préférées par les partisans d'une diminution des dépenses
-selon leur PCS ou leur diplôme-

	(en %)					
	Cadres, prof. lib.	Employés	Ouvriers	Diplômés du supérieur	Aucun diplôme	Ensemble
Indemniser moins de chômeurs	20,3	16,4	20,4	17,3	17,4	17,3
Diminuer le montant des indemnités	18,5	26,6	35,5	28,1	27,3	27,6
Raccourcir la durée de versement	53,9	48,7	37,0	46,4	45,9	46,0
Retarder le début de versement	5,3	5,3	5,7	5,0	5,7	6,8
Ne sait pas	2,0	3,0	1,4	3,2	3,7	2,7
Ensemble (Effectif)	100,0 (140)	100,0 (167)	100,0 (164)	100 (138)	100,0 (326)	100,0

Note de lecture: 53,9% des cadres et professions libérales souhaitant la diminution des dépenses pour résoudre les problèmes du régime d'assurance-chômage optent pour la réduction de la durée de versement des indemnités, alors qu'en moyenne seulement 46% des personnes souhaitant la diminution des dépenses optent pour cette solution.

2) L'uniformité du taux de cotisation dans le secteur privé

Une majorité de Français (52%) estime qu'il n'est pas normal que le taux de cotisation dans le secteur privé soit le même quelle que soit la profession. Mais 46% sont favorables à cette uniformité, proportion non négligeable dans la mesure où l'existence de déséquilibres est explicitement rappelée dans la question.

Tableau n°41

Vous savez peut-être que, dans le secteur privé, le taux de cotisation pour le chômage (% prélevé sur le salaire) est le même quelle que soit la profession exercée. Or, pour certaines professions, le déséquilibre est grand entre les cotisations et les indemnités de chômage versées.

Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre ?

	<i>(en %)</i>
	Fin 1991
Il est normal que le taux de cotisation soit le même pour toutes les professions, par solidarité entre les professions.....	45,9
Il n'est pas normal que le taux de cotisation soit le même, car dans chaque secteur professionnel, il faut équilibrer cotisations et indemnités	52,4
Ne sait pas	1,7
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(2012)</i>

Cet aspect de la solidarité des Français face aux cotisations-chômage ne révèle pas le clivage "classique" d'opinions entre cotisants et non-cotisants: chômeurs, inactifs et actifs occupés ne répondent pas ici différemment les uns des autres. Par contre, des effets d'âge et de patrimoine apparaissent.

L'opinion sur l'uniformité du taux de cotisation ne semble pas vraiment dépendre des jugements généraux sur le système d'assurance-chômage

Ainsi, les attitudes concernant le taux de cotisation unique dans le secteur privé apparaissent indépendantes de celles concernant la gestion du déficit du régime d'assurance-chômage, le mode de calcul des indemnités ou l'utilisation des cotisations.

En revanche, quand on considère les prestations-chômage comme prioritaires, on exprime plus souvent un certain refus des déséquilibres interprofessionnels entre cotisations et prestations: 58% de ceux qui pensent que ce sont les prestations-chômage qu'il faut augmenter en priorité (avant les prestations familiales, les prestations logement,...) jugent anormale l'uniformité du taux de cotisation dans le secteur privé (52% des Français le pensent en moyenne).

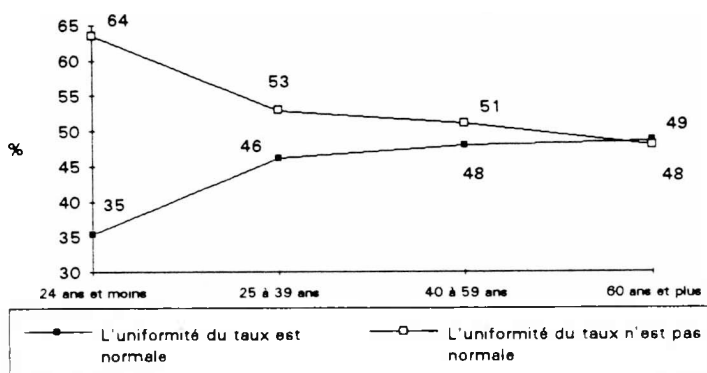
Comme si, dans ce groupe enclin à accroître l'aide envers les chômeurs, on estimait aussi que dans ce cas, chaque profession devrait faire un effort proportionné à ses risques vis-à-vis du chômage.

D'importants clivages d'opinion selon l'âge

Les moins de 24 ans sont très majoritairement enclins à penser que l'uniformité du taux de cotisation dans le secteur privé n'est pas normale; ils apparaissent ainsi comme les plus proches du principe de " l'assurance pure " (cotisations proportionnées aux risques encourus). Ils s'opposent là aux plus de 60 ans, qui ont un peu plus tendance que la moyenne à juger normale l'uniformité du taux. Peut-on penser que l'expérience de la vie active révèle l'importance des inégalités devant le chômage et développe une attitude plus solidaire vis-à-vis des autres actifs ? Il n'en reste pas moins que 64% des plus jeunes trouvent anormale l'uniformité du taux de cotisation, contre 48% des plus âgés (Cf. graphique n°17).

Graphique n°17

Les plus jeunes sont défavorables au taux de cotisation unique dans le secteur privé

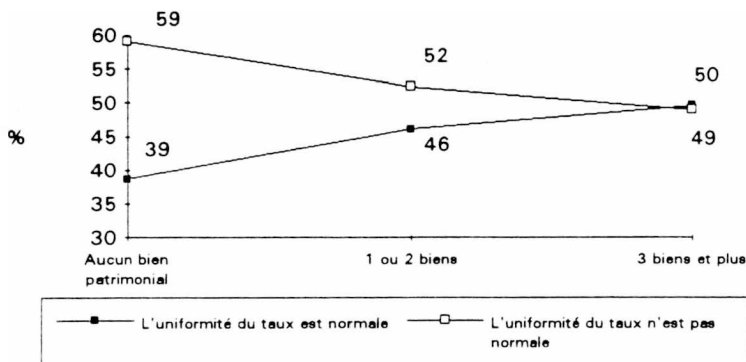


Source : Crédoc. Enquête Aspirations 1991

Cette attitude des jeunes (et notamment des étudiants, Cf. graphique n° 19) reste étonnante, si on la rapproche des jugements qu'ils formulent en matière de calcul des indemnités-chômage, puisqu'ils préfèrent la modulation selon les ressources globales du foyer et non la référence au montant du salaire ou au nombre d'années d'activité. On peut se demander si le libellé de la question ne les a pas incité à réagir ici en terme de situation "équitable" ou "inéquitable". Signalons, en tout état de cause, qu'en liaison avec cet effet d'âge, seuls 39% des individus ne possédant aucun bien patrimonial jugent normale l'uniformité du taux, contre 50% des personnes disposant de plus de trois biens patrimoniaux¹¹ (Cf. graphique n° 18).

¹¹ Sur cette notion de biens patrimoniaux, Cf. Graphique 14 et sa note.

Graphique n° 18
Posséder des biens patrimoniaux va de pair avec
l'acceptation du taux de cotisation uniforme



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

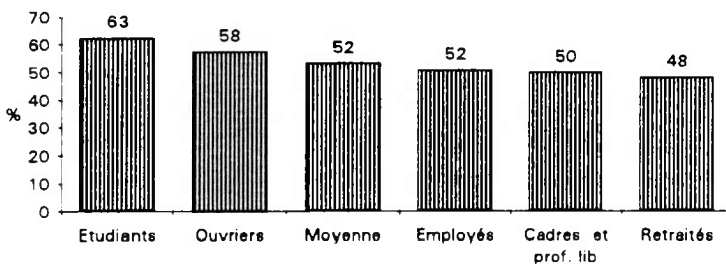
Les ouvriers moins favorables à un taux de cotisation uniforme

Les différences d'opinions entre catégories socio-professionnelles sont notables: les ouvriers sont les plus réticents à accepter l'uniformité du taux de cotisation; les retraités sont les plus nombreux à l'accepter (Cf. graphique n° 19). Peut-être cela correspond-il, pour les ouvriers, au sentiment qu'il y a là l'existence d'une inégalité supplémentaire. Estiment-ils que d'autres catégories sociales bénéficient plus qu'eux de ce système ?

Notons, en tout état de cause, que ni le niveau d'instruction, ni l'appartenance au secteur public ou privé n'expliquent les divergences d'opinion sur cette question.

Graphique n° 19
Les opinions sur l'uniformité du taux de cotisation selon la CSP

Considèrent anormale l'uniformité du taux de cotisation-chômage dans le secteur privé



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

3) Le financement des actions de formation et de reclassement par les cotisations d'assurance-chômage

La plupart des Français (Cf. tableau n° 42) sont d'accord pour que le régime d'assurance-chômage contribue à financer des actions de formation et de reclassement des chômeurs: ils avaient déjà exprimé leur accord sur ce point en fin 1990 (88% des réponses positives, Cf tableau n° 43). La modification du libellé intervenue en fin 1991, réalisée volontairement afin de faire remarquer aux enquêtés que toute action de formation et de reclassement avait un coût, qui serait donc financé par les cotisations patronales et salariales, a certes conduit à une diminution du nombre de Français favorables à la mesure. Mais 75% de la population répondent encore positivement à la question.

Remarquons que la proportion atteinte en 1991 est encore beaucoup plus large que pour la plupart des thèmes abordés dans ce chapitre. Il est vrai que cette question, contrairement aux autres, n'implique pas de facto de redistribution des ressources entre Français.

Tableau n°42

Outre leur rôle d'indemnisation, pensez-vous que les cotisations d'assurance-chômage versées par les salariés et les employeurs doivent aussi contribuer à financer des actions de formation et de reclassement ?

(en %)

	Fin 1991
Oui	74,6
Non	24,0
Ne sait pas	1,4
Total	100,0

Tableau n°43

De façon générale, pensez-vous que le régime d'assurance-chômage, outre son rôle d'indemnisation, doit aussi contribuer à financer des actions de formation et de reclassement ?

(en %)

	Fin 1990
Oui	88,0
Non	10,8
Ne sait pas	1,2
Total	100,0

Il est intéressant de s'arrêter sur ces 24% des Français défavorables au financement des actions de formation et de reclassement par les cotisations-chômage.

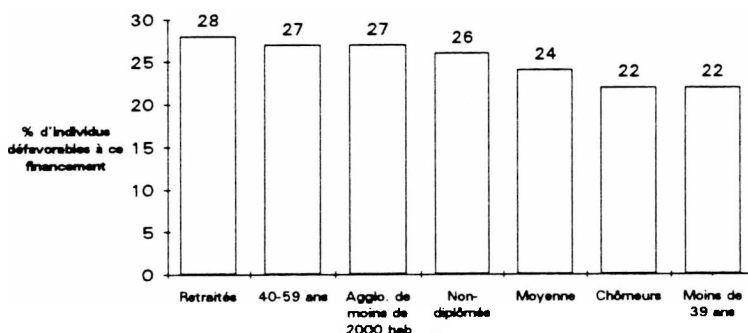
Leur refus de financer ces actions peut s'expliquer par le diagnostic pessimiste qu'ils portent sur le chômage actuel: ils dénoncent relativement plus souvent les charges sociales trop élevées et la mauvaise gestion des chefs d'entreprise. Logiquement, ils prônent plutôt une exonération des cotisations sociales pour aider les chômeurs en difficulté. La formation n'a donc pas, semble-t-il, pour eux, la même importance dans la lutte contre le chômage que pour l'ensemble des Français.

Ils portent relativement peu de crédit aux mesures de lutte contre le chômage (27% d'entre eux, contre 22% des Français, les jugent "pas du tout" efficaces) et semblent rechigner à l'engagement financier supplémentaire qu'impliquerait un complément temporaire de salaire versé aux chômeurs ayant retrouvé un emploi moins bien rémunéré (ils sont plutôt défavorables à son financement par les cotisations). Ils expriment d'ailleurs leurs préférences pour une diminution des dépenses pour faire face au déficit du régime de l'assurance-chômage.

On trouve ici davantage de personnes âgées de 40 à 59 ans, de retraités, de non-diplômés, et d'habitants de communes de moins de 2000 habitants qu'en moyenne (Cf. graphique n° 20).

Graphique n°20

**Le pourcentage de Français opposés au financement,
par les cotisations de l'assurance-chômage,
des actions de formation ou de reclassement**



Source : Crédoc. Enquête Aspirations 1991

CHAPITRE 4

LES OPINIONS SUR DIFFERENTES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

CHAPITRE 4

LES OPINIONS SUR DIFFERENTES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Ce chapitre vise à apprécier les opinions des Français face à quelques mesures de traitement économique et social du chômage. Outre les questions "traditionnelles" - posées depuis trois ou quatre ans- sur les catégories de Français à aider en priorité et sur les formes d'aide considérées comme les plus efficaces, certains "obstacles" à l'embauche (*niveau de salaire des jeunes, charges sociales pesant sur les aides à domicile, salaire d'embauche des chômeurs*) et la gestion des licenciements (*catégories à privilégier en cas de licenciement économique, prime au départ volontaire sans aide au reclassement*) font, cette année, l'objet d'une attention particulière. Enfin, la question portant sur l'efficacité des mesures mises en oeuvre, par les pouvoirs publics, pour lutter contre le chômage constitue une information supplémentaire sur l'appréciation que les Français ont de la politique de l'emploi.

Trois constats importants ressortent de l'analyse des réponses aux questions posées:

- Les Français font preuve d'un net scepticisme vis-à-vis de certaines mesures proposées : salaire minimum inférieur au SMIC pour les jeunes, mesures d'incitation à l'embauche d'une aide à domicile. Ce scepticisme fait écho à la critique formulée par la population sur la relative inefficacité des actions des pouvoirs publics en matière d'emploi. Les Français, qui n'imaginent pas une stabilisation du nombre de chômeurs dans un avenir proche, et encore moins sa diminution, paraissent victimes d'un certain découragement vis-à-vis d'un phénomène qui semble échapper à toute tentative d'endiguement.

- Les Français manifestent une grande constance dans leur hiérarchisation des priorités de l'emploi. Les jeunes et les chômeurs de longue durée restent à leurs yeux les cibles d'action privilégiées. Pour les jeunes, les Français reconnaissent avant tout la nécessité de leur intégration dans la vie active grâce à des expériences professionnelles rémunérées, mais ils jugent également de façon favorable toute réduction en leur faveur des cotisations sociales patronales. Ils ont sans doute conscience des coûts de formation et d'insertion supportés dans ces cas par les entreprises. De fait, en prônant des mesures de réduction des cotisations sociales des entreprises pour les jeunes et les chômeurs de longue durée, les deux catégories qu'ils jugent prioritaires, les Français témoignent du rôle important qu'ils attribuent aux entreprises pour résoudre les problèmes d'emploi ; ils semblent accepter que les transferts financiers impliqués par ces mesures bénéficient avant tout aux entreprises.

- Les chômeurs sont systématiquement plus favorables que la moyenne des Français aux mesures d'aide aux personnes sans emploi ou à des mesures de protection des chômeurs : ainsi, sont-ils plus nombreux à accepter l'idée d'un complément de salaire versé temporairement pour faciliter le passage à un nouvel emploi moins bien rémunéré. Ainsi, proposent-ils aussi un peu plus souvent d'interdire toute prime au départ volontaire sans aide au reclassement. Mais on remarque que ces opinions sont loin de remporter l'unanimité dans le groupe des chômeurs. Une proportion importante d'entre eux semble donc aussi s'interroger sur la possibilité d'une amélioration de la situation de l'emploi grâce à ces mesures.

1 - Les catégories à aider en priorité et les formes d'aides les plus efficaces

1) Les catégories à aider en priorité

La priorité des Français en matière d'emploi en fin 1991 se porte sur les jeunes et sur les chômeurs de longue durée. Cette observation n'est pas pour surprendre : depuis 1989, ces deux catégories sont de loin les plus présentes à l'esprit des Français (Cf graphique n°21). Ils affirment ainsi leur sensibilité à la gravité des problèmes d'inadaptation professionnelle des jeunes et au danger de la marginalisation des chômeurs de longue durée.

La lutte pour l'emploi des personnes de plus de 50 ans, des moins qualifiés, des chômeurs venant d'être licenciés ou des bénéficiaires du RMI ne vient qu'en second plan (Cf tableau n°44).

Remarquons enfin que les "femmes", en tant que catégorie à aider prioritairement pour trouver un emploi, se situent loin derrière l'ensemble des autres groupes (6% de citations au total, contre 59% pour les jeunes et 43% pour les chômeurs de longue durée).

Tableau n°44

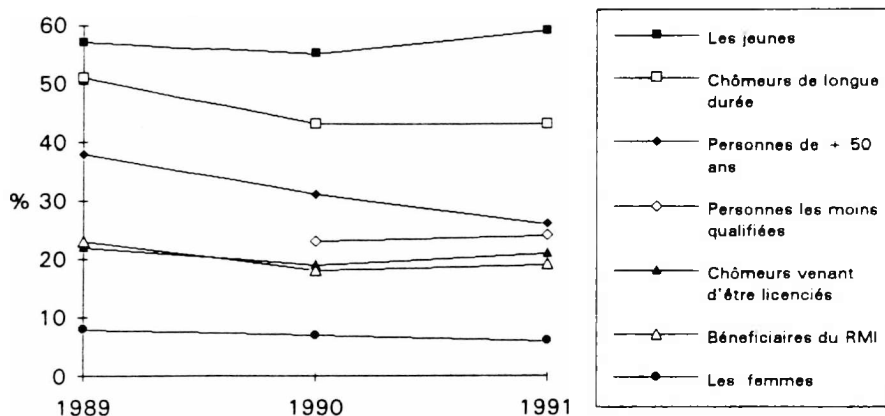
Les pouvoirs publics apportent une aide particulière aux personnes en situation difficile afin de leur permettre de trouver un emploi, par exemple en leur proposant des stages de formation ou en les aidant dans leurs démarches auprès des entreprises. Selon vous, quelles catégories faut-il aider en priorité ?

(en %)

<i>(réponses triées par ordre décroissant du cumul des 2 réponses)</i>			
	Fin 1991		
	Réponse 1	Réponse 2	% de citations
Les jeunes.....	34,8	23,8	58,6
Les chômeurs de longue durée	25,2	17,9	43,1
Les personnes de plus de 50 ans	10,3	15,9	26,2
Les personnes les moins qualifiées .	7,3	16,8	24,1
Les chômeurs venant d'être licenciés	12,1	9,0	21,1
Les bénéficiaires du RMI	7,7	10,9	18,6
Les femmes	1,7	4,2	5,9
Ne sait pas	0,5	0,9	1,4
Autres	0,4	0,6	1,0
Total	100,0	100,0	-
<i>(effectif)</i>	<i>(2012)</i>	<i>(2012)</i>	

Graphique n°21

Les priorités des Français depuis 1989 en matière d'emploi:
les jeunes et les chômeurs de longue durée



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Depuis 1989, les catégories qui préoccupent le plus nos concitoyens restent les mêmes (Cf graphique n°21). Cette constance démontre la clarté de la hiérarchie des priorités de l'emploi pour les Français. L'examen du graphique n°21 appelle cependant trois remarques¹:

- L'écart entre jeunes et chômeurs de longue durée s'est creusé, passant de 5 points en 1989 à 16 points en 1991.
- Les personnes de plus de 50 ans semblent bénéficier depuis deux ans d'une moindre attention relative de la part de nos concitoyens. Est-ce là le signe de la montée d'un certain fatalisme dans l'esprit des Français ? Mais l'existence des formules de pré-retraites explique aussi probablement leur position.
- Enfin, la sensibilité vis-à-vis des bénéficiaires du RMI et des personnes les moins qualifiées s'accroît depuis 1990.

La situation professionnelle de l'enquêté influe sur le choix de la catégorie à aider en priorité (catégorie choisie en première instance) : les Français veulent en effet plus souvent aider d'abord les catégories subissant les problèmes auxquels ils sont le plus sensibilisés. Cette sensibilité est étroitement liée avec leur vécu, et plus généralement la perception qu'ils ont du chômage. C'est pourquoi actifs occupés, inactifs et chômeurs ont des conceptions différentes sur ce sujet (Cf tableau n°45). C'est pourquoi aussi, on le verra plus loin, ils émettent des opinions contrastées quant aux formes d'aides les plus efficaces.

¹ Notons que ces remarques dépendent en partie du fait qu'en fin 1990, une nouvelle modalité de réponse "les personnes les moins qualifiées" a été rajoutée à la liste proposée.

Les actifs occupés citent un petit peu plus souvent que les autres les bénéficiaires du RMI et les personnes sans qualification.

Les chômeurs sont, très logiquement, plus particulièrement préoccupés par la situation des chômeurs de longue durée : près de quatre chômeurs sur 10 citent cette catégorie comme celle à aider en priorité. Ils partagent cette préoccupation avec un jeune de moins de 24 ans sur trois, et près d'un ouvrier sur trois. Le chômage de longue durée est ainsi avant tout -mais pas seulement- une préoccupation des personnes les plus menacées par le chômage, ou de celles qui l'endurent actuellement.

Les inactifs (ménagères et retraités notamment) sont plus particulièrement sensibles à la situation d'emploi des jeunes et des personnes de plus de 50 ans.

Tableau n°45

La catégorie à aider en priorité, selon le statut professionnel de l'enquêté
(1ère réponse)

	(en %)			
	Actifs occupés	Inactifs	Chômeurs	Ensemble
Les jeunes	34,6	38,2	19,7	34,8
Les chômeurs de longue durée	24,1	23,8	38,0	25,2
Les chômeurs venant d'être licenciés	13,0	11,2	11,8	12,1
Les personnes de plus de 50 ans	8,8	13,0	5,8	10,3
Les personnes les moins qualifiées	9,0	5,2	8,5	7,3
Les bénéficiaires du RMI	9,3	5,2	11,6	7,7
Les femmes	0,9	2,1	3,9	1,7
Ne sait pas	0,2	0,6	0,7	0,5
Autres	0,1	0,7	0,0	0,4
Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture du tableau : 38,2% des inactifs pensent que les jeunes constituent la catégorie à aider en priorité, contre 19,7% des chômeurs et 34,8% de l'ensemble de la population.

Hormis la situation professionnelle, peu de variables socio-démographiques permettent d'expliquer les différences de choix : il est difficile de réduire les écarts de réponses relevées à des différences de diplôme, d'âge ou de revenu, même si on peut ébaucher les profils socio-démographiques des Français accordant leur soutien à telle ou telle catégorie (Cf tableau n° 46).

Tableau n°46

Les catégories à aider en priorité : les principales caractéristiques socio-démographiques des Français accordant leur soutien à chacune des catégories citées

<u>Catégories à aider en priorité</u> (1ère réponse)	Caractéristiques des enquêtés sur-représentés dans ce groupe	% dans la catégorie	% dans l'ens. de la population
<u>Jeunes</u>	Plus de 40 ans, habitant en province	52,0	45,9
	Propriétaires	52,4	44,5
	Ménagères	19,6	16,1
	Retraités	19,5	16,3
<u>Chômeurs de longue durée</u>	Célibataires	24,2	17,6
	Aucun enfant	33,0	25,8
	Chômeurs	13,3	8,8
	18-24 ans	18,3	13,4
<u>Chômeurs venant d'être licenciés</u>	Diplôme le plus élevé: CAP	27,9	21,2
	Homme marié actif, femme inactive.....	13,1	7,4
<u>Personnes de plus de 50 ans</u>	50 ans et plus, aucun diplôme	43,4	29,7
	Retraités	29,3	19,6
<u>Bénéficiaires du RMI</u>	30-39 ans	34,4	19,5
	Femmes de 25-39 ans	29,5	16,0
	Diplôme: Bac et plus	27,4	17,2
<u>Personnes les moins qualifiées</u>	25-39 ans	25,4	11,9
	A des enfants de moins de 6 ans	31,9	18,7
	Salarié	50,8	38,9
<u>Femmes</u>	Sexe féminin	77,9	52,7

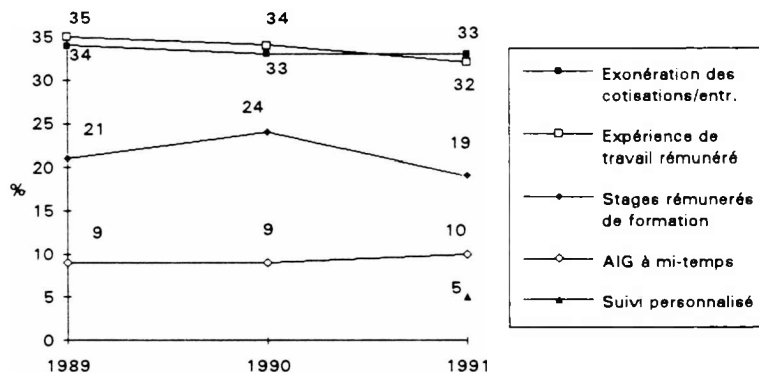
Lecture du tableau : 52% des personnes déclarant que les jeunes sont la catégorie à aider prioritairement à trouver un emploi sont des personnes de plus de 40 ans habitant en province, alors que ces dernières ne représentent que 45,9% de la population.

2) Les formes d'aides les plus efficaces

Les deux formes d'incitations considérées comme les plus efficaces par les Français pour aider les personnes en situation difficile à trouver un emploi sont "l'expérience de travail rémunéré en entreprise" et "l'exonération des cotisations sociales des entreprises" (Cf tableau n°47). Ces résultats sont très proches de ceux obtenus en 1989 et 1990, l'ajout d'un nouvel item en 1991, le "suivi personnalisé" ne semblant pas diminuer l'intérêt des Français pour ces deux types d'aide (Cf graphique n°22)². Ils répondent également à une certaine logique, si on se souvient, d'une part que la principale cause attribuée par les Français aux difficultés des entreprises à embaucher est le manque de personnes qualifiées ou compétentes, et que d'autre part, pour la population, le principal frein à l'embauche consiste en des cotisations sociales trop élevées.

Venant après ces deux types d'aide, les "stages rémunérés de formation" recueillent la voix d'un Français sur cinq, tandis que les "activités d'intérêt général (AIG) assorties d'un contrat de travail à mi-temps", ou " le suivi personnalisé" ne remportent l'adhésion que d'une proportion limitée de la population. Si on se reporte à nouveau à l'évolution 1989-1991 (Cf graphique n°22), les stages rémunérés de formation semblent aujourd'hui, aux yeux des Français, une forme d'aide un peu moins efficace. Mais cette tendance peut être biaisée, rappelons le, par l'ajout d'un item en 1991.

Graphique n°22
Forme d'aide considérée comme la plus efficace pour permettre
aux personnes en situation difficile de trouver un emploi (1989-1991).



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Lecture du graphique: 35% des Français déclaraient, en 1989, que l'expérience de travail rémunéré était la forme d'aide la plus incitative pour aider les personnes en difficulté à trouver un emploi, contre 32% en 1991.

² Pour plus de précisions, se reporter aux rapports suivants : "Les Français face aux politiques de l'emploi et d'indemnisation du chômage" (C. Duflos, Collection des rapports du Crédoc, n°96, Mars 1991) et "La perception du chômage et des politiques de l'emploi" (L. Clerc, A. Dufour, Collection des rapports du Crédoc, n°110, Janvier 1992).

Tableau n°47

Selon vous, quelle serait la forme d'aide la plus efficace pour aider les ...

(en %)

ère catégorie citée	Stages rémunérés de formation	Expérience de travail rémunéré en entreprise	AIG avec contrat de travail à mi-temps	Exonération des cotisations sociales des entreprises	Proposition de suivi personnalisé	Total (Effectifs)
... Chômeurs venant d'être licenciés	20,3	25,4	11,2	35,8	7,3	100,0 (243)
... Chômeurs de longue durée	19,0	30,2	10,6	36,6	3,1	100,0 (507)
... Bénéficiaires du RMI	17,5	34,0	10,9	32,7	4,9	100,0 (156)
... Jeunes	19,8	41,7	4,1	28,7	5,1	100,0 (701)
... Personnes de plus de 50 ans	10,9	12,0	23,7	43,8	8,4	100,0 (208)
... Femmes ³	29,3	25,7	21,1	21,1	2,8	100,0 (34)
... Personnes les moins qualifiées	30,4	32,1	5,5	23,5	7,5	100,0 (147)
Ensemble (Effectifs)	19,4 (391)	32,2 (647)	9,6 (193)	32,9 (663)	5,3 (106)	100,0 (2012)

Mais la question posée ne prend tout son sens qu'en fonction de la catégorie citée comme celle à aider prioritairement : en effet, les cinq formes d'aides n'étaient pas proposées dans l'absolu, mais après une question où l'on demandait à l'enquêté de désigner la mesure qui serait la plus efficace pour aider la catégorie de chômeurs selon lui prioritaire (Cf tableau n°47).

Pour aider les jeunes et les bénéficiaires du RMI, l'expérience rémunérée en entreprise apparaît aux Français comme la plus efficace. Ils y voient probablement une mesure adaptée aux problèmes d'intégration dans la vie active des jeunes ou une action réduisant les risques de marginalisation professionnelle des RMistes.

Pour les chômeurs, qu'ils soient de longue durée ou récents, ainsi que pour les **personnes de plus de 50 ans**, l'exonération des cotisations sociales des entreprises semble aux Français plus efficace. La diminution des charges sociales relatives aux salariés les plus

³ Echantillon trop faible pour être ici significatif.

âgés ou aux chômeurs de longue durée, groupes souvent considérés comme moins adaptables que les autres, est apparemment, pour les Français, la mesure la mieux à même de diminuer cet handicap.

Enfin, les stages rémunérés de formation sont jugés les plus utiles, en toute logique, pour les personnes les moins qualifiées.

Tableau n°48

Récapitulatif des mesures jugées relativement les plus efficaces pour chacune des catégories

1ère catégorie citée	Forme d'aide jugée relativement plus efficace	% d'individus préférant ce type d'aide pour cette catégorie	% d'individus préférant ce type d'aide en général
Chômeurs venant d'être licenciés	Exonération des cotisations sociales des entreprises	35,8	32,9
Chômeurs de longue durée	Exonération des cotisations sociales des entreprises	36,6	32,9
Bénéficiaires du RMI	Expérience de travail rémunéré en entreprise	34,0	32,2
Jeunes	Expérience de travail rémunéré en entreprise	41,7	32,2
Personnes de plus de 50 ans	Exonération des cotisations sociales des entreprises	43,8	32,9
	AIG avec contrat de travail à mi-temps	23,7	9,6
Personnes les moins qualifiées	Stages rémunérés de formation	30,4	19,4

Lecture du tableau : 35,8% des enquêtés considérant que les chômeurs venant d'être licenciés constituent la catégorie à aider en priorité pensent que, pour eux, la forme d'aide la plus efficace est l'exonération des cotisations sociales des entreprises. Dans l'ensemble de la population, 32,9% des interviewés jugent l'exonération de cotisations sociales efficace.

Les variables socio-démographiques ne peuvent expliquer toutes les divergences que l'on constate sur le choix des diverses mesures à prendre. En particulier, ni l'âge, ni le diplôme, ni les catégories socio-professionnelles ne les expliquent complètement. On peut simplement relever que :

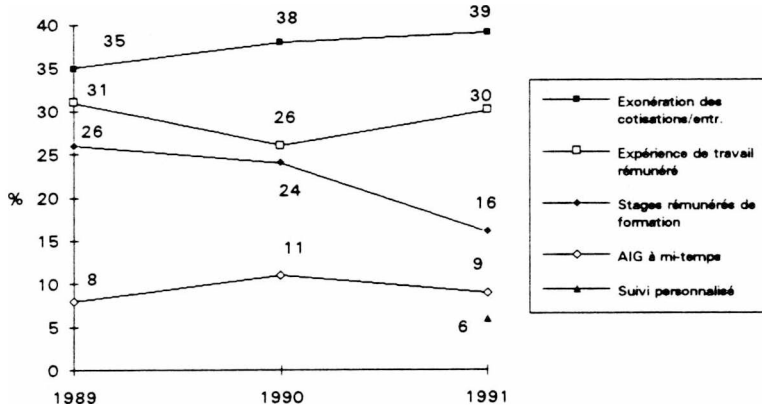
- les diplômés de l'enseignement supérieur sont plutôt favorables à des expériences rémunérées en entreprise (37% des diplômés du supérieur citent ce type d'aide, contre 32% en moyenne),
- les commerçants, artisans et chefs d'entreprise prônent souvent une exonération de cotisations sociales pour les entreprises (51% d'entre eux, contre 33% en moyenne). Dans

la mesure où ces derniers affichent aussi un scepticisme marqué sur l'efficacité des actions de l'Etat contre le chômage (voir section 5 du chapitre), et préconisent une diminution des dépenses d'indemnisation pour résoudre le déficit du régime d'assurance-chômage, on peut supposer que, au moins dans ce groupe socio-professionnel, l'exonération des charges des entreprises est associée au désir de laisser les mécanismes de marché réduire d'eux-mêmes le chômage.

- les chômeurs sont de plus en plus favorables, depuis 1989, à une exonération des cotisations des entreprises, et sont de moins en moins demandeurs de stages de formation rémunérés (Cf graphique n°23). Ces évolutions amplifient les tendances exprimées par l'ensemble des Français (Cf graphique n°22). Bien sûr, l'ajout d'un item en 1991 (le suivi personnalisé) ne permet pas des comparaisons au sens strict, mais ce rajout n'a pas pour autant empêché de voir encore s'accroître la référence à la réduction des cotisations sociales des employeurs.

Graphique n°23

Les aides considérées comme les plus efficaces par les chômeurs (1989 à 1991).



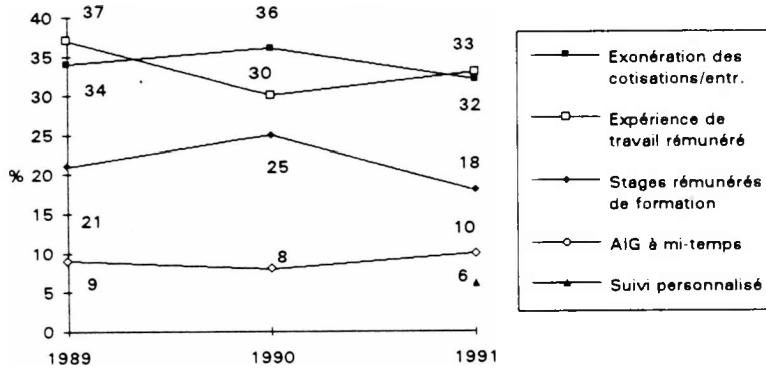
Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Lecture du graphique : En 1989, 35% des chômeurs considéraient l'exonération des cotisations des entreprises comme la forme d'aide la plus efficace, contre 39% d'entre eux en 1991.

- En revanche, les ouvriers semblent avoir moins tendance, cette année, à préconiser des exonérations de cotisations sociales des entreprises (Cf graphique n°24).

Graphique n°24

Les aides considérées comme les plus efficaces par les ouvriers (1989 à 1991)



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

Lecture du graphique : En 1989, 37% des ouvriers considéraient l'expérience de travail rémunéré comme la forme d'aide la plus efficace, contre 33% d'entre eux en 1991

2 - Un complément de salaire temporaire pour faciliter le changement de situation des chômeurs

Une légère majorité de Français (56%) estiment anormal d'accorder un complément de salaire temporairement, pour faciliter au chômeur la reprise d'un travail moins bien rémunéré. Mais, quand l'accord de principe est donné, le financement par les cotisations d'assurance-chômage va de soi (71% des individus acceptant le complément de salaire y sont favorables, ce qui représente 31% des Français).

Tableau n° 49

Certains chômeurs hésitent à accepter un emploi moins bien rémunéré que celui qu'ils ont perdu. Pour les aider à accepter ce changement de situation, trouveriez-vous normal de leur accorder, de façon temporaire, un complément de salaire ?

<i>(en %)</i>	
Fin 1991	
Oui	44,2
Non	55,5
Ne sait pas	0,3
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(2012)</i>

Tableau n° 50

Si oui, seriez-vous d'accord pour que les cotisations d'assurance-chômage versées par les salariés et les employeurs financent ce complément temporaire de salaire ?

<i>(en %)</i>	
Fin 1991	
Oui.....	71,2
Non	27,1
Ne sait pas	1,7
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(889)</i>

Ce complément temporaire de salaire est justifié surtout aux yeux des catégories économiquement fragilisées

Le complément de salaire est jugé normal avant tout par les chômeurs, les personnes inquiètes de l'éventualité du chômage, et les ouvriers (qui, rappelons-le, constituent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée par le chômage). Ce sont donc les catégories les plus concernées par le chômage qui applaudissent majoritairement à cette mesure, dont ils pourraient peut-être un jour bénéficier. Mais ce jugement favorable au complément de salaire n'est pas si largement répandu qu'on aurait pu l'imaginer dans les catégories qui en seraient les premières bénéficiaires (Cf tableau n°51).

Plus généralement, ce sont les personnes se disant inquiètes sur de nombreux sujets - comme l'éventualité de la guerre, d'un accident de la route ...-, et souvent attachées à la famille (la famille est le seul endroit où l'on se sent bien et détendu) qui approuvent cette mesure. La considèrent-ils aussi comme une protection supplémentaire contre les aléas de la vie professionnelle ?

Tableau N°51

**Opinion de quelques catégories plutôt favorables
à l'octroi d'un complément de salaire**

(en %)

	Trouveriez-vous normal d'accorder aux chômeurs, de façon temporaire, un complément de salaire (dans le cas où le nouvel emploi est moins bien rémunéré) ?		
	Normal	Pas normal	Ensemble *
Chômeurs.....	54,3	45,7	100,0
Ouvriers.....	51,0	49,0	100,0
40-59 ans.....	49,1	50,5	100,0
Très inquiets de l'éventualité du chômage	48,3	51,5	100,0
La famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu.....	46,4	53,2	100,0
Ensemble	44,2	55,5	100,0

* Y compris les non-réponses.

Note de lecture: 54,3% des chômeurs considèrent normal qu'un complément de salaire puisse être accordé aux chômeurs afin de faciliter la reprise d'un nouvel emploi. Seuls 44,2% des Français au total y sont favorables.

A l'inverse, les chefs d'entreprise et les artisans-commerçants jugent anormal un tel complément temporaire de salaire, peut-être par crainte qu'il ne soit financé par les cotisations patronales. Cette opinion est également plus souvent partagée par les employés, les franciliens et les personnes âgées de moins de 40 ans (Cf tableau n°52).

Il faut remarquer que les jeunes, et surtout ceux ayant un niveau d'instruction moyen (Bepc), sont plutôt opposés à ce complément de salaire temporaire; cette position peut être rapprochée de leur opinion négative à l'égard du taux de cotisation interprofessionnel uniforme dans le secteur privé. Peut-être estiment-ils que ces mesures sont inéquitables vis-à-vis de certaines catégories de population ? En tout état de cause, ces résultats témoignent que, si les jeunes font preuve d'une attitude souvent généreuse vis-à-vis des chômeurs - notamment du point de vue de leur indemnisation-, ce n'est, semble-t-il, pas faute d'avoir un regard critique sur certaines mesures éventuelles.

Tableau n°52

**Opinion de quelques catégories défavorables
à l'octroi d'un complément de salaire**

	(en %)		
	Trouveriez-vous normal d'accorder aux chômeurs, de façon temporaire, un complément de salaire (dans le cas où le nouvel emploi est moins bien rémunéré) ?		
	Normal	Pas normal	Ensemble *
Moins de 30 ans, niveau Bepc.....	31,0	69,0	100,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise.....	31,5	67,3	100,0
Employés.....	40,1	59,9	100,0
Habitants de Paris et son agglomération.....	41,7	58,1	100,0
Moins de 40 ans.....	41,1	58,9	100,0
Ensemble	44,2	55,5	100,0

* Y compris les non-réponses.

Note de lecture: 59,9% des employés considèrent anormal qu'un complément de salaire puisse être accordé aux chômeurs afin de faciliter la reprise d'un nouvel emploi. 55,5% des Français en jugent de même.

Remarquons enfin que le complément de salaire est jugé différemment par les Français selon la perception qu'ils ont des causes du chômage.

Ainsi, les partisans du complément de salaire sont en général plus enclins que la moyenne à incriminer les vastes mutations économiques ou techniques ou bien les politiques patronales pour expliquer l'ampleur du chômage actuel. Ils ont d'ailleurs tendance à penser, non seulement qu'il est normal que les chômeurs soient aidés par ce type de mesure, mais aussi

que la marge de manoeuvre des entreprises, en matière de prime au départ volontaire, devrait être réduite (54 % d'entre eux prônent l'interdiction des primes au départ volontaire sans aide au reclassement, contre 44 % des Français en moyenne).

A l'inverse, les adversaires du "complément salarial temporaire" stigmatisent plutôt les effets pervers de la protection sociale. L'ampleur du chômage actuel et les difficultés des entreprises à recruter sont, à leurs yeux, plutôt dues à la responsabilité des chômeurs.

Le financement par les cotisations d'assurance-chômage

Près des trois quarts des individus (71 %) estimant normal le versement temporaire d'un complément salarial acceptent son financement par les cotisations d'assurance-chômage (Cf Tableau n°50).

L'acceptation de cet effort financier est le fait de personnes qui ne s'imposent pas régulièrement de restrictions (79 % de réponses favorables), qui ne sont pas inquiètes du chômage (78 %) et qui possèdent le plus de biens patrimoniaux. Ce sont souvent des parisiens (75 %), des professions libérales et cadres (75 %), et des diplômés de l'enseignement supérieur (79 %).

Leur "générosité" n'est pas spécifique à cette mesure: ils acceptent plutôt une hausse des cotisations pour faire face au déficit du régime (c'est le cas de 77 % d'entre eux), et approuvent leur utilisation pour la formation et le reclassement des chômeurs (78 %).

Notons enfin que les chômeurs ne sont pas sur-représentés au sein de ce groupe.

3 - Les mesures d'incitation à l'embauche des jeunes et à l'emploi d'aides à domicile

Concernant les incitations à l'embauche, la seule mesure véritablement consensuelle parmi celles sur lesquelles nous avons interrogé la population concerne la réduction, pour les jeunes, des cotisations sociales des employeurs. Par contre, les Français sont, dans leur grande majorité, sceptiques sur l'efficacité d'un salaire minimum inférieur au SMIC pour les jeunes, ou sur des mesures destinées à stimuler l'embauche d'une aide à domicile.

Les préférences exprimées dépendent beaucoup, nous allons le voir, de la situation de bénéficiaire potentiel de l'enquête (être jeune, ou avoir suffisamment de revenus pour profiter des mesures fiscales), et de son niveau d'instruction.

1) Les mesures d'incitation à l'embauche des jeunes

Les jeunes constituent la préoccupation numéro 1 des Français en matière d'emploi (Cf Section 1 de ce chapitre). C'est le groupe que 35% d'entre eux voudraient voir aider en priorité, loin devant les chômeurs de longue durée (25% des réponses). Il n'est donc pas surprenant que les Français, sensibles à la question, aient sur ce point des opinions tranchées.

Deux mesures d'aide à l'embauche des jeunes ont été testées : un salaire minimum inférieur au SMIC pour les jeunes et une réduction des cotisations patronales avec maintien à l'identique du salaire du jeune. La première mesure est jugée efficace par seulement 33% des Français, tandis que la seconde est considérée comme telle par 90% de la population (Cf Tableau n°53). Autant dire qu'il s'agit ici d'un plébiscite en faveur de la diminution des charges patronales, qui peut aussi s'interpréter comme le désaveu d'une modulation du SMIC.

Bien entendu, il est probable que ce sur quoi les Français ont ici réagi avant tout est la dérogation au principe du salaire minimum uniforme, rejetant une proposition qui, même si elle s'appliquait d'abord aux jeunes, serait susceptible de s'étendre un jour à d'autres catégories de salariés. Cette mesure porte donc plus à conséquence qu'une diminution des cotisations patronales sans modification de salaire : cette dernière est une mesure qui peut sembler neutre en apparence, et ce d'autant plus que la question ne spécifiait rien de la façon dont il faudrait financer cette réduction des cotisations patronales.

Tableau n°53

Plus précisément, pour accroître l'emploi des jeunes, pensez-vous que les mesures suivantes seraient efficaces ?

(en %)

	Fin 1991			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
* Créer un salaire minimum pour les jeunes inférieur au SMIC	33,3	65,0	1,7	100,0
* Réduire les cotisations sociales de l'employeur, sans toucher au salaire du jeune	89,7	9,5	0,8	100,0

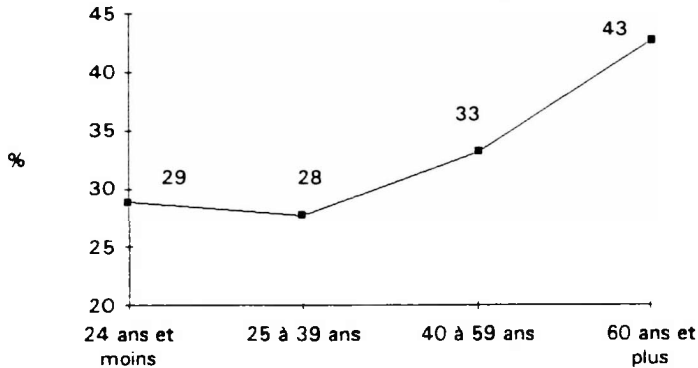
A. La création d'un salaire minimum pour les jeunes, inférieur au SMIC

Un tiers des Français pensent que cette mesure serait efficace ; mais, adhérer au principe d'un salaire minimum inférieur au SMIC pour les jeunes ne signifie pas que l'on considère cette modulation comme le seul moyen de faciliter l'embauche des jeunes : 92% de ceux qui y adhèrent considèrent également qu'une réduction des charges patronales sans diminution de salaire serait efficace pour accroître l'emploi des jeunes.

Ce ne sont pas les personnes les plus directement concernées qui jugent le plus utile ce minimum salarial inférieur au SMIC : les jeunes se montrent particulièrement sceptiques à ce sujet (Cf graphique n°25). Il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas une totale homogénéité d'opinion en leur sein: les moins de 30 ans non-diplômés sont moins dubitatifs que les jeunes diplômés. Plus généralement, le niveau d'instruction influence les opinions de toutes les classes d'âge: plus on est diplômé, plus on doute de l'efficacité d'une telle mesure (Cf Tableau n°54). A l'opposé, les plus âgés sont davantage favorables à cette mesure : 43% des personnes âgées de 60 ans et plus jugent utile la création d'un "SMIC jeunes".

Graphique n° 25

Le pourcentage de ceux qui considèrent efficace la création d'un salaire minimum inférieur au SMIC pour les jeunes



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

Tableau n° 54

La création d'un salaire minimum pour les jeunes inférieur au SMIC serait-elle efficace pour accroître l'emploi des jeunes ?
- selon l'âge et le diplôme -

	(en %)									
	- de 30 ans, aucun dipl.	- de 30 ans, bepc	- de 30 ans, bac, sup	30-49 ans, aucun dipl.	30-49 ans, bepc	30-49 ans, bac, sup	50 ans et +, aucun dipl.	50 ans et +, bepc	50 ans et +, bac, sup	Ensemble
Oui	35,5	28,0	22,5	34,4	29,2	23,8	39,5	43,1	37,9	33,3
Non	62,9	71,5	77,0	64,4	73,3	72,4	58,1	53,2	62,1	65,0
Totaux (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

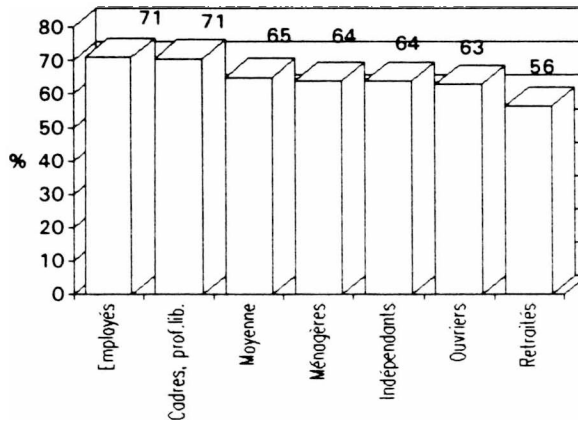
(1) La ligne des totaux comprend aussi les non-réponses.

Note de lecture: 35,5% des personnes âgées de moins de 30 ans, non diplômées, jugent la création d'un "SMIC jeunes" efficace pour accroître l'emploi des jeunes, alors que seulement 22,5% des personnes du même âge, mais titulaires du bac ou d'un diplôme du supérieur, le jugent ainsi.

Corréliées avec cet effet de diplôme, d'importantes nuances d'opinions apparaissent selon la catégorie socio-professionnelle : les cadres et professions libérales et les employés se montrent nettement plus critiques que les ouvriers (Cf graphique n°26).

Graphique n°26

Le pourcentage de ceux qui considèrent non efficace la création d'un salaire minimum inférieur au SMIC pour les jeunes



Source : Crédoc. Enquête Aspirations 1991

Les chômeurs aussi sont majoritairement d'avis que ce minimum salarial inférieur au SMIC serait inefficace (70% le pensent); les personnes menacées de chômage, ou inquiètes de son éventualité, penchent vers les mêmes conclusions : défavorisés économiquement, ces individus redoutent sans doute la suppression, même partielle, des garanties de salaire minimal.

B. La réduction, pour les jeunes, des cotisations sociales de l'employeur

Cette mesure remporte une quasi-unanimité : 90% des Français estiment qu'elle serait efficace pour accroître l'emploi des jeunes.

Ce constat ne doit pas paraître par trop étonnant : on a vu que, pour les Français, le principal frein à l'embauche, en général, est le niveau trop élevé des cotisations sociales (37% de la population le pensent). Mais il faut relativiser la pertinence de cette mesure aux yeux de l'opinion: pour ceux qui considèrent les jeunes comme la catégorie à aider en priorité pour trouver un emploi, la mesure jugée la plus susceptible de les aider est une expérience rémunérée en entreprise : 42% de ceux qui souhaitent aider les jeunes en priorité pensent qu'elle constitue la meilleure forme d'aide, alors que seuls 29% sont partisans d'une exonération des cotisations sociales des employeurs (Cf tableau n°47).

Cette mesure oppose les ouvriers et les syndiqués, aux chefs d'entreprise et indépendants.

Quasiment tous les artisans-commerçants et chefs d'entreprise (99%) admettent l'efficacité de cette mesure ; peut-on s'en étonner ? Ils seraient les premiers bénéficiaires de la réduction des charges. Par contre, les ouvriers (14%, contre 9% en moyenne) et surtout les personnes syndiquées (22%) tendent un peu plus souvent -mais non majoritairement- à penser que cette mesure serait inutile pour accroître l'emploi des jeunes. Dans la mesure où ces individus sceptiques estiment souvent que la raison principale des difficultés des entreprises à recruter tient à ce qu'elles offrent des salaires insuffisants, on peut subodorer que, pour eux, cette mesure d'allègement des cotisations des employeurs est, non seulement mal adaptée à la stimulation de l'emploi des jeunes, mais qu'elle constitue aussi une aide injustifiée à des entreprises trop exigeantes.

Il faut cependant préciser que le jugement d'inefficacité de cette mesure ne touche jamais plus de 20% de la population de chaque catégorie socio-professionnelle.

Notons enfin que, lorsque l'on croit à l'utilité de la réduction des cotisations patronales pour faciliter l'embauche des jeunes, on a aussi plus tendance à prôner ce type de mesure pour inciter à l'embauche des aides à domicile.

2) Les mesures d'incitation à l'emploi d'une aide à domicile

Un Français sur dix déclare avoir recours à une aide à domicile : 6% de façon régulière, 4% occasionnellement.

Cette minorité a des caractéristiques bien définies : ce sont avant tout des personnes âgées et vivant seules, des individus disposant, dans leur foyer, de revenus élevés, des cadres et des professions libérales (Cf tableau n°55). En deux mots, ce sont des personnes ayant, soit un besoin important de telles aides du fait de leur âge ou de leur isolement, soit un niveau de vie plutôt élevé.

Tableau n° 55

**Principales caractéristiques des personnes
ayant recours à une aide à domicile**

<p>Alors que dans l'ensemble de la population, 10% déclarent recourir à une aide à domicile, régulièrement ou non, c'est le cas de :</p> <p>18,8% des individus diplômés de l'enseignement supérieur 16,8% des personnes seules et inactives 16,6% des plus de 60 ans 16% des individus disposant, dans leur foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F 14,6% des cadres et professions libérales</p>
--

Les Français déclarant n'avoir pas recours à une aide à domicile (90% de la population) pensent majoritairement qu'aucune des mesures suggérées ne les inciterait à en embaucher une (66%). Plus qu'un rejet de ces mesures, cette réponse reflète, on le verra plus loin, leur manque de moyens financiers. Par contre, une diminution de l'imposition sous une forme directe ou indirecte (Cf tableau n°56) semble incitative à près d'un quart des Français n'employant pas d'aide à domicile (23%). La réduction des cotisations sociales et la simplification des formalités administratives sont, quant à elles, jugées peu incitatives.

Tableau n° 56

**Parmi les mesures suivantes, quelle est celle qui vous inciterait
le plus à employer une aide à domicile ?**

<i>(en %)</i>	
<i>(Question posée seulement aux enquêtés n'ayant pas recours actuellement à une aide à domicile, soit 90% de la population)</i>	
Fin 1991	
Aucune de ces mesures	66,1
Une diminution d'impôts	15,9
Un abattement sur les revenus imposables d'une partie des dépenses engagées	7,5
Une réduction des cotisations sociales	6,4
Une simplification des formalités administratives pour la déclaration et le paiement de ces travaux	2,7
Ne sait pas	1,4
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(1812)</i>

La diminution des impôts et l'abattement sur les revenus imposables sont choisis par des personnes disposant de revenus élevés.

Ces mesures sont, en effet, jugées intéressantes par les personnes sujettes à l'impôt sur le revenu et, plus précisément, par celles disposant de plus de 6 000 F mensuel par unité de consommation (Cf tableau n°57). Cet effet de revenu est sensible quelque soit l'âge des répondants.

Tableau n°57

**Mesures les plus incitatives pour l'embauche d'une aide à domicile
- selon le revenu du foyer par unité de consommation-**

	<i>(en %)</i>			
	Moins de 4000 F par mois	De 4000 à 6000 F par mois	Plus de 6000 F par mois	Ensemble
Aucune de ces mesures	73,1	67,6	55,6	66,1
Diminution des impôts.....	10,8	13,2	23,8	15,9
Abattement sur les revenus imposables	3,8	8,5	10,7	7,5
Réduction des cotisations sociales	7,1	5,8	6,7	6,4
Simplification administrative	3,2	2,5	2,6	2,6
Ensemble (1)	100,0	100,0	100,0	100,0

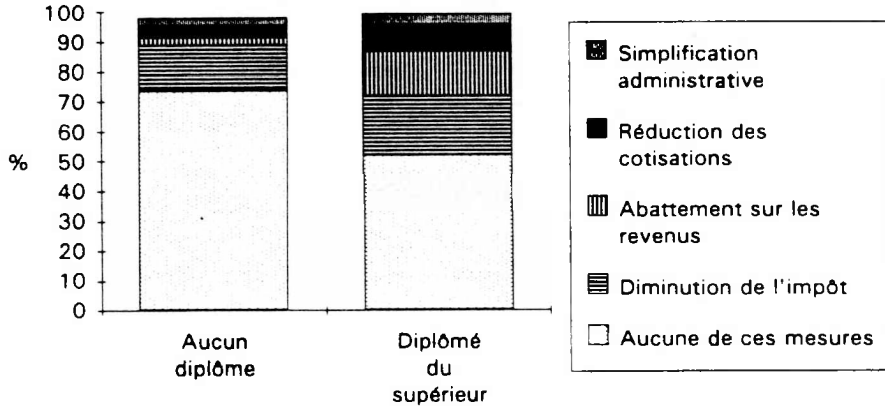
(1) Y compris non-réponses.

Note de lecture: 73,1% des personnes disposant, dans leur foyer, d'un revenu inférieur à 4000F par mois et par unité de consommation déclarent qu'aucune des mesures suggérées n'est incitative, alors que seulement 55,6% des personnes disposant d'un revenu supérieur à 6 000 F par mois sont de cet avis.

Corrélativement à cet effet de revenu, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur se montrent aussi plus favorables à des mesures fiscales que les non-diplômés (Cf graphique n°27).

Graphique n°27

Le niveau d'instruction influence le choix des mesures facilitant l'embauche des aides à domicile



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

La diminution des impôts est surtout jugée incitative par les cadres et les professions libérales, les employés et les ouvriers. Il en est de même, pour les cadres, pour l'abattement éventuel sur les revenus imposables (Cf tableau n°58).

Tableau n°58

Mesures les plus incitatives pour l'embauche d'une aide à domicile - selon la catégorie socio-professionnelle -

(en %)

	Cadres et prof. lib.	Employés	Ouvriers	Ménagères	Retraités	Artisans commer. chefs d'entre	Exploitants agricoles	Ensemble de la population
Aucune de ces mesures.....	56,7	64,5	68,1	70,3	70,2	57,5	70,0	66,2
Diminution des impôts.....	20,6	18,0	17,6	13,5	14,8	10,7	3,8	15,9
Abattement sur les revenus imposables.....	11,8	8,0	6,4	5,2	6,5	11,2	8,7	7,5
Réduction des cotisations sociales.....	7,8	5,8	4,1	6,9	3,8	14,3	16,1	6,4
Simplification administrative	2,1	2,9	2,5	2,4	3,4	5,3	0,0	2,7
Totaux (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Y compris les non-réponses.

Note de lecture: 11,8% des cadres et professions libérales pensent qu'un abattement sur les revenus imposables les inciterait à employer une aide à domicile, contre 8% des employés, et 6,4% des ouvriers.

La diminution des cotisations sociales est prônée surtout par les indépendants et les patrons.

Les artisans-commerçants, les chefs d'entreprise (14% de ce groupe) et les exploitants agricoles (16%), autrement dit les travailleurs indépendants, sont plus favorables que la moyenne (6%) à la réduction des cotisations sociales. Ils sont bien évidemment les plus sensibles à ces charges, auxquelles ils imputent assez souvent la responsabilité des difficultés actuelles du marché de l'emploi.

Enfin, les deux tiers des Français ne disposant pas d'une aide à domicile estiment ces mesures inefficaces

Comment pourraient-ils penser le contraire ? 42% d'entre eux n'ont pas payé d'impôt sur le revenu en 1991 ou 1992 et la moitié d'entre eux disposent, dans leur foyer, de moins de 5 000 F mensuels par unité de consommation (cette situation concerne en moyenne 45% des Français). Ces personnes se jugent donc probablement incapables d'assumer la charge financière d'une aide à domicile.

Les chômeurs (71%) et les inactifs, retraités ou ménagères, ont d'ailleurs plus tendance que la moyenne à estimer que ces mesures ne les inciteraient pas à avoir recours à une aide à domicile.

Quant aux enquêtés dont le revenu mensuel est supérieur, dans leur foyer, à 6 000 F par unité de consommation et qui déclarent qu'aucune de ces mesures ne serait incitative, leur rejet s'explique simplement par une situation économique moins solide que celle de l'ensemble des personnes disposant du même niveau de revenu : plus nombreux sont, parmi eux, ceux ne disposant d'aucun bien patrimonial ou ceux dont un des membres du foyer est au chômage.

Remarquons enfin que les deux groupes qui ont aujourd'hui le plus souvent recours à des aides à domicile, les personnes âgées et retraitées, et les cadres et professions libérales, semblent ne pas avoir les mêmes intérêts en termes d'incitations à l'embauche : les premiers n'adhèrent véritablement à aucune des mesures proposées, tandis que les seconds se montrent relativement plus intéressés par une diminution de l'impôt ou un abattement sur les revenus imposables.

4 - Quelques opinions sur le traitement du licenciement

1) Les préférences en cas de licenciement pour cause économique

Pour 56% de nos concitoyens, la meilleure solution en cas de licenciement économique est le départ en pré-retraite des salariés de plus de 50 ans. Un petit quart de la population (22%) opte, par contre, pour le départ des salariés les plus jeunes, avec une aide au reclassement. Enfin, 22% des Français préfèrent qu'en cas de licenciement économique, l'on ne tienne pas compte de l'âge dans la sélection des licenciements.

Tableau n°59

En cas de licenciement pour cause économique dans une entreprise,
quelle est la solution qui vous semble préférable ?

	(en %)
	Fin 1991
Faire partir en pré-retraite les salariés de plus de 50 ans, avec une rémunération réduite	55,7
Faire partir les salariés les plus jeunes, en les aidant à se reclasser (démarches auprès d'entreprises, stages de formation, ...)	21,8
Ne pas tenir compte de l'âge dans la sélection des personnes à licencier	21,8
Ne sait pas	0,7
Total	100,0

Paradoxalement, les opinions varient peu avec l'âge.

Les enquêtés les plus jeunes, ou les plus âgés, c'est à dire ceux qui sont très directement concernés par la question, n'expriment pas ici d'opinions très différentes de la moyenne de la population. Par contre, les choix varient un peu plus en fonction du jugement que l'on porte sur les catégories que l'on voudrait voir aider en priorité en matière d'emploi : on souhaite plutôt préserver du licenciement les catégories que l'on considère comme prioritaires, que ce soient les jeunes ou les personnes âgées. Par ailleurs, on préfère plus souvent ne pas tenir compte de l'âge dans la sélection des personnes à licencier, quand on exprime son intérêt pour une action prioritaire envers les personnes sans qualification (Cf tableau n°60). Il reste que les variations mises en évidence sont relativement faibles.

Tableau n° 60

Les préférences en cas de licenciement économique
-selon les catégories que l'on voudrait voir aider en priorité-

(en %)

	Catégories de personnes à aider en priorité pour trouver un emploi			Ensemble de la population
	Jeunes	Personnes de plus de 50 ans	Personnes les moins qualifiées	
Faire partir en pré-retraite les plus de 50 ans	59	50	51	56
Faire partir les plus jeunes	23	26	21	22
Ne pas tenir compte de l'âge	18	23	27	22
Totaux (1)	100,0	100,0	100,0	100,0

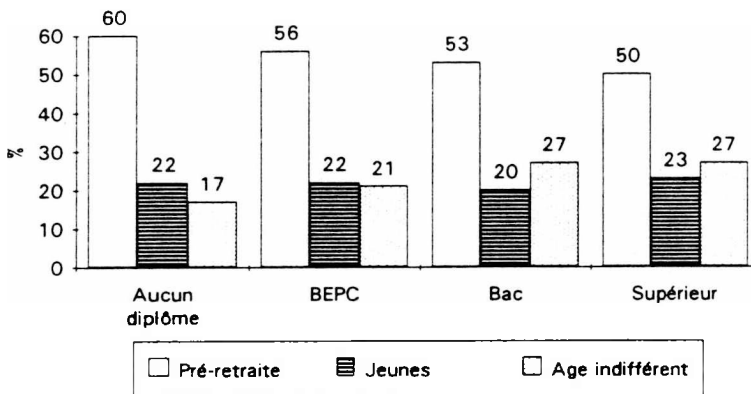
(1) Y compris les non-réponses.

Lecture du tableau: 59% des enquêtés estimant qu'il faut aider en priorité "les jeunes" préfèrent qu'en cas de licenciement économique, on fasse partir en pré-retraite les plus de 50 ans, contre 56% des Français en moyenne.

Le niveau de diplôme joue un rôle important sur l'opinion exprimée

Plus on est diplômé, plus on pense que l'âge ne devrait pas intervenir dans le choix des salariés à licencier. Pour les personnes ayant le baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures, d'autres critères que l'âge sont sûrement à prendre en compte, même si une majorité de celles diplômées de l'enseignement supérieur (50%) penchent malgré tout pour le départ des plus âgés. Quant aux personnes non-diplômées, elles préfèrent, en grande majorité, le départ en pré-retraite des individus âgés de 50 ans et plus (Cf graphique n°28).

Graphique n° 28
Les préférences en cas de licenciement économique
- selon le niveau de diplôme de l'enquêté



Source : Crédoc, Enquête "Aspirations"

(Le cumul des réponses n'atteint pas 100% car les non-réponses n'ont pas été représentées ici)

Parallèlement à cet effet de diplôme, des variations existent selon la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté, même si elles ne remettent pas en cause l'ordre des préférences : les cadres et les professions libérales se montrent un peu plus réticents à un traitement du licenciement selon l'âge (28 % estiment que l'âge ne devrait pas être pris en compte, contre 22 % en moyenne), tandis que 61 % des ouvriers penchent pour la pré-retraite des plus de 50 ans (56 % en moyenne). Les chômeurs ont, comme les cadres, un peu plus de réticences qu'en moyenne à ce que l'on tienne compte de l'âge (26 % ne le souhaitent pas). Certains d'entre eux ne rejettent-ils pas ici l'idée que ne s'établissent des procédures de licenciement reposant sur des critères pré-établis (comme l'âge), procédures dans lesquelles la considération de leur cas individuel ne primerait plus dans la décision de licenciement ?

Quelques variations Paris-province

La pré-retraite est la solution préférable pour 68 % des habitants des agglomérations de 100 000 à 200 000 personnes, et plus généralement, pour 59 % des habitants de province (56 % en moyenne). Par contre, les habitants de la région parisienne optent plus souvent pour le départ des salariés les plus jeunes (28 %), ou la non prise en compte de l'âge (30 %). Ces disparités sont certes révélatrices des différences de composition socio-professionnelle entre la province et la région parisienne. Mais ne sont-elles pas aussi, dans une certaine mesure, le reflet de modes de vie différents, qui, peut-être, rendraient le raccourcissement de la vie active plus acceptable en province qu'à Paris ?

2) Une prime au départ volontaire, sans aide au reclassement

Les Français sont partagés sur l'idée d'interdire les primes au départ volontaire non accompagnées d'aide au reclassement : 51 % d'entre eux acceptent plutôt l'idée d'une prime au départ volontaire, même sans aide au reclassement. Par contre, 48 % pensent plutôt qu'il faut interdire ce type de prime s'il n'y a pas d'aide d'accompagnement. Ce partage de la population semble globalement traverser tous les groupes sociaux, même si quelques inflexions apparaissent dans certaines catégories.

Tableau n°61

Pour éviter de procéder à des licenciements, certaines entreprises offrent à leurs salariés une prime au départ volontaire, mais sans les aider à se reclasser. Pensez-vous qu'il faille interdire une telle prime s'il n'y a pas d'aide au reclassement ?

<i>(en %)</i>	
	Fin 1991
Oui	47,8
Non	51,0
Ne sait pas	1,2
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(2012)</i>

Les partisans de l'interdiction à la prime au départ sans reclassement sont en quelque sorte à la recherche de garanties sociales.

Ce n'est donc pas uniquement par conviction qu'il existe une responsabilité spécifique des entreprises dans les problèmes d'emploi que ces Français voudraient que les primes au départ volontaire sans aide au reclassement soient interdites. Par exemple, ils ne croient pas spécifiquement que les difficultés des entreprises à recruter relèvent de la responsabilité des employeurs⁴.

Ils sont en fait plutôt à la recherche d'assurances, de garde-fous contre la pauvreté : ils rejettent la précarité économique liée au chômage et ses incertitudes, notamment en approuvant l'octroi d'un complément temporaire de salaire pour les chômeurs acceptant un emploi moins bien rémunéré que le précédent (50% d'entre eux, contre 44% dans l'ensemble). Cette attitude est évidemment à rapprocher des opinions qu'ils expriment en matière de pauvreté, qu'ils voudraient voir mieux combattue (Cf tableau n°62).

⁴ 50% de ceux qui déclarent qu'il faut interdire cette prime au départ si elle n'est pas accompagnée d'une aide au reclassement, pensent que ces difficultés sont dues à la responsabilité des entreprises, contre 49% en moyenne.

Tableau n°62

**Les principales caractéristiques de ceux qui proposent d'interdire toute prime
au départ volontaire sans aide au reclassement**

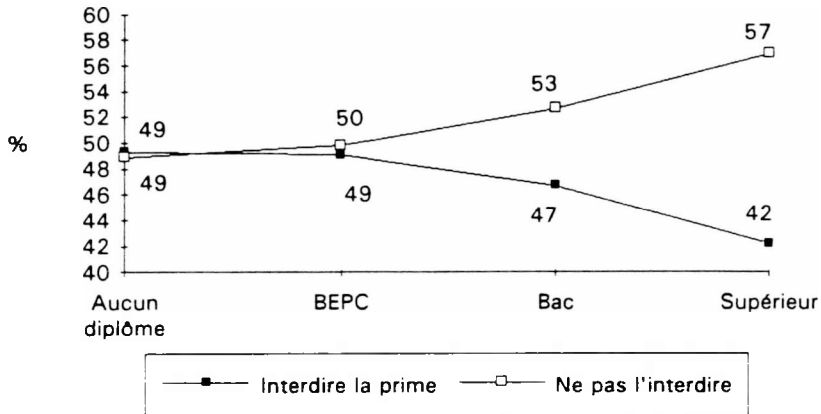
<p>Au total, 48% des Français proposent d'interdire les primes au départ volontaire sans aide au reclassement; c'est le cas de:</p> <p>55% de ceux qui déclarent qu'il est normal d'accorder un complément temporaire de salaire pour les chômeurs ayant retrouvé un emploi, et de le financer par les cotisations sociales</p> <p>53% des ouvriers</p> <p>51% de ceux déclarant qu'une augmentation des cotisations serait la solution préférable pour faire face au déficit du régime d'assurance-chômage</p> <p>51% de ceux qui estiment que le RMI est un droit automatique</p> <p>51% des chômeurs</p>

On ne s'étonnera pas que cette recherche d'assurances soit un peu plus souvent le fait des chômeurs et des ouvriers (Cf Tableau n°62), évidemment plus sensibles que d'autres groupes socio-professionnels aux problèmes de reclassement professionnel. Paradoxalement, seulement 44% des anciens chômeurs (ceux qui ont expérimenté une fois le chômage au cours des dix dernières années) sont favorables à l'interdiction d'une telle prime au départ volontaire. Cette modération provient-elle du fait que la plupart d'entre eux sont maintenant sortis du chômage, et peut-être sans aide au reclassement de la part des entreprises ?

Relevons que ce sont surtout les personnes peu diplômées qui approuvent cette interdiction, se plaçant ainsi nettement en opposition avec les diplômés de l'enseignement supérieur (Cf graphique n°29).

Graphique n°29

**Les primes au départ sans aide au reclassement:
les diplômés sont plus nombreux à ne pas vouloir l'interdire**



Source : Crédoc, Enquête Aspirations 1991

Enfin, les travailleurs indépendants et les jeunes sont plus enclins qu'en moyenne à accepter ces primes au départ.

55% des artisans, commerçants et chefs d'entreprise ne veulent pas, en effet, interdire ces primes. Sont-ils sensibles à ce qui pourrait limiter leur marge de manoeuvre pour réduire leurs effectifs salariés ? Les raisons que les jeunes de moins de 24 ans peuvent avancer pour repousser l'interdiction de cette prime ne sont sûrement pas les mêmes. Il n'en reste pas moins que 55% d'entre eux sont enclins à accepter la prime au départ volontaire sans aide au reclassement. On retrouve là quelques-unes des attitudes des plus jeunes déjà mises en évidence : l'affirmation d'une véritable générosité semble aller de pair, chez eux, avec un certain "libéralisme" économique, le sentiment qu'il n'est pas toujours souhaitable d'offrir systématiquement, à chacun, la couverture de tous les risques liés à l'emploi.

5 - L'opinion des Français sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage

En fin 1990, était apparue une légère amélioration de l'image des mesures engagées par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. Celle-ci ne se confirme pas en fin 1991. Bien au contraire, la proportion de Français jugeant inefficaces ces mesures s'accroît sensiblement: plus de 8 Français sur 10 portent ce jugement négatif. C'est le chiffre le plus élevé depuis 1989 (Cf tableau n°63).

Cette tendance est d'autant plus significative que ce sont surtout les opinions extrêmes (c'est-à-dire les réponses "pas efficaces du tout") qui augmentent de près de 9 points entre 1990 et 1991 : elles touchent aujourd'hui 22% des Français, soit pratiquement le niveau de 1989 (Cf graphique n°30).

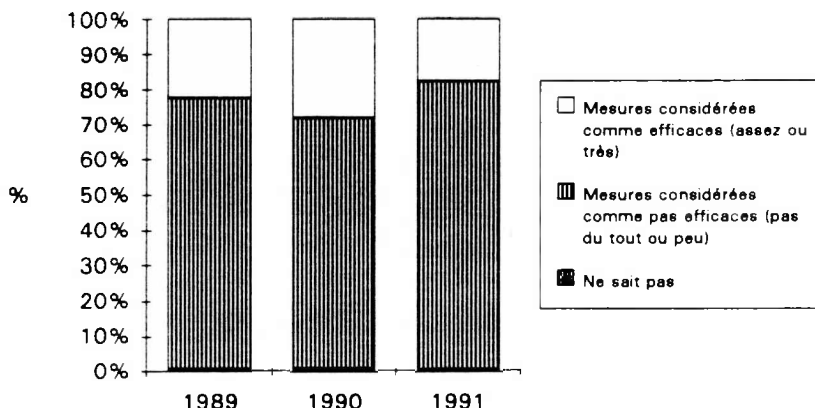
Tableau n°63

Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage (par exemple : contrats emploi-solidarité, contrats de retour à l'emploi, conventions de conversion, stages pour les chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?

	(en %)		
	1989	1990	1991
Très efficaces	1,0	0,8	0,9
Assez efficaces	21,5	27,3	16,7
Peu efficaces	51,2	57,2	59,5
	} 76,7	} 70,7	} 81,6
Pas du tout efficaces	25,5	13,5	22,1
Ne sait pas	0,8	1,2	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

Graphique n°30

Les opinions sur l'efficacité des mesures prises contre le chômage par les pouvoirs publics - (1989-1991)



Source : Crédoc, Enquête Aspirations

La proportion de Français jugeant que les mesures contre le chômage ne sont pas du tout efficaces s'accroît à nouveau, après un répit en 1990

Il est intéressant de s'arrêter quelque peu sur le groupe, représentant près d'un quart (22%) de la population, qui affiche l'attitude critique la plus marquée.

Au delà du simple constat des chiffres d'augmentation du nombre des chômeurs, à quelles causes peut-on rattacher ce scepticisme prononcé vis à vis de l'action de l'Etat en matière de lutte contre le chômage ? Au rejet pur et simple du rôle de l'Etat (refus de l'Etat-Providence) ? A un jugement négatif sur l'efficacité de l'Etat au sens large ? Au sentiment d'une inadéquation entre les causes du phénomène du chômage et les mesures prises par les pouvoirs publics ? A une éventuelle attitude défavorable envers les chômeurs et leur capacité à sortir de leur situation ? Bien sûr, il est difficile de trancher entre toutes ces explications, qui, probablement, peuvent se cumuler. Remarquons seulement que ces 22% de Français se montrent plus critiques, non seulement de la politique de lutte contre le chômage, mais de diverses autres politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Une critique assez généralisée des institutions publiques et de leur fonctionnement

Ces Français sont en effet enclins à considérer aussi que la justice fonctionne mal, et que les pouvoirs publics ne s'occupent pas vraiment de la préservation de l'environnement. Ils ont, en outre, tendance à avoir le sentiment, plus que la moyenne des Français, de l'existence

d'effets pervers dans le système social : ils dénoncent, à cet égard, l'abus qu'il serait fait des prestations familiales (Cf tableau n°64).

Mais ces critiques ne semblent pas spécialement liées à des anticipations particulièrement pessimistes en matière de chômage : ce groupe ne pense pas plus que l'ensemble des Français que le nombre de chômeurs augmentera dans un futur proche.

Un pessimisme généralisé vis-à-vis de l'avenir

Cette opinion plutôt négative de l'action des pouvoirs publics va aussi de pair, dans ce groupe, avec une vision assez peu optimiste des conséquences du progrès -symbolisé ici par les découvertes scientifiques et la diffusion de l'informatique-, et le sentiment que ses propres conditions de vie vont se dégrader dans les années à venir. Est-ce à ce pessimisme qu'il convient de relier le désir de ce groupe que la société se transforme profondément ? En tout état de cause, 44% d'entre eux préconisent, pour cette transformation, des changements radicaux (Cf tableau n°64).

Mais une analyse des causes du chômage assez proche de celle des autres Français

On ne s'étonnera pas que ce groupe ait tendance à considérer, plus qu'en moyenne, qu'une des raisons majeures de l'ampleur du chômage actuel tient à la responsabilité du gouvernement, à la présence d'un trop grand nombre d'étrangers, ou à la mentalité des Français trop portés vers des comportements "d'assistés" (Cf tableau n°64). Mais la modernisation et le progrès, ainsi que la crise économique, sont pour eux, comme pour les autres Français, des causes au moins aussi explicatives de l'importance du chômage actuel.

En résumé, le jugement d'inefficacité totale des mesures contre le chômage semble s'apparenter à deux phénomènes majeurs : un scepticisme généralisé quant au bon fonctionnement de l'Etat, et un pessimisme notable sur l'évolution des conditions de vie et de la société.

Tableau n°64

**Quelques opinions caractéristiques de ceux qui jugent inefficaces
les mesures de lutte contre le chômage**

	% de ceux qui expriment cette opinion au sein du groupe jugeant les mesures contre le chômage pas du tout efficaces	Différence par rapport à la moyenne de l'ensemble des Français
<u>Opinions sur l'action des pouvoirs publics</u>		
Les pouvoirs publics ne s'occupent pas du tout de la protection de l'environnement	16	+8
La justice fonctionne très mal	42	+13
Les prestations familiales n'atteignent pas leur objectif du tout .	34	+11
Il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	38	+13
<u>Opinions sur la société et les conditions de vie</u>		
Mes conditions de vie personnelles se détérioreront beaucoup dans les cinq années à venir	18	+8
Les découvertes scientifiques n'améliorent pas du tout la vie....	16	+6
La société a besoin de se transformer profondément par des changements radicaux	44	+14
<u>Raisons avancées du chômage actuel</u> ⁵		
Trop d'étrangers.....	8	+3
Problèmes de mentalité.....	9	+3
L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement	12	+4

Note de lecture: Au sein de ceux qui jugent "pas du tout" efficaces les mesures de lutte contre le chômage, 42% estiment que la justice fonctionne "très mal" en France, soit 13 points de plus qu'en moyenne (29% des Français au total expriment ce sentiment sur la justice).

⁵ La question "Selon vous, à quoi principalement est due l'importance du chômage actuel ?" était une question ouverte, postcodée a posteriori. Cf Chapitre 2, section 1. Rappelons que la catégorie "problèmes de mentalité" comprend des idées telles que l'excès de protection sociale et l'assistanat, ou bien le manque de courage et de bonne volonté des gens.

Une tendance à l'homogénéisation des opinions entre actifs occupés et chômeurs

Les actifs occupés et les chômeurs témoignent maintenant d'un même scepticisme vis-à-vis de l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre le chômage. Ceci représente une évolution sensible par rapport à fin 1990, quand les actifs occupés jugeaient l'action des pouvoirs publics de façon un peu plus favorable que les chômeurs. Les actifs occupés (chez eux, les critiques s'accroissent de 14 points entre 1990 et 1991) sont désormais un peu plus sévères que les chômeurs sur l'efficacité des mesures prises (Cf. graphique n°31).

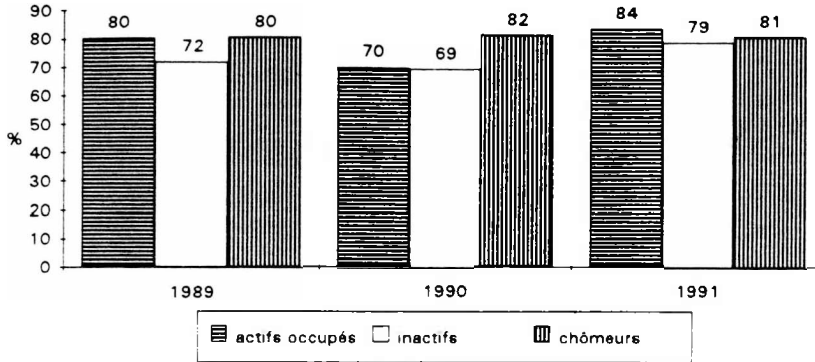
Toutes les classes socio-professionnelles enregistrent une hausse de ces jugements d'inefficacité, mais ce sont surtout les cadres et les professions libérales, ainsi que les employés, dont les critiques s'accroissent le plus sur un an. Ils rejoignent maintenant, et dépassent même, la moyenne des Français, contribuant ainsi à l'homogénéisation des opinions des actifs occupés (Cf. graphique n°32). Les indépendants (commerçants-artisans et chefs d'entreprise) demeurent toujours les plus sceptiques, et les retraités les moins sévères dans leur jugement. Mais, malgré ces différences, les trois quarts des retraités considèrent inefficaces les mesures prises pour lutter contre le chômage.

On assiste donc bien à une diffusion et une homogénéisation des opinions critiques vis-à-vis de l'action des pouvoirs publics en matière d'emploi : homogénéisation au sein des actifs occupés, diffusion auprès des retraités, uniformisation aussi auprès des chômeurs. Les critiques restent en effet élevées dans ce dernier groupe, quel que soit le nombre de fois où l'enquête a été au chômage dans les dix dernières années.

Graphique n°31

Le pourcentage d'individus jugeant inefficaces
les mesures de lutte contre le chômage de 1989 à 1991

- selon le statut professionnel -

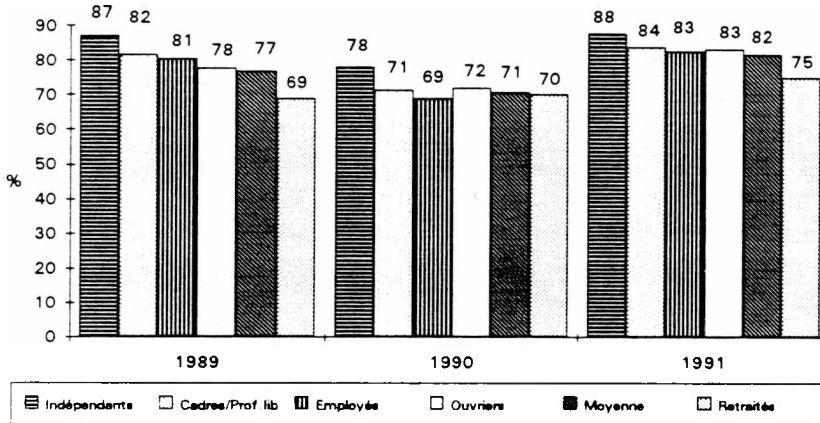


Source : Crédoc, enquête Aspirations

Graphique n°32

Le pourcentage d'individus jugeant inefficaces
les mesures de lutte contre le chômage de 1989 à 1991

- selon la PCS -



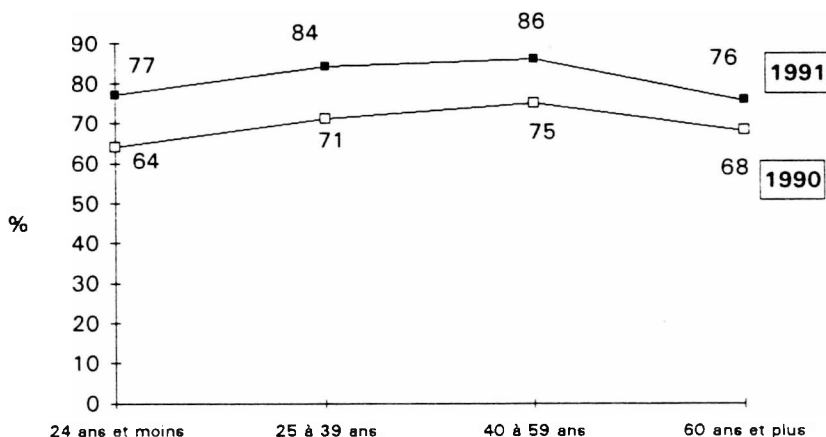
Source : Crédoc, enquête Aspirations

Les plus jeunes et les plus âgés figurent toujours parmi les plus indulgents

Les moins de 24 ans et les plus de 60 ans sont, comme l'année passée, un peu plus fréquemment enclins à déclarer efficaces les mesures contre l'emploi (Cf graphique n°33). Est-ce du fait de leur éloignement du marché du travail, ou bien d'une analyse véritablement différente des mesures prises ? Dans ces deux tranches d'âge, ce sont les personnes les moins qualifiées qui tendent à être les moins critiques. En particulier, ce sont les moins de 30 ans sans diplôme qui jugent le plus que les mesures mises en œuvre sont efficaces (25 %, contre 18 % en moyenne). Peut-être cet effet est-il dû, pour ces jeunes non qualifiés, au constat qui serait le leur, de faire l'objet d'efforts très spécifiques de la part de l'Etat ?

Graphique n°33

**Le pourcentage d'individus jugeant inefficaces les
mesures de lutte contre le chômage
...selon l'âge**



Source : Crédoc, enquête Aspirations

CONCLUSION

Alors que le seuil des trois millions de chômeurs, selon la définition administrative française, apparaît comme de plus en plus proche et que le déficit du régime d'assurance-chômage continue de se creuser, les partenaires sociaux sont à la recherche de la solution la plus acceptable pour tenter de répondre à cette situation: corriger à la baisse un des systèmes de couverture du chômage parmi les plus généreux d'Europe, ou trouver de nouveaux subsides pour des besoins de financement accrus. Si les résultats de cette enquête, portant sur des aspects bien précis du chômage, ne peuvent offrir de réponses toutes faites face à des choix de société complexes, ils éclairent certaines orientations possibles dans l'élaboration des futurs compromis. De prime abord, on peut souligner que, le chômage étant devenu un des sujets de préoccupation majeurs des Français, l'utilité et la nécessité de ces compromis ne leur échappent certainement pas.

Trois conclusions semblent importantes à tirer de l'information recueillie :

Première conclusion : Les Français paraissent gagnés par un sentiment d'impuissance à l'égard du chômage, qu'ils perçoivent comme un phénomène difficilement maîtrisable : les explications les plus souvent avancées au chômage actuel se réfèrent plutôt à de grands mouvements, conjoncturels ou structurels (crise économique, progrès et modernisation), dont l'ampleur -les Français semblent le reconnaître- dépasse le cadre, et les moyens, de la politique de l'emploi hexagonale. Ce sentiment d'impuissance, voire ce fatalisme, nourrit sans doute leur vision du futur, futur qui, pour une proportion grandissante d'entre eux, ne peut que porter en germe un flux croissant de demandeurs d'emploi. Mais l'autre versant de ce fatalisme à l'égard du chômage est la faible propension que nos concitoyens montrent à dénoncer comme principaux responsables tel ou tel acteur : gouvernement, entreprises, ou bien encore certaines catégories de population telles que les immigrés.

Deuxième conclusion : Malgré le scepticisme qui sous-tend l'appréciation portée sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage en général, et sur certaines des mesures testées dans cette étude, les Français semblent accorder un certain crédit à deux types de remèdes :

* **L'exonération des cotisations sociales des entreprises** semble soutenue par une grande partie de la population, et est souvent préconisée pour venir en aide aux catégories jugées prioritaires en matière d'emploi, les jeunes et les chômeurs de longue durée. Cette observation serait cependant à mettre en regard avec l'ampleur des sacrifices financiers qui seraient nécessaires à la mise en oeuvre de cette mesure. Elle n'en est pas moins intéressante, à l'heure où le financement du déficit de l'UNEDIC a conduit à une nouvelle augmentation des cotisations, prise en charge pour moitié par les employeurs.

* **La formation**, dont l'insuffisance apparaît comme une des principales raisons du chômage actuel et comme un obstacle au recrutement des entreprises, est souvent mise en avant. Mais sans doute apparaît-elle, aux yeux de nos concitoyens, plus comme une possibilité d'adaptation à moyen et long terme aux évolutions du marché de l'emploi, que comme une solution efficace pour les chômeurs actuels : les stages rémunérés de formation ont tendance à être moins cités qu'en 1990 comme mesure d'aide à l'emploi pour les personnes au chômage.

Les Français semblent en cela être en phase avec les entreprises, qui donnent à la formation continue une place grandissante et qui lui avait accordé en 1990 un niveau d'investissement encore jamais atteint (3,1 % de la masse salariale).

Troisième conclusion: Au-delà de la reconnaissance, par un grand nombre de Français, de la pertinence des exonérations des cotisations sociales des entreprises et de la formation dans la lutte contre le chômage, il reste à s'interroger sur l'évidente difficulté qu'une partie de la population montre à accepter des mesures comportant une réelle et personnelle implication financière. Une moitié des Français est ainsi favorable à la maîtrise des charges plutôt qu'à une augmentation des cotisations pour gérer le déficit de l'assurance-chômage. Pour une bonne partie de la population, il est donc clair que la lutte contre le chômage ne peut se faire à n'importe quel prix.

A N N E X E

Libellé précis des questions analysées dans ce rapport

**- Vague de fin 1991 de l'enquête
"Conditions de vie et Aspirations des Français"-**

J23 - Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?

(Enumérez - une seule réponse)

1. Oui, mais personne n'est au chômage pour l'instant
2. Vous, ou l'un des membres de votre foyer, êtes actuellement au chômage
3. Non

T 1 - A votre avis, le nombre de chômeurs va-t-il ?

(Enumérez)

1. Augmenter pendant plusieurs années
2. Se stabiliser dans un avenir proche
3. Diminuer dans un avenir proche

T 2 - Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?

(Y compris période actuelle de chômage pour les enquêtés concernés)

(Enumérez - une seule réponse)

1. Oui, une fois
2. Oui, deux fois
3. Oui, trois fois ou plus
4. Actuellement à la recherche d'un premier emploi
5. Non, jamais

T 3 - Selon vous, à quoi principalement est due l'importance du chômage actuel ?

(Notez la première réponse)

T 4 - Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités de chômage ?

1. Oui
2. Non

Codification					
	1				
	2				
	3				
	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
I S L	<table border="1"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>				
	1				
	2				

	Codification
<p>T 5 - Vous savez peut-être que les cotisations ne suffisent plus aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage. Quelle est la solution qui vous semble préférable pour faire face à cette situation ? (Enumérez - une seule réponse)</p> <p>1. Augmenter les cotisations ----- > Passez à T 7</p> <p>2. Diminuer les dépenses d'indemnisation du chômage</p>	<p>1</p> <p>2</p>
<p>T 6 - Sous quelle forme principalement ? (Enumérez - une seule réponse)</p> <p>1. Indemniser un moins grand nombre de chômeurs</p> <p>2. Diminuer le montant des indemnités de chômage</p> <p>3. Raccourcir la durée de versement des indemnités</p> <p>4. Retarder la date du début de versement des indemnités</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p>
<p>T 7 - Vous savez peut-être que, dans le secteur privé, le taux de cotisation pour le chômage (% prélevé sur le salaire) est le même quelle que soit la profession exercée. Or, pour certaines professions, le déséquilibre est grand entre les cotisations et les indemnités de chômage versées. Quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre ? (Enumérez - une seule réponse)</p> <p>1. Il est normal que le taux de cotisation soit le même pour toutes les professions, par solidarité entre les professions</p> <p>2. Il n'est pas normal que le taux de cotisation soit le même, car dans chaque secteur professionnel, il faut équilibrer cotisations et indemnités.</p>	<p>1</p> <p>2</p>
<p>T 8 - A votre avis, les indemnités de chômage devraient-elles être ? (Présentez la liste - une seule réponse)</p> <p>1. Calculées en fonction du nombre d'années d'activité</p> <p>2. Calculées en fonction du montant du salaire</p> <p>3. Modulées selon les ressources globales du foyer</p> <p>4. Identiques pour tous les chômeurs</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p>

T 9 - Les pouvoirs publics apportent une aide particulière aux personnes en situation difficile afin de leur permettre de trouver un emploi, par exemple en leur proposant des stages de formation ou en les aidant dans leurs démarches auprès des entreprises.

Selon vous, quelles catégories faut-il aider en priorité ?
(Présentez la liste - classer les deux premières réponses)

	1ère réponse	2ème réponse
1. Les chômeurs venant d'être licenciés	1	1
2. Les chômeurs de longue durée	2	2
3. Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion	3	3
4. Les jeunes	4	4
5. Les personnes de plus de 50 ans	5	5
6. Les femmes	6	6
7. Les personnes les moins qualifiées	7	7
8. Autre	8	8

Codification

I

1ère citée

S

2ème citée

L

T10 - Selon vous, quelle serait la forme d'aide la plus efficace pour aider les ?

ENQUÊTEUR : PRENDRE ET INSCRIRE LA PREMIÈRE
CATÉGORIE CITÉE A T9

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Leur proposer des stages rémunérés de formation	1
2. Leur proposer une expérience de travail rémunéré en entreprise ...	2
3. Leur proposer des activités d'intérêt général (travaux pour les communes, les associations, ...) avec un contrat de travail à mi-temps	3
4. Essayer de favoriser leur embauche en accordant aux entreprises une exonération de cotisations sociales	4
5. Leur proposer un suivi personnalisé	5

	Codification
<p>T16 - En cas de licenciement pour cause économique dans une entreprise, quelle est la solution qui vous semble préférable ? (Enumérez - une seule réponse)</p> <p>1. Faire partir en pré-retraite les salariés de plus de 50 ans, avec une rémunération réduite</p> <p>2. Faire partir les salariés les plus jeunes, en les aidant à se reclasser (démarches auprès d'entreprises, stages de formation, ...)</p> <p>3. Ne pas tenir compte de l'âge dans la sélection des personnes à licencier</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>
<p>T17 - Pour éviter de procéder à des licenciements, certaines entreprises offrent à leurs salariés une prime au départ volontaire, <u>mais sans les aider à se reclasser</u>. Pensez-vous qu'il faille interdire une telle prime s'il n'y a pas d'aide au reclassement ?</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>	<p>1</p> <p>2</p>
<p>T18 - Selon vous, quelle est, parmi les raisons suivantes, celle qui constitue le plus, aujourd'hui, un frein à l'embauche ? (Enumérez - une seule réponse)</p> <p>1. Le niveau du SMIC trop élevé</p> <p>2. Les cotisations sociales trop élevées</p> <p>3. Les difficultés pour recruter du personnel compétent</p> <p>4. La réglementation du travail</p> <p>5. La situation économique incertaine</p> <p>6. Le développement de technologies économisant la main d'oeuvre</p> <p>7. Autre</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p>

		Codification
<p>T19 - Avez-vous recours à une personne pour vous aider dans vos travaux à la maison (femme de ménage, jardinier, garde d'enfant, ...) ? (Enumérez - une seule réponse)</p>		
1. Oui, régulièrement	} ----> Passez à T21	1
2. Oui, occasionnellement		2
3. Non		3
<p>T20 - Parmi les mesures suivantes, quelle est celle qui vous inciterait le plus à en employer une ? (Enumérez - une seule réponse)</p>		
1. Une simplification des formalités administratives pour la déclaration et le paiement de ces travaux		1
2. Une réduction des cotisation sociales		2
3. Un abattement sur les revenus imposables d'une partie des dépenses engagées		3
4. Une diminution d'impôts		4
5. Aucune de ces mesures		5
<p>T21 - Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, conventions de conversion, stages pour les chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ? (Enumérez)</p>		
1. Très efficaces		1
2. Assez efficaces		2
3. Peu efficaces		3
4. Pas du tout efficaces		4

COLLECTION des RAPPORTS

Récemment parus :

Les indicateurs de logement : une exploitation de l'Enquête INSEE "Conditions de vie des Ménages" 1986-1987, par Isa Aldeghi, N° 113, Mars 1992.

Premiers résultats de l'enquête de fin 1991, (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par le Département "Aspirations", N° 114, Mars 1992.

Les attitudes des Français en matière d'énergie et leur évolution récente, (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Françoise Gros, N° 115, Mars 1992.

Les grands courants d'opinions et de perceptions en France, de la fin des années 70 au début des années 90, par Georges Hatchuel, avec la collaboration de Jean-Luc Volatier, N° 116, Mars 1992.

RMI ET JUSTICE - Le social et le judiciaire : une conciliation difficile, par Patrick Dubéchet, avec la collaboration de Marianne Goutorbe, N° 117, Avril 1992.

Les transports, sous l'angle des pratiques et des opinions des Français, par Franck Berthuit, N° 118, Juillet 1992.

Premiers résultats de l'enquête de printemps 1992, (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par le Département "Aspirations", N° 119, Juillet 1992.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél : (1) 40.77.85.00

CREDOC

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie